

6748717

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 29/10/2021  
Retour Préfecture : 29/10/2021



**CONSEIL MUNICIPAL D'AMIENS**

**Séance du 16 septembre 2021**

**PROCÈS-VERBAL**

## SOMMAIRE DES INTERVENTIONS

Séance du 16 septembre 2021

1 - DELEGATIONS DE VOTE. ....	4
2 - DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE. ....	5
3 - COMMUNICATIONS DU MAIRE. ....	5
6 - SEMOP AMIENS ENERGIES. DELEGATION DU SERVICE PUBLIC. PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE CHALEUR DE LA VILLE D'AMIENS. RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE. ANNEE 2020. ....	6
4 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 JUIN 2021. APPROBATION. ....	13
5 - DECISIONS DU MAIRE. COMPTE-RENDU. ....	13
3.1 - PRESENTATION DU RAPPORT DE LA MISSION D'INFORMATION ET D'EVALUATION AMIENS FOR YOUTH. ....	15
3.2 - POINT SUR LA RENTREE SCOLAIRE. ....	26
7 - CAPITALE EUROPEENNE DE LA CULTURE 2028. PROJET DE CANDIDATURE. APPEL A PROJETS PERSPECTIVES. ....	32
8 - COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX. ÉTAT DES TRAVAUX MENES SUR LA PERIODE JUIN 2017 - JUIN 2021. ....	33
9 - ASSOCIATION FRANCE URBAINE. DESIGNATION DE REPRESENTANTS. ....	33
10 - FONDATION DES ARCHITECTES DE L'URGENCE. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE SUITE AU SEISME D'AOUT 2021 A HAÏTI. ....	34
11 - ASSOCIATION FONCE ALPHONSE. ACTION D'ANIMATION ET DE PROMOTION. PROJET DE COURSE EN SOLITAIRE MINI TRANSAT DE VICTOR EONNET. SUBVENTION. ANNEE 2021. ....	35
12 - CHANTIER D'INSERTION CITADELLE. FONDS SOCIAL EUROPEEN. DEMANDE DE SUBVENTION. APPEL A PROJETS 2021. ....	35
13 - EPCC POLE NATIONAL DU CIRQUE ET DES ARTS DE LA RUE. FESTIVAL LA RUE EST A AMIENS. FETE DANS LA VILLE. PARTICIPATION. ANNEE 2021. CONVENTION. ....	36
14 - COMMISSION DE CONTROLE DES COMPTES. REGLEMENT INTERIEUR. APPROBATION. ....	39
15 - COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC. REGLEMENT INTERIEUR. APPROBATION. ...	39
16 - CREATION D'UN SERVICE FACTURIER. ACCORD CONSTITUTIF AVEC LA DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES ET LA TRESORERIE DU GRAND AMIENS ET AMENDES. ....	40
17 - TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES. EXONERATION DE DEUX ANS EN FAVEUR DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES ET ADDITIONS DE CONSTRUCTION A USAGE D'HABITATION. ....	40
18 - PLAN LOCAL D'URBANISME. 14 <sup>EME</sup> MODIFICATION. APPROBATION. ....	41
19 - DENOMINATION D'UNE PLACETTE NOUVELLE DANS LE QUARTIER SAINT-LEU. ....	47
20 - AMENAGEMENT DE LA ROUTE D'ALLONVILLE RD919. CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SOMME. APPROBATION. ....	48
21 - AMENAGEMENT DU QUAI DE LA PASSERELLE. APPROBATION. ....	49
22 - RECONSTRUCTION DE LA PASSERELLE SAMAROBRIVA. MANDAT A LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE VALLEE IDEALE DEVELOPPEMENT. ....	52
23 - ÉTOUVIE. ILOT DES COURSIVES. PROCEDURE DE DECLASSEMENT PAR ANTICIPATION A LA DESAFFECTATION DE L'ASSIETTE FONCIERE DU POLE MEDICAL. ....	53
24 - ÉTOUVIE. ILOT DES COURSIVES. SCI FAUQUET ETOUVIE. AUTORISATION DE DEPOT DE PERMIS DE CONSTRUIRE. ....	54
25 - RUE HAUTE DES CHAMPS. CONSTITUTION DE SERVITUDE. ....	54
26 - ZAC BOREALIA 2. AVIS SUR LE DOSSIER DE CREATION COMPRENANT L'ETUDE D'IMPACT. ....	55
27 - ZAC GARE LA VALLEE. PARC NISSO PELOSSOF. DELIBERATION MODIFICATIVE. ....	64

<b>28 - QUARTIERS SAINT HONORE ET HENRIVILLE. SECTEUR HORTILLONNAGES. STATIONNEMENT PAYANT RESIDENTIEL. EXTENSION. ....</b>	<b>64</b>
<b>29 - STATIONNEMENT PAYANT. CREATION D'UN ABONNEMENT POUR LES PROFESSIONNELS.....</b>	<b>68</b>
<b>30 - AMSOM HABITAT. REHABILITATION DE 2 LOGEMENTS INDIVIDUELS DIFFUS. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION. ..</b>	<b>71</b>
<b>31 - AMSOM HABITAT. REHABILITATION DE 3 LOGEMENTS SITUES ILOT DES MAJOTS. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION. ....</b>	<b>72</b>
<b>32 - AMSOM HABITAT. REHABILITATION DE 31 LOGEMENTS INDIVIDUELS SITUES RUES PICASSO, UTRILLO ET DERAÏN. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION. ....</b>	<b>72</b>
<b>33 - CLESENCE. CONSTRUCTION DE 4 LOGEMENTS INDIVIDUELS SITUES RUE MATHIEU. PARTICIPATION FINANCIERE. CONVENTION. ....</b>	<b>72</b>
<b>34 - CLESENCE. CONSTRUCTION DE 4 LOGEMENTS INDIVIDUELS SITUES RUE MATHIEU. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION. ....</b>	<b>72</b>
<b>35 - COALLIA HABITAT. RESIDENCES SOCIALES SITUÉES RUES DE MONS ET JEAN JAURES. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION. ....</b>	<b>72</b>
<b>36 - FONCIERE HABITAT ET HUMANISME. CONSTRUCTION DE 8 LOGEMENTS SITUES RUE LESCOUVE. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION. ....</b>	<b>73</b>
<b>37 - SIP. CONSTRUCTION DE 15 LOGEMENTS RUE MOLIERE. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION. ....</b>	<b>73</b>
<b>38 - SIP. REHABILITATION DE 86 LOGEMENTS COLLECTIFS SITUES PLACE D'AUVERGNE ET RUE DU POITOU (BATIMENT M). EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION. ....</b>	<b>73</b>
<b>39 - SIP. CONSTRUCTION DE 20 LOGEMENTS COLLECTIFS ROUTE DE PARIS. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION. ....</b>	<b>73</b>
<b>40 - ASSOCIATION DES ANCIENS OU FILS D'ANCIENS DE LA 2EME DB DIVISION LECLERC. PROJET DE STELES COMMEMORATIVES A PROXIMITE DU MONUMENT AU GENERAL LECLERC. SUBVENTION. CONVENTIONS. ....</b>	<b>74</b>
<b>41 - ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES. SUBVENTIONS. ANNEE 2021. ....</b>	<b>75</b>
<b>42 - EPCC POLE NATIONAL CIRQUE ET ARTS DE LA RUE D'AMIENS. ANNULATION DU SPECTACLE DE NOËL DES ECOLES D'AMIENS DE 2020. PROTOCOLE TRANSACTIONNEL. ....</b>	<b>75</b>
<b>43 - MISE A DISPOSITION DE LOCAUX PARTAGES A LA CROIX ROUGE AU 400, BOULEVARD BEAUVILLE. CONVENTION.....</b>	<b>75</b>
<b>44 - VIE ASSOCIATIVE. SUBVENTIONS. ANNEE 2021. CONVENTION. ....</b>	<b>76</b>
<b>45 - VŒUX. QUESTIONS ORALES.....</b>	<b>76</b>
<b>45.1 - VŒU RELATIF AU NON-CUMUL DES FONCTIONS ELECTIVES POUR UN MAIRE ET SES ADJOINTS.....</b>	<b>76</b>
<b>45.2 - QUESTION ORALE RELATIVE AU QUARTIER ANDRE CHENIER D'AMIENS. ....</b>	<b>79</b>
<b>45.3 - QUESTION ORALE RELATIVE A L'ESPLANADE BRANLY. ....</b>	<b>81</b>
<b>45.4 - QUESTION ORALE RELATIVE A LA PROPRIETE ET A L'ENTRETIEN D'AMIENS.....</b>	<b>83</b>
<b>45.5 - QUESTION ORALE RELATIVE AUX DEMISSIONS DANS LA POLICE MUNICIPALE AMIENOISE. ....</b>	<b>85</b>
<b>45.6 - QUESTION ORALE RELATIVE A LA REORGANISATION DES SERVICES DE LA POLICE MUNICIPALE. ....</b>	<b>87</b>
<b>45.7 - QUESTION ORALE RELATIVE A L'ANRU A PIERRE ROLLIN. ....</b>	<b>91</b>
<b>45.8 - QUESTION ORALE RELATIVE A L'ACCUEIL POUR LES REFUGIE•ES AFGHAN•ES.....</b>	<b>93</b>
<b>45.9 - QUESTION ORALE RELATIVE A UNE ECOLE POUR INTERCAMPUS.....</b>	<b>94</b>

La séance est ouverte à 18 H 09.

**MME FOURE** : Mes chers collègues, je vous invite à prendre place. La séance est ouverte.

Alors, chers amis, chers collègues, je suis très heureuse de vous retrouver en cette rentrée qui, je l'espère, nous verra évoluer dans un contexte sanitaire satisfaisant et nous conduira petit à petit au retour à une vie normale.

J'espère que l'été qui vient de s'écouler a été source d'enrichissement personnel et de repos pour vous et pour vos proches. L'été est en effet source de délassement et de recul sur soi, de retrouvailles aussi.

Malheureusement, il arrive que l'été vire au drame et que les vacances prennent un sens tragique et indicible.

Ce fut le cas de toutes ces personnes qui ont eu à subir les méfaits du climat par le biais d'incendies ou d'inondations dans lesquels certains ont perdu un être cher.

Ce fut le cas de la population afghane ramenée à la case départ de l'obscurantisme qu'elle avait quitté en 2001.

Ce fut le cas également de ces jeunes de notre ville qui partaient en colonie de vacances dans le Sud de la France pour un séjour organisé par l'Odyssée quand leur minibus est entré en collision avec un camion sur la route de leur périple dans le département du Cantal. Le bilan est effroyable et très lourd : sept jeunes blessés et un décédé, à savoir le jeune Yliès, un adolescent ouvert sur le monde, curieux et pétillant qui habitait le quartier Balzac et qui aimait le football, sport qu'il pratiquait au sein du club du FC Porto portugais.

Je tiens ce soir à remercier Madame la Sous-Préfète de Saint-Flour et les services municipaux de la ville de Saint-Flour pour l'aide matérielle et le soutien qu'ils nous ont apporté durant ce moment difficile pour notre ville.

Merci également aux personnels encadrants de nos services qui ont fait preuve d'un grand professionnalisme et d'un grand sang-froid alors qu'ils étaient eux-mêmes touchés par cet horrible accident de la route.

Il n'y a rien de plus abominable que de voir une fille ou un garçon fauché en pleine jeunesse alors que le grand livre de la vie ne fait que s'ouvrir.

Ce soir, pour toutes les victimes que je viens d'évoquer et en particulier pour la famille, les proches et les amis d'Yliès, pour le personnel de l'Odyssée et pour les enfants blessés dans cet accident et leurs familles, je vous demande de bien vouloir observer en signe de solidarité une minute de silence

*(Une minute de silence est observée.)*

**MME FOURE** : Je vous remercie.

## **1 - DELEGATIONS DE VOTE.**

**MME FOURE** : Alors, j'ai reçu des délégations de vote :

Mme Margaux DELETRÉ, jusqu'à son arrivée	donne pouvoir à	M. Alain GEST
M. Vincent MELNISANCOT, jusqu'à son arrivée	donne pouvoir à	M. Renaud DESCHAMPS
M. Guillaume DUFLOT, jusqu'à son arrivée	donne pouvoir à	Mme Marie-Hélène BOUCHEZ
M. Christophe METAY	donne pouvoir à	M. Renaud DESCHAMPS
Mme Julia BELLINA	donne pouvoir à	Mme Nathalie VAGNIEZ
Mme Isabelle SAVARIEGO, jusqu'à son arrivée	donne pouvoir à	Mme Brigitte FOURÉ
M. Clément STENGEL, jusqu'à son arrivée	donne pouvoir à	Mme Nathalie LAVALLARD

**MME FOURE** : Y a-t-il d'autres pouvoirs qui circulent ? Il n'y en a pas.

**DONT ACTE**

## **2 - DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE.**

**MME FOURE** : Claudine GALLIOT est-elle là ? Oui. Et Thomas LHERMITTE ? Il est également là. Merci beaucoup. Donc comme à l'habitude, vous êtes désignés d'office pour être secrétaire et secrétaire adjoint. Je vous en remercie.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## **3 - COMMUNICATIONS DU MAIRE.**

**MME FOURE** : J'ai quelques communications à vous faire avant de passer à des communications particulières.

Tout d'abord, les élus du groupe Amiens c'est l'tien m'ont informée que la présidence de leur groupe serait assurée par Monsieur Fabien VOULMINOT pour les 12 mois qui viennent, car ils ont souhaité avoir une présidence « tournante ». Il remplace donc Madame Émilie THÉROUIN dans cette fonction pour un an.

Je vous informe que j'ai reçu un vœu et huit questions orales qui seront évoqués comme habituellement en fin de séance.

Je vous précise que notre prochaine séance est prévue le jeudi 28 octobre 2021, à 18 heures, en salle des Assemblées.

Je voulais aussi vous indiquer que le 11 février dernier, comme vous le savez, nous avons lancé la première édition du budget participatif d'un montant d'un million d'euros. Pendant près de 8 semaines, les Amiénois ont eu la possibilité de proposer des idées de projets d'investissement qui répondent à leurs besoins, leurs attentes dans un souci de constante amélioration de leur cadre de vie. Ainsi, toute personne de 16 ans ou plus résidant à Amiens a pu déposer une idée.

Pour cette première édition, ce sont 140 idées de projet qui ont été déposées. Chacun des projets a fait l'objet d'une étude de recevabilité et d'instruction par les services de la collectivité.

Le 27 août dernier, une commission citoyenne composée de quatre membres du conseil municipal, de trois citoyens tirés au sort sur la liste des citoyens engagés de la ville d'Amiens, un représentant de la Maison des associations d'Amiens Métropole, un représentant des comités de quartier d'Amiens, un représentant des conseillers citoyens membres des collèges habitants, trois personnes tirées au sort sur la liste électorale principale de la ville d'Amiens ; et cette commission a validé la liste définitive des projets soumis au vote des citoyens au nombre de 50.

Le vote a été lancé le 13 septembre et sera ouvert jusqu'au 7 octobre. Les habitants sont invités à voter pour leurs trois projets préférés depuis un espace numérique dédié qui recense tous les projets participatifs soumis à la concertation numérique et c'est : [amiens.fr/budget-participatif](http://amiens.fr/budget-participatif). Et mon petit doigt me dit que les premiers jours de vote sont un succès, puisqu'il y a déjà plusieurs centaines de personnes qui ont voté. Mais je voulais aussi faire cette information de manière à ce que vous-mêmes et vos entourages vous mobilisiez pour voter le plus largement possible sur ces différents projets.

Je voulais ensuite saluer la présence parmi nous ce soir de Monsieur Vincent PIBOULEU, directeur général d'Amiens Energies, qui est présent pour la présentation du rapport d'activité de la SEMOP Amiens Energies pour l'année 2020 et pour répondre à vos éventuels questionnements. Je vous propose donc de traiter ce point dès maintenant. C'est le dossier inscrit en numéro 6 de notre ordre du jour. Et donc, je vais laisser tout d'abord la parole à Florence RODINGER, puis je suspendrai la séance pour l'intervention de Monsieur PIBOULEU.

**DONT ACTE**

**6 - SEMOP AMIENS ENERGIES. DELEGATION DU SERVICE PUBLIC. PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE CHALEUR DE LA VILLE D'AMIENS. RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE. ANNEE 2020.**

**MME FOURE** : Je passe la parole à Florence.

**MME RODINGER** : Merci, Madame le Maire.

Donc, Madame le Maire, mes chers collègues, préalablement à la présentation du rapport annuel 2020 de la délégation de service public confiée à Amiens Energies pour la création et l'exploitation de réseaux de chaleur, je voudrais mentionner l'importance toute particulière de faire un état d'avancement à ce moment de la vie de la DSP.

2020 est en effet une année toute particulière, car c'est la première année pleine où nous pouvons observer les résultats de notre politique de développement des réseaux de chaleur bas carbone.

C'est la première année où nous pouvons confirmer la logique gagnant-gagnant que nous avons souhaité mettre en place, à savoir :

- Gagnant pour les abonnés avec un prix de chaleur très performant,
- Gagnant pour la planète et le climat avec un taux d'énergies renouvelables de 60 %,
- Et gagnant pour les entreprises du BTP pour lesquelles les travaux de réseaux de chaleur ont joué un véritable rôle d'amortisseur concernant l'activité au premier semestre 2020 puisque ces travaux ont été parmi les premiers à être relancés au cours du confinement,

- Et enfin gagnant pour les habitants dans leur grande majorité, car les redevances perçues par la ville ont permis le financement de plus de 600 dossiers de rénovation des logements.

Ainsi, nous avons souhaité faire de la transition énergétique et écologique un axe fort de notre mandat face aux enjeux auxquels nous devons faire face :

- Moindre recours aux énergies fossiles,
- Développement économique et de l'emploi,
- Et lutte contre le dérèglement climatique, dont les événements extrêmes nous rappellent l'accélération permanente.

Nous aurons prochainement à nous pencher sur le contenu du Plan Climat Air Energie territorial élaboré par le pôle métropolitain. L'atteinte des objectifs de celui-ci ne pourra pas se faire sans des projets comme ceux d'Amiens Energies. Il est de la responsabilité individuelle et collective de chacun de faire de ces initiatives un succès.

Voilà, Madame le Maire.

**MME FOURE** : Merci. Donc, pour permettre à Monsieur PIBOULEU de prendre la parole, je suspends la séance et je lui passe la parole.

*(La séance est suspendue à 18 h 19.)*

**M. PIBOULEU** : Merci, Madame le Maire. Bonjour à tous.

Donc, je suis Vincent PIBOULEU, directeur général d'Amiens Energies. Amiens Energies, c'est la société d'économie mixte à objet unique pour l'exploitation et la construction du réseau de chaleur de la ville d'Amiens jusqu'en 2041. Elle est titulaire du contrat de DSP jusqu'en 2041.

Aussi, pour rappel, les actionnaires de cette SEMOP sont : ENGIE à 51 %, la ville d'Amiens à 34 % et la Caisse des Dépôts et Consignations pour 15 %.

Je vais vous présenter donc les grandes lignes du rapport 2020 dans un second temps, mais si vous le permettez, je vais vous présenter un petit film rétrospectif des quatre années de travaux que nous venons de réaliser. Ça permettra de matérialiser un peu tout ce qui a été fait durant cette période. Alors, attendez. On va se caler parce qu'on n'a pas le son au niveau de la régie. Alors, attendez. Si vous pouvez redémarrer, j'ai raté le départ, désolé. On va y arriver.

*(Projection d'un film rétrospectif.)*

**M. PIBOULEU** : Je vous remercie pour votre attention.

On va rentrer maintenant dans la présentation du rapport annuel 2020 avec les principaux chiffres. J'espère que je parle bien dans le micro. Les principaux chiffres de ce rapport. Une présentation synthétique d'une dizaine de minutes pour laisser de la place aux questions dans un second temps.

Donc, le réseau de chaleur d'Amiens, c'est pour l'instant 187 sous-stations à date. Il y en aura 241 à la fin de cette année. C'est plus de 140 mégawatts de puissance installés, dont

23 mégawatts de puissance énergies renouvelables. On vous a montré dans le film les 15 mégawatts des pompes à chaleur de récupération d'énergie à Ambonne sur les eaux usées ; 8 mégawatts de biomasse et encore une biomasse qui est en cours de construction pour 4 mégawatts, ce qui fera au total 27 mégawatts en tout.

Donc, c'est 15 emplois créés à la SEMOP Amiens Energies. C'est 15 équivalents temps plein qui travaillent pour faire tourner ce réseau de chaleur, aussi bien au niveau des techniciens que de l'administratif, le juridique, de répondre aux abonnés, la communication, etc.

Donc 60 % d'énergie renouvelable, on y reviendra. 13 000 tonnes de bois.

Et nos principaux abonnés sont AMSOM Habitat, notre principal abonné, avec près de 30 % de notre consommation. Nous avons la quasi-totalité du parc d'AMSOM Habitat, la ville d'Amiens avec une bonne partie aussi des bâtiments communaux, Amiens Métropole, la région Hauts-de-France avec les lycées, le département avec tous les collèges et maintenant tous les bâtiments aussi du département de la rue de la République notamment. Et on va continuer le déploiement et le partenariat avec le département. L'UPJV, donc les facs aussi sont quasiment toutes raccordées. Le pôle tertiaire à la Croix Rompue, le Crédit Agricole, les cliniques (Victor Pauchet en tête). Et puis des résidences aussi et Clésence, des résidences privées qui se sont raccordées et ça, c'est une grande fierté, des copropriétés qui étaient réticentes au départ en 2017 et qui se raccordent petit à petit au vu de l'avancée des travaux.

Donc, vous avez vu la carte à côté, les 45 kilomètres de réseau. Le réseau de chaleur s'étend quasiment sur la totalité du territoire amiénois et l'interconnexion, donc, a pu être réalisée effectivement fin 2019 et on en voit les premiers résultats en 2020 avec les premiers chiffres que je vous en présente.

Donc, 122 GWh qui ont été vendus. Donc 122 GWh, à terme nous serons à 19 000 équivalents habitants. Là, on était, en 2020, en gros entre 12 et 13 000 équivalents habitants pour les ventes de chaud et de froid.

Il faut savoir qu'en 2020 nous avons eu une année très particulière qui nous a fait baisser les ventes aussi bien au niveau de la crise Covid qui a fermé beaucoup de bâtiments publics, des locaux, donc avec une baisse des consommations, et aussi une rigueur climatique, comme vous l'avez constaté, qui était très, très faible en 2020. Donc nous avons eu plus de 10 Gigas de vente en moins par rapport à ce qui était prévu.

Sur la droite, vous avez la courbe sur la mixité. C'est ça qui est important et c'est un des critères prépondérants de notre contrat de délégation de service public : nous devons 60 % d'énergies renouvelables aux abonnés d'Amiens Energies. Pourquoi 60 % ?

Déjà, il faut 50 % minimum pour avoir la TVA à 5,5. Donc, d'un point de vue tarifaire et compétitif. Et deuxièmement, on se prépare pour l'avenir, sachant que les objectifs climatiques français et puis territoriaux nous amènent à aller, à tendre vers le 100 % peut-être un jour. En tout cas, nous, on a pour ambition d'augmenter ce taux au-delà du 50 % minimum. Donc là, on est à 60 avec le mixte que vous voyez présenté dans le graphique : 25 % sur les pompes à chaleur, 23 % pour la biomasse, et le complément d'énergies renouvelables est fait en biogaz sur des centrales de cogénération, donc qui produisent du gaz, euh de la chaleur et de l'électricité en même temps.

Si vous êtes attentifs et que vous faites la somme de ces trois, de ces quatre petits blocs, vous êtes à plus de 60 %. Nous sommes à 68 % parce que nous achetons de l'électricité verte mais dans la réglementation l'électricité verte n'est pas comptée comme de l'énergie renouvelable. C'est une spécificité française, mais voilà. Donc au final, si vous regardez ce qui reste en énergies non renouvelables, c'est les deux blocs du bas, donc le jaune et le bleu, et ça représente 32 % du mixte. Donc, on peut dire qu'aujourd'hui déjà, d'ores et déjà, on est à 68 % d'énergies renouvelables en réalité.

Suivant, s'il vous plaît.

Du point de vue du prix qui est extrêmement important aussi, qui est le deuxième engagement de ce contrat de DSP, le prix moyen s'établit à 67,10 € TTC pour l'ensemble des abonnés. Donc, vous voyez que depuis le début, depuis 2017, ce prix a été relativement stable. Nous étions, en 2018, un peu plus chers parce que nous étions 100 % gaz. En 2019, nous avons eu 10 mois de l'année avec des énergies fossiles et la fin de l'année avec des énergies renouvelables. Et le passage en énergies renouvelables a permis de stabiliser le prix grâce à une composante tarifaire qui est différente, c'est-à-dire une baisse très importante de 7 % du prix de la chaleur vendue, et de manière concomitante une augmentation des abonnements puisque des énergies renouvelables, c'est plus de travail, plus de main-d'œuvre pour produire de l'énergie par rapport à des chaudières gaz. Mais au total, le prix est resté stable avec une augmentation TTC, entre 2019 et 2020, uniquement de 1 %.

Suivant, s'il vous plaît.

Ce qui fait que par rapport à l'étude AMORCE, et ça, c'est important aussi, c'est un marqueur extrêmement important de notre activité, on se compare à tous les réseaux de chaleur français. Le réseau de chaleur d'Amiens, donc, se situe dans la classe 2, donc dans les 30 %... comment dire... dans les réseaux qui représentent entre 30 %, entre 10 %... excusez-moi. Entre 10 % et 30 % inférieurs à la moyenne, au prix moyen. Donc, le prix moyen, il est de 79,03 € TTC. La médiane est à 82, elle est un peu plus élevée. Nous, on est à 67 et voilà, et ce prix c'est toutes les équipes d'Amiens Energies sont mobilisées pour maintenir avec toutes ses centrales de production cet équilibre autour des 67-70 € maximum. Voilà.

Donc, ça montre la performance à la fois technique du réseau à ce stade mais aussi financière et par cette aussi... Enfin vous n'êtes pas sans savoir que les prix de l'énergie augmentent très fortement et c'est donc, voilà, un argument extrêmement fort pour les réseaux de chaleur aujourd'hui, notamment quand on a beaucoup de logements sociaux qui sont raccordés sur ce réseau.

S'il vous plaît. Donc, sur les principaux travaux réalisés, donc je vais les reprendre, je vais les énumérer. Vous les avez eus dans le film et un petit peu... Mais on va aller vite là-dessus.

Donc, la construction de la chaufferie gaz à Vauvoix. Donc à côté de notre biomasse, une nouvelle chaufferie qui remplacera à terme la chaufferie du Pigeonnier qui, elle, date des années soixante.

Nous avons fait 5 kilomètres de réseau, 45...55 sous-stations, c'est une erreur ; 55 sous-stations supplémentaires. L'interconnexion, donc, qui a été les gros travaux de l'été 2020, l'interconnexion entre le quartier de la gare La Vallée et le Cirque d'Amiens. Voilà. Ça, c'était un gros morceau qu'il fallait effectivement réaliser et c'est fait et c'est tant mieux.

Et puis la poursuite du développement du réseau Intercampus sur le boulevard Ambroise Paré pour aller chercher O'tera plus au Nord et donc pouvoir étendre tout aussi notre réseau au maximum sur cette zone.

En 2021, donc vous avez vu, on a encore fait, là, des travaux cet été. C'était un peu moins important au niveau du réseau. Nous ne sommes qu'à 4,5 kilomètres. Nous avons fait rue de la République et le quartier Cathédrale qui faisait deux morceaux complexes. D'ailleurs à ce titre, nous libérerons la rue Gloriette dès demain soir, comme promis et comme c'était prévu.

Une nouvelle chaufferie bois pour tenir aussi, malgré ces développements, les 4 mégawatts... les 60 % ; 62 % ; 65, j'espère, d'énergies renouvelables.

La finalisation de l'aménagement place Longueville, on y reviendra derrière avec une slide spécialement dédiée.

Et puis, on est encore en train, et ça, on a pris un petit peu de retard, sur les travaux d'injection sur des calories provenant de la méthanisation IDEX.

Slide suivante, s'il vous plaît.

Donc, juste un petit... C'était pour vous montrer un petit peu et bien matérialiser par zone les travaux 2020. Donc, on a eu beaucoup de travaux dans le centre avec 16 sous-stations supplémentaires dans le centre, ce qui était important, 12 dans les quartiers Nord, on continue à densifier aussi au niveau des quartiers Nord, 24 dans le Sud, 2 sur Intercampus. Donc Intercampus se développe doucement mais continue à se développer. On en fera encore en 2021. Et puis, Gare la Vallée, ça commence tout juste avec une sous-station supplémentaire par rapport à l'année 2019. Donc au final, ça nous fait les 177 qui étaient à l'année 2020. Depuis le début de l'année, on en a encore raccordé 10 et il en reste encore du coup une quarantaine pour finir le développement des tranches fermes et conditionnelles 1 du contrat de DSP.

Slide suivante, s'il vous plaît.

Voilà juste un petit focus sur la place Longueville, pourquoi on a fait ce... donc en coopération avec la ville, ces gradins et cette estrade au-dessus de la Place Longueville et au-dessus du pont SNCF. Donc, c'était pour protéger le réseau. Vous avez la photo en haut à gauche. Vous voyez : donc c'est nos conduites, c'est l'interconnexion qui descend du Sud avec des conduites en DN 400, donc c'est l'artère centrale du réseau qui ne pouvait pas être enterrée en passant sur le pont. Donc, il a fallu qu'on passe en fait sur les trottoirs et bien évidemment le réseau est à des températures de 80-90 degrés, donc ce n'était pas possible de laisser ces ouvrages à proximité du public. Donc, il a été décidé en concertation avec la ville de mettre en place cet équipement urbain. Je suis plutôt content, à titre personnel, du résultat. Ça a été long, et ça, on s'en excuse, mais il a fallu traiter avec la SNCF pendant de longs, longs, longs mois pour avoir les autorisations de réaliser le chantier, et même une fois que le chantier était terminé, pour qu'on enlève les éléments de sécurité, ils nous ont encore décalé de deux mois l'intervention. C'est pour ça que tout l'été ça a été fermé. Et voilà. Enfin, on en est au bout et ça a été ouvert au public le 10 septembre... Derrière, vous avez une vraie photo avec des vrais gens dessus qui marchent et voilà. Donc, j'espère que dans le temps, cet équipement vivra bien. Voilà. J'ai vu des BMX dessus en train de faire des sauts le week-end dernier. Ça n'augure pas forcément mais bon, nous verrons à l'usage. Et voilà.

Et pour finir la présentation, sans vous assommer de chiffres, donc c'est les éléments financiers du contrat de la SEMOP pour l'année 2020. Donc un résultat net, si on commence par le bas, un résultat net de 441 000 € contre 131 000 l'année dernière. Alors, cette amélioration du résultat vient effectivement de l'augmentation du chiffre d'affaires, légère. Même si on a fait de gros développements, on a baissé, et c'est les éléments de recettes que vous avez, les trois éléments de recettes que vous avez en haut. Donc, les ventes de chaleur sur lesquelles la SEMOP ne fait pas de marge, donc ce qui est vendu en énergie est rebacké à Cofely puisque c'est Cofely qui produit l'énergie. Poursuite de la commercialisation, et comme on a eu des baisses du prix du gaz à cause de la crise Covid, les recettes ont été moins importantes.

De manière concomitante, les recettes liées aux ventes d'électricité de cogénération ont été beaucoup plus faibles qu'en 2019. Ça, c'est lié à la mise en service, et c'était contractuel, de nos moyens de production énergies renouvelables. Donc si on a les énergies renouvelables, donc de la biomasse et de la récupération sur les eaux usées, on n'a pas la place de mettre des unités de cogénération et de produire de l'électricité. D'où l'intérêt aussi de faire grossir le réseau au maximum pour pouvoir mettre en fonctionnement la totalité de nos équipements.

Et puis le dernier point, là, qui a fortement augmenté, donc c'est les recettes principales d'Amiens Energies, c'est les ventes, donc ce qu'on appelle le R2, c'est les abonnements. Comme vous avez un abonnement chez EDF ou chez un gazier, vous avez aussi un abonnement Amiens Energies. C'est le R2 et donc ce R2 a fortement augmenté et ça, c'est lié, par rapport à 2019, donc au nouveau raccordement des nouvelles sous-stations, les 55, mais aussi au changement tarifaire où le prix, les recettes d'énergie sont plus faibles et il faut compenser par un abonnement qui est plus important.

Du point de vue des charges, elles ont évolué à peu près de la même façon.

Et vous pouvez noter aussi, j'ai rajouté une ligne de 500 000 € : c'est les redevances qu'Amiens Energies paie chaque année à la ville et à la métro.

Voilà. Pour ma part, j'en ai terminé de ma présentation et je vous remercie pour votre attention.

**MME FOURE :** Merci, Monsieur PIBOULEU. Qui souhaite s'exprimer ? Demander peut-être des informations complémentaires ou réagir à ce rapport qui est satisfaisant ? Enfin, je veux dire même très satisfaisant quand on voit la commercialisation de ce réseau de chaleur et quand on sait que nous avons voté, il y a déjà à peu près 2 ans, une délibération pour arriver à l'autonomie énergétique à l'horizon 2050. Le réseau de chaleur fait partie... C'est l'un des outils qui nous permettra d'y parvenir. Donc, je pense que c'est important que non seulement les institutions, les collectivités locales soient sensibilisées à ce sujet, mais aussi les particuliers puisque je me réjouis, comme vous, de voir des copropriétés privés notamment demander le raccordement à ce réseau de chaleur. Et on est, comme vous l'avez remarqué aussi, largement au-dessus du pourcentage exigé pour les énergies renouvelables.

Pas d'observation(s) du tout ? Si, Benoît MERCUZOT, puis Pascal RIFFLART.

**M. MERCUZOT :** Oui. Vous me permettez, je pense, de profiter de cette instance pour féliciter l'implication et le professionnalisme des équipes d'Amiens Energies et naturellement notamment de son directeur général. Je peux vous assurer qu'ils sont pleinement impliqués, que ce n'est pas toujours simple naturellement pour les travaux, pour plein de choses, et ils sont vraiment très, très impliqués dans leurs missions.

**MME FOURE :** Et si je peux rajouter en langage politiquement incorrect que ça n'a pas toujours été le cas, mais que depuis que Monsieur PIBOULEU notamment est là, effectivement ça fonctionne très bien et que les travaux se déroulent dans de bonnes conditions et en bonne harmonie avec l'ensemble des élus concernés et avec surtout les riverains parce que c'est surtout les riverains que ça perturbe. Et donc ça n'a pas toujours été le cas, donc j'ai plaisir à la souligner là.

Pascal RIFFLART.

**M. RIFFLART :** Oui. Madame le Maire, une toute petite question. Comment on fait pour arriver dans la classe 1 en matière de tarification quand on est dans la classe 2 ? Quels sont les réseaux qui sont en classe 1 et pourquoi le sont-ils ? Puis, une petite question aussi quand même un peu plus sérieuse, enfin même si celle-ci est sérieuse, sur l'alimentation bois des chaudières : quel est le modèle ? Quelle est la provenance ? Quel est le modèle économique ? Un petit peu plus de détails peut-être sur cette filière.

**MME FOURE :** Monsieur PIBOULEU.

**M. PIBOULEU :** Alors pour le premier point, essentiellement les réseaux qui sont très peu chers sont soit basés sur des cogénérations gaz mais des énormes turbines gaz qui étaient fortement rémunérées par le tarif de rachat EDF et/ou par des incinérateurs. En fait, l'énergie délivrée en gros par les incinérateurs de déchets dans les grosses collectivités permet de vendre de l'énergie en gros à 6 € du mégawattheure. Vous avez vu : nous, on est à peu près à 30 € du mégawattheure avec un mixte moyen. Pour vous donner un ordre de grandeur, le bois, c'est entre 28 et 30 € du mégawattheure. Nos pack, c'est entre 28 ; 26. Ça dépend des prix de l'électricité. Si on a un prix de vente à 6 € ou 10 € en tout cas pour l'opérateur sur un incinérateur de déchets parce que de toute façon il faut bien qu'il dissipe l'énergie, voilà, vous avez des tarifs de réseau qui sont extrêmement compétitifs dans ce cas-là. Mais si vous n'avez pas d'incinérateur, c'est très compliqué d'aller dans la tranche 1. Ça, c'était le premier point.

Sur le deuxième point, sur la filière. Donc sur la filière, nous avons contractualisé via notre centrale d'achat avec une dizaine de propriétaires forestiers, d'exploitants forestiers, des exploitants régionaux, que ce soit de l'ex-Picardie, des Hauts-de-France aussi. Le bois vient en quasi-totalité des Hauts-de-France. Donc, on est soit sur des chantiers ONF, soit sur des chantiers avec des exploitants forestiers qui travaillaient précédemment dans les papeteries. Les papeteries sont passées en papier recyclé, en carton recyclé, et donc il est resté près d'un million de tonnes de bois qui n'était plus utilisé en industrie. Ce million de tonnes de bois, il a été... comment dire... redirigé à la fois sur les chaufferies comme nous, les chaufferies urbaines, mais les chaufferies urbaines représentent peut-être 200 ou 250 000 tonnes, mais aussi sur les gros projets industriels, comme vous avez dans le Santerre ou dans le Nord de l'Oise, sur les grosses chaufferies industrielles qui font de l'électricité et de la chaleur pour les usines, comme Hamel notamment. Et donc là, c'est 250 000 tonnes, 350 000 tonnes de bois. Vous avez vu dans la présentation : nous, on est à 13 000 tonnes de bois, ça ne représente rien du tout.

Donc, la filière, elle est locale. On est alimentés à 80 % par de la plaquette forestière, donc c'est l'exploitation de la forêt et c'est des chantiers avec des camions qui viennent directement dans nos usines. Et les 20 derniers pour cent, c'est de la biomasse qui vient en gros des déchetteries, qui vient des unités de compostage, des choses comme ça ou du broyat de palettes, mais ça devient de plus en plus difficile d'en avoir. Et on a des problèmes de qualité, il faut être très clair. Moi, je préfère largement brûler de la plaquette forestière. C'est pour ça qu'on en met en priorité,

plutôt que de brûler du bois déchets parce qu'en termes de qualité, même par rapport à la conduite de nos équipements, c'est beaucoup plus simple. Après économiquement, ça vaut moins cher, donc il faut qu'on arrive à trouver l'équilibre. Mais quasiment depuis début 2020, on tourne à 80-90 % en plaquettes forestières. Voilà. Donc, du bois qui vient de 80 kilomètres maximum.

**MME FOURE :** Oui, Benoît MERCUZOT.

**M. MERCUZOT :** Oui, pour poursuivre sur cette question-là parce que c'est vrai qu'on a beaucoup lu ces derniers temps sur la filière bois. L'augmentation du taux d'ENR doit aussi passer par l'augmentation du taux d'énergie de récupération et un certain nombre de discussions sont en cours, notamment avec des industries qui sont sur notre territoire et qui devraient nous permettre, je l'espère en tout cas, le travail est en cours, encore une fois, eh bien d'augmenter le taux d'ENR sans pour autant donner beaucoup plus de poids à la filière bois, enfin aux besoins de la filière bois que l'on va récupérer auprès de la filière bois, excusez-moi.

Je voudrais juste insister enfin sur le fait qu'il y a une dizaine de jours, la Cour des comptes a publié un rapport sur les réseaux de chaleur dans lequel elle montre tout l'intérêt des réseaux de chaleur pour les collectivités comme les nôtres. Et la Cour des comptes qui souligne que jusqu'alors les collectivités ne se sont pas suffisamment impliquées dans le développement des réseaux de chaleur et je pense que nous sommes exactement le contre-exemple de cette non-implication.

**MME FOURE :** Merci. Pas d'autre(s) observation(s) ? Alors, nous allons remercier Monsieur PIBOULEU. Merci beaucoup d'être venu. Je pensais que c'était important effectivement que vous puissiez vous-même présenter ce rapport d'activité. Et nous allons donc reprendre la séance.

*(La séance est reprise à 18 h 47.)*

**MME FOURE :** La séance est reprise, puisqu'objectivement vous ne pouvez pas parler quand la séance est reprise. Donc, sur le rapport d'activité de la SEMOP Amiens Energies, nous prenons acte de ce rapport d'activité ; nous n'avons pas à le voter. Donc, il en est ainsi décidé.

**DONT ACTE**

**MME FOURE :** Alors normalement nous devrions passer à la présentation du rapport de la mission d'information et d'évaluation Amiens for Youth, mais comme Hélène BOUCHEZ n'est pas revenue encore dans la salle, elle est allée à la rencontre des parents qui étaient à l'extérieur de l'hôtel de ville. Donc, je vous propose que nous continuions notre ordre du jour et nous reviendrons sur ce point dès qu'elle reviendra en séance.

#### **4 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 JUIN 2021. APPROBATION.**

**MME FOURE :** Donc, je passe au point 4 de notre ordre du jour. Ce procès-verbal vous avez été mis à disposition. Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Donc, il est adopté.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

#### **5 - DECISIONS DU MAIRE. COMPTE-RENDU.**

**MME FOURE :** Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil municipal en date du 3 juillet 2020 qui m'accorde délégation, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions que j'ai prises entre le 18 juin et le 7 septembre 2021 qui sont listées dans le projet de délibération qui vous a été transmis.

Y a-t-il des observations ? Monsieur VOUMINOT.

**M. VOULMINOT :** Bonsoir à toutes. Bonsoir à tous.

Madame la Maire, alors le 8 juillet, vous avez pris la décision de modifier la tarification de la restauration scolaire et des accueils de loisirs périscolaires. Vous motivez votre décision par le souci de réduire les fréquences d'édition des factures demandées aux familles. Avoir en pensée l'équilibre budgétaire mensuel des familles amiénoises, point donc, vous êtes revenue à crédit. Mais vous reliez cette réforme de la facturation à la mise en place de nouvelles procédures d'inscription au service de restauration scolaire ou des accueils périscolaires. Donc, les familles vont devoir souscrire un forfait annuel. Il y a des délais de prévenance pour modifier les jours souscrits. Ce délai de prévenance est de trois semaines. La surfacturation impliquée en cas d'accueil ou de repas hors contrat est prohibitive.

Alors, comment comprendre votre décision ?

La précarisation du travail devient la norme et nous, nous le regrettons. La flexibilité du temps de travail est une contrainte subie par de nombreuses et de nombreux salariés et nous, nous le dénonçons. Il n'y a pas besoin de préciser que ces deux totems, la précarisation et la flexibilité, sont encore plus forts chez les personnes les plus mises en difficulté.

Pour ces familles, il va devenir impossible de projeter leurs besoins d'accueil, même à trois semaines. Elles préféreront alors trouver d'autres solutions, des solutions inégalitaires (l'aide par le voisinage, par les grands-parents), plutôt que d'avoir accès à un service public, à notre service public. Ou alors, sans solution, elles devront s'acquitter de vos surtaxes, fragilisant davantage leurs petits, voire très petits budgets.

Dans les différentes commissions, pour nous rassurer sans doute, il nous a été dit que les situations individuelles pourraient être observées au cas par cas. Mais rien n'a été dit sur les critères, sur les délais ou je ne sais quoi d'autre pour qu'une famille arrive à déroger à ces nouvelles règles ou comment seront-elles informées de ces possibilités de recours.

Madame la Maire, nous vous demandons de renoncer à la mise en place de ce nouveau mode de tarification. Merci.

**MME FOURE :** Y a-t-il d'autres remarques sur les décisions du Maire ? Oui, Monsieur DESCHAMPS.

**M. DESCHAMPS :** Oui. Alors, nous avons aussi des remarques à faire sur ce point, mais je pense qu'il est préférable d'attendre la présentation d'Hélène BOUCHEZ. J'imagine que vous allez lui donner la parole. Est-ce que c'est le cas ou est-ce que je me prononce maintenant ?

**MME FOURE :** C'est absolument comme vous voulez. Mais effectivement, donc, comme je l'ai indiqué dans l'ordre du jour, et je vous l'avais dit lors de notre réunion parce que j'ai rencontré les présidents de groupe, il était prévu dans le déroulé des communications du maire une présentation de la SEMOP, ça vient d'être fait, une présentation du rapport d'évaluation

d'Amiens for Youth qui n'a pas pu être fait immédiatement dans la foulée puisque je vous ai dit il y a quelques instants qu'Hélène BOUCHEZ étant au contact avec les parents qui manifestaient à l'extérieur, j'attendais qu'elle revienne pour qu'on aborde ce sujet. Et il était prévu aussi, dans le déroulé de l'ordre du jour, un point réalisé par Hélène BOUCHEZ sur la rentrée scolaire. Je vous avis dit qu'à cette occasion-là, bien entendu, on aborderait ce sujet.

Donc, qu'il soit abordé, comme vient de le faire Monsieur VOULMINOT, dans le cadre des décisions que j'ai prises jusqu'à ce jour, c'est parfaitement légitime. Mais c'est parfaitement légitime aussi, comme vous semblez le préférer, que vous attendiez que je passe la parole à Hélène BOUCHEZ sur le sujet. Donc, c'est à votre guise.

**M. DESCHAMPS** : Je préfère en effet attendre l'explication d'Hélène BOUCHEZ. Ça me semble plus raisonnable pour pouvoir écouter d'abord ce qu'elle a à nous dire et puis, s'il y a lieu, de reprendre la parole derrière.

**MME FOURE** : Très bien !

Donc, je vais passer la parole à Hélène BOUCHEZ et conformément au déroulé que je vous avis indiqué, je vais lui demander de présenter d'abord le rapport de la mission d'information et d'évaluation Amiens for Youth, puis une fois que nous aurons abordé ce sujet qui va aussi donner lieu, j'imagine, à des échanges, eh bien, ensuite nous aborderons la question de la rentrée scolaire, et au travers de la rentrée scolaire, évidemment un focus particulier sera fait sur la question du changement de tarification.

Donc, je laisse Hélène BOUCHEZ s'installer tranquillement et prendre la parole sur la mission d'évaluation Amiens for Youth et je la remercie encore d'avoir été me remplacer à la rencontre des parents qui étaient à l'extérieur de notre bâtiment, de notre bel hôtel de ville.

**DONT ACTE**

### **3.1 - PRESENTATION DU RAPPORT DE LA MISSION D'INFORMATION ET D'EVALUATION AMIENS FOR YOUTH.**

**MME BOUCHEZ** : Par lettre en date du 7 décembre 2020, les élus du groupe Amiens c'est l'tien, le groupe communiste républicain et citoyen et le groupe social écocitoyen ont saisi Madame le Maire d'Amiens pour que soit créée une mission d'information et d'évaluation ayant pour objet le dispositif Amiens for Youth.

Par délibération du conseil municipal en date du 28 janvier 2021, cette mission est créée au titre de l'année 2020 et pour une durée de 6 mois à compter du 1<sup>er</sup> février 2021.

Cette mission a porté à sa présidence Madame Evelyne BECKER, conseillère municipale appartenant au groupe Amiens c'est l'tien, et moi-même en tant qu'adjointe au maire en charge du défi éducatif enfance jeunesse et famille en qualité de rapporteur.

Les membres de la mission se sont réunis 8 fois et se sont attachés à investiguer au plus près du terrain, auprès des élus, des partenaires extérieurs, de l'administration, afin de mieux comprendre l'organisation du dispositif Amiens for Youth, son fonctionnement, les projets et actions mis en œuvre, les moyens financiers et humains affectés.

Le rapport ci-joint, fruit des divers documents transmis à la demande de la présidente, les auditions organisées, les échanges au cours des 8 réunions tenues depuis le 12 mars 2021 traitent :

- De l'état des lieux depuis la mise en place du dispositif Amiens for Youth,
- Les objectifs,
- Les 4 axes majeurs avec les différents projets et actions mis en œuvre,
- L'inventaire des ressources et des moyens mobilisés,
- L'évaluation qualitative et quantitative du dispositif Amiens for Youth,
- Ainsi que les recommandations.

La mission d'information et d'évaluation du dispositif Amiens for Me...for Youth...

**MME FOURE** : C'est pour chacun de nous aussi, Amiens. Lapsus très marrant !

**MME BOUCHEZ** : Donc, je reprends. Cette mission d'information et d'évaluation du dispositif Amiens for Youth a permis de mettre en relief la richesse des actions et des événements mis en place en faveur de toute la jeunesse amiénoise, notamment :

- Un tiers-lieu jeunesse a été créé,
- 4 axes majeurs définissent le dispositif,
- L'employabilité des jeunes,
- Les jeunes acteurs de la cité,
- L'inclusion des jeunes exclus,
- Une citoyenneté européenne affirmée.

Plus de 40 actions sont venues les enrichir.

Malheureusement, dès 2020, en raison de la crise sanitaire et des différentes mesures prises pour endiguer l'épidémie de Covid-19, certains dispositifs, actions et événements ont dû être temporairement arrêtés. D'autres ont pu être adaptés et certains annulés.

Comme les recommandations de ce rapport le précisent, il nous faut maintenant :

- Pérenniser l'espace tiers-lieu jeunesse,
- Faire perdurer et amplifier les actions liées aux 4 axes,
- Mettre en place un observatoire de la jeunesse,
- Améliorer l'identification des acteurs locaux, associatifs, institutionnels, économiques, citoyens et s'appuyer sur leurs expériences,

- Développer des actions pour favoriser l'accès à tous types d'emplois,
- Réfléchir sur l'implication des jeunes dans différents projets citoyens et à l'élaboration de la politique jeunesse.

Ce dispositif montre à quel point notre politique jeunesse est ambitieuse et dynamique : échanger, partager, accompagner et faire participer activement les jeunes de notre ville sont nos priorités.

**MME FOURE** : Qui souhaite s'exprimer ? Madame BECKER.

**MME BECKER** : Oui. Bonsoir à toutes et à tous. Alors, j'imagine que ce rapport va être ou a été déjà... Oui, il fait déjà partie des pièces jointes, pardon.

Alors dans ce rapport, il y a le mot de la présidente et le mot de la rapporteure, et j'aurais pu reprendre le mot que j'ai écrit en tant que présidente de la mission d'information et d'évaluation du dispositif Amiens for Youth et qui figure donc dans ce rapport. Mais quelques détails doivent être ajoutés sur le déroulement de cette mission, mais également sur les lacunes du dispositif Amiens for Youth.

Tout d'abord, la majorité n'a pas respecté ses engagements et n'a pas répondu à nos questions. Nous avons pourtant, à l'unanimité, validé un cahier des charges sur le fonctionnement de cette mission dans lequel figuraient les questions auxquelles cette mission devait répondre. Or, les documents que nous avons reçus (408 au total) ne répondaient pas directement aux questions qui étaient inscrites et malgré nos multiples relances, les réponses nous renvoyaient vers ce dossier de 408 documents bruts non répertoriés. Même en les épluchant un à un, nous n'avons pas trouvé nos réponses.

Zoé DESBUREAUX et moi-même avons proposé un travail en commun avec les 10 membres de cette mission, mais ce travail a été refusé au motif que nous étions à l'origine de cette demande de mission.

Nous avons également proposé un sommaire du rapport qui a été validé par la totalité des membres de cette mission et qui n'apparaît pas dans le rapport présenté par Madame BOUCHEZ.

Nous avons rédigé un rapport que nous voulions annexer au rapport présenté par la majorité, mais cela nous a été refusé à nouveau ; rapport que nous présenterons à la presse demain.

L'absence de travail collectif et le manque de préparation en amont du lancement du dispositif ont rendu difficile son évaluation, mais nous avons cependant pu formuler des remarques pour chacun des axes.

Les objectifs d'Amiens for Youth étaient ambitieux mais les effets sont modestes.

Vous parliez, Madame BOUCHEZ, d'un dispositif en faveur de toute la jeunesse amiénoise. Or, on s'aperçoit qu'il y a une faible proportion de jeunes à Amiens qui ont été touchés par ce dispositif.

Sur l'axe 1, on est à 14 % de jeunes Amiénois de 15 à 29 ans.

Sur l'axe 2, on est à 0,7 % de jeunes Amiénois de 15 à 29 ans.

Sur l'axe 3, on est à 0,3 % des jeunes Amiénois de 15 à 29 ans.

Et sur l'axe 4, on est à 22 %.

Ce sont les axes 1 et 4 qui ont touché le plus de jeunes. Pour l'axe 4, ce chiffre est supérieur à la réalité puisqu'il s'agit d'événements dont certains étaient ouverts à tous les Amiénois.

Si l'axe 1 a touché 14 % des jeunes, là encore, un chiffre potentiellement supérieur à la réalité, car un même jeune a pu participer à plusieurs stages de révision ou séances de discussion en anglais. Nous ne pouvons pas dire s'il y a un effet sur l'employabilité des jeunes puisque cette donnée n'était pas évaluée.

De même, la mission d'information et d'évaluation n'a pas pu vérifier si tous les jeunes Amiénois, quels que soient leur milieu social et leur lieu de vie, ont pu équitablement profiter de ce dispositif. En revanche, à l'issue de ce dispositif, on peut dire que la mairie ne sait toujours pas ce qu'est un jeune Amiénois.

Des acteurs de la jeunesse sont oubliés en route. Ils ont été impliqués dans la préparation du dispositif lors des deux assises de la jeunesse, mais n'ont pas été acteurs dans sa mise en œuvre. Nous avons proposé d'envoyer un questionnaire à leur intention pour nous permettre d'évaluer le dispositif. Madame la rapporteure a répondu qu'il était, je cite, « inopportun d'adresser ce questionnaire à l'ensemble des acteurs de la jeunesse », justifiant que ces derniers n'étaient pas en mesure d'émettre un avis ou un jugement concernant ce dispositif, alors même qu'ils ont participé à la préparation du dispositif Amiens for Youth.

On a des actions menées dans le cadre du dispositif Amiens for Youth qui existaient déjà ou des événements clés en main initiés par l'Union européenne. La municipalité a davantage mené une politique de labellisation d'actions déjà mises en œuvre qu'engagé une politique innovante et en lien avec la réalité de la jeunesse amiénoise.

Aucun diagnostic territorial pour permettre un état des lieux de la jeunesse amiénoise et de ses besoins, pourtant demandé à plusieurs reprises, n'a été fourni.

Aucun indicateur de suivi n'a été élaboré en amont du dispositif, ce qui aurait permis une meilleure évaluation de ce dispositif qui au total aura coûté 1 795 000 euros à la ville.

Que restera-t-il d'Amiens for Youth au terme de ce dispositif ?

La réponse fournie par la majorité est que l'ensemble du dispositif sera pérennisé, y compris l'espace type tiers-lieu qui s'installera dans d'autres locaux de la métropole. Comme pour l'ensemble du dispositif, aucun bilan du tiers-lieu n'a été fait et ne peut permettre son évaluation. À part de l'affichage à l'entrée de la ville et les différentes fresques dans la ville fabriquées par un prestataire, on ne retiendra qu'une politique de paillettes, sans réel retentissement sur la vie des jeunes à Amiens.

Comment peut-on pérenniser un dispositif sans en avoir fait le bilan ?

Alors sur les recommandations, lors du travail sur la validation du rapport avec les membres de la mission, nous avons été d'accord sur les recommandations, enfin une partie des recommandations ont été reprises, une partie de nos recommandations ont été reprises. Donc, je ne vais pas vous les lister. Elles sont dans le rapport. Peut-être qu'il y en a une mais je pense qu'elles y sont toutes.

Donc en fait, on s'aperçoit que le travail est loin d'être achevé en raison d'un manque de transparence, même si Madame BOUCHEZ nous dit qu'elle nous a fourni tous les éléments et qu'elle a répondu à nos questions. Nous aurions pu effectuer un travail beaucoup plus fin, se donner des ambitions beaucoup plus grandes pour cette évaluation, si nous n'avions pas eu autant de bâtons dans les roues.

Amiens for Youth aurait dû être l'occasion de mener une réelle politique jeunesse. Elle aurait dû démarrer par un état des lieux de la jeunesse amiénoise, puis par l'élaboration d'une stratégie pour répondre aux objectifs fixés par les quatre axes.

Au lieu de ça, nous avons le sentiment que l'équipe municipale a improvisé après l'obtention du label. Les acteurs de la jeunesse ont été associés aux réflexions, au lancement du dispositif, mais plus lors de sa mise en œuvre, et encore moins au moment de son évaluation. Les acteurs de la culture ont de quoi s'inquiéter.

Je vous remercie.

**MME FOURE :** Qui d'autre souhaite s'exprimer ? Monsieur DESCHAMPS.

**M. DESCHAMPS :** Ce rapport, c'est la montagne qui accouche d'une souris. Je vais vous lire un extrait du mot de la présidente, qui vient de parler, en page 3 de ce rapport : « À ce jour, nous sommes dans l'incapacité de mesurer l'utilité sociale du dispositif Amiens for Youth ». Alors tout ça pour ça. Tout ça pour ça. Mais c'était tellement prévisible. Tellement prévisible ! Et d'ailleurs, je vous rappelle que notre groupe Amiens au Cœur, rappelons-le ce soir, avait décidé de ne pas participer à cette mission parce que nous savions de quoi elle allait accoucher.

Un rapport de plus de 50 pages qui fait pschitt, qui démontre ce que nous savions déjà, à savoir que très peu de jeunes ont participé aux ateliers organisés par ici et par-là et que la jeunesse amiénoise ne s'est pas réellement emparée d'Amiens for Youth.

Un rapport de 50 pages réalisé par des services qui avaient sans doute mieux à faire, notamment à réfléchir à une stratégie à long terme, et qui pendant ce temps-là ont plutôt rédigé un rapport : plutôt que de regarder devant, vous leur avez demandé de regarder dans le rétroviseur.

Alors certes, Covid est passé par-là, mais les actions qui ont eu lieu avant Covid n'ont pas non plus su mobiliser beaucoup de jeunes. Dont acte. Nous espérons que la sortie de crise Covid, qui semble par bonheur se profiler, saura vous permettre de vous remettre en question pour mettre en place une véritable politique de long terme envers la jeunesse amiénoise.

**MME FOURE :** Qui d'autre souhaite s'exprimer ? Olivier JARDÉ.

**M. JARDE :** Juste un petit mot. Mais c'est vrai : la jeunesse amiénoise, je dirais, n'a pas eu de chance quand on sait que dès le 17 mars, on a été en confinement complet. Il y a eu quand même des événements extérieurs que personne, personne ne pouvait envisager. Alors, c'est sûr qu'il y a eu un manque de chance pour la jeunesse amiénoise.

**MME FOURE :** Benoît MERCUZOT.

**M. MERCUZOT :** Oui. Merci, Madame le Maire.

Moi, je suis un peu déçu de ce que j'entends, au fond, parce que finalement on semble être en phase d'échanges relativement convenus et pourtant à la fois la démocratie locale et puis en même temps la politique de la jeunesse méritent mieux que ça, me semble-t-il. Je m'explique.

La démocratie locale, parce que finalement c'est la première fois qu'une commission d'évaluation de cette nature est mise en place par notre collectivité et on peut bien admettre que tout n'a pas été parfait. Moi, je veux bien entendre le fait que les 400 documents, je reprends le chiffre qui a été donné, je n'ai pas vérifié évidemment, mais que les 400 documents qui ont été donnés ont été difficiles à analyser, mais enfin du même coup vous avez du mal à nous dire, enfin j'ai du mal à entendre que vous indiquez qu'on a voulu vous cacher des choses.

Par contre, que dans l'hypothèse où d'autres commissions de cette nature seraient mises en œuvre en général à la demande de l'opposition, je l'imagine, et qu'on puisse imaginer des modes de travail qui permettent effectivement à l'opposition d'analyser, d'aller un peu plus profondément dans l'étude des documents qui, encore une fois, ont été... C'était un livre grand ouvert qui vous été transmis. Voilà quelque chose qu'on peut entendre, mais c'est vrai que du même coup, au fond, ce qui a été dit ce soir par la présidente de la commission, on aurait presque pu dire qu'évidemment elle allait dire la même chose au moment où elle a demandé la création de cette commission. Et là où c'est un peu ennuyeux, c'est que nous aurions tous, les uns et les autres, sur cette politique-là, comme sur toute autre politique, nous aurions tous intérêt à tenter de trouver les éléments d'amélioration de nos actions.

Et puis le dernier élément, c'est que j'entends bien les chiffres. Alors vous dites que les 14 % sur l'axe 1 sont particulièrement douteux, etc. Vos 0,6 % sur l'axe 2 le sont tout autant. Voilà.

La vraie question c'est que la vraie difficulté, c'est que l'année 2020, on le sait tous, malheureusement n'a ressemblé à aucune autre et que dans ces conditions c'était évidemment comment faire en sorte que cette année où Amiens était Capitale européenne de la jeunesse ressemble à ce qu'elle devait ressembler ? C'est évidemment impossible. Et d'une certaine façon, cette évaluation, elle intervient peut-être un peu trop tôt et peut-être que l'évaluation, il faudra la faire, d'ailleurs au regard de certaines recommandations unanimes de la commission, un peu plus dans le temps pour voir ce que, de façon pérenne, cette politique a pu amener au bénéfice des jeunes Amiénois. Mais voilà, je trouve qu'on devrait être capables de faire peut-être un peu mieux de ce type d'expérience, d'évaluation.

**MME FOURE :** Madame DESBUREAUX.

**MME DESBUREAUX :** Oui, bonsoir. Juste pour donner mon ressenti aussi sur cette mission. Moi, je n'ai pas l'impression qu'on ait été dix dès le départ. Au départ, j'avais l'impression qu'on était deux à se soucier de cette mission. Et j'ai trouvé ça un peu inquiétant parce que quand même, Amiens for Youth, ça venait de vous. Quand on lance une mission d'évaluation sur un projet où l'opposition doute de son efficacité, la majorité aurait dû mettre tout en œuvre pour nous prouver justement cette efficacité, être fiers de ce que vous aviez porté. Et on n'a pas ressenti ça. Nous, on s'est senti freinés dans l'analyse des documents. On ne nous a pas fait vraiment de cadeau. Vous n'étiez pas là pour ça bien évidemment, mais moi, j'ai trouvé ça un peu dommage qu'on ne nous facilite pas les choses et que le travail de rédaction ait mis autant de temps à se mettre en place, qu'on ne réponde pas clairement à nos questions. On était un peu dans le doute de savoir est-ce que vous étiez vraiment fiers de ce qui avait été mis en place ou si vous aviez vraiment envie de passer à autre chose.

Et le bilan, c'est qu'Amiens for Youth, qu'est-ce qu'il en reste ? Qu'est-ce qui est pérenne dans ce dispositif ? Et on voit que dans le rapport, à part des préconisations, il n'y a pas grand-chose qui est resté.

**MME FOURE** : Hélène BOUCHEZ.

**MME BOUCHEZ** : Alors, pour répondre à Madame DESBUREAUX, tout d'abord, quand vous dites : il y avait une présidente à cette commission. Donc cette présidente, elle avait, elle mettait un ordre du jour. Elle nous posait des questions. Elle nous demandait d'envoyer tel document, que ce soit le dossier de candidature. Donc, on a pris acte à chaque fois de ce que la présidente nous a demandé effectivement. Mais le rapport, c'était bien inscrit dans la charte, c'était le rapporteur qui devait le faire. Donc nous, au fur et à mesure de vos questions, on a avancé sur le rapport. Quand on vous a présenté la première partie du rapport en réunion, vous avez émis quelques questions. On a supprimé ce qui ne vous convenait pas. Donc on prenait acte, nous, de ce que la présidente nous a dit. Ce n'était pas à nous d'anticiper. Il y avait un plan de charge que vous aviez défini. On a suivi ce plan de charge. On vous a présenté une première partie du document. On n'a pas eu de retours plus que ça. Et puis quand on vous a apporté le document final, auquel nous, on avait retenu votre plan de charge, donc on a répondu à votre plan de charge dans ce document. Le dernier jour, la dernière réunion, on vous avait envoyé le document 8 jours auparavant pour que vous nous fassiez part de vos questions. Rien. Et le jour de la dernière réunion, vous êtes arrivés avec votre rapport en disant : « On ne veut pas du vôtre, vous allez prendre le nôtre. » Excusez-moi : c'est quand même un petit peu bizarre comme comportement.

Madame BECKER, par rapport à l'état des lieux, vous dites qu'on ne savait pas, on est partis comme ça, on a monté un dossier Amiens for Youth comme ça. Je ne sais pas si vous savez, mais avant Amiens for Youth, il y avait déjà une politique jeunesse qui était en place à Amiens. On est partis de ce constat de la politique jeunesse qui était là pour pouvoir amplifier et monter des actions, des événements par rapport à ce qui était déjà là. Donc, quand vous nous dites qu'il n'y a pas d'état des lieux, il faut peut-être réfléchir un petit peu. Excusez-moi, des jeunes à Amiens, il y en avait avant.

**MME FOURE** : Mathilde ROY.

**MME ROY** : Oui. Donc, je vais être un peu en complément de ce que vient de dire me collègue Hélène sur le volet social. Dire qu'il y a bien eu, quand les travaux d'Amiens for Youth ont commencé, un partage sur le diagnostic de territoire et il y avait notamment tout un volet sur les jeunes, notamment lié au volet qui était lié au diagnostic de territoire à la fois sur le volet social et sur le volet populationnel. Donc, ces travaux avaient été conduits en 2018 et partagés dans le cadre de l'élaboration de la stratégie qui avait été retenue. Je pense qu'il est possible sans problème de retrouver ces éléments.

**MME FOURE** : Jean-Christophe LORIC.

**M. LORIC** : Oui. Merci, Madame le Maire.

Moi, j'ai l'impression en fait que dans cette mission d'information et d'évaluation, vous, vous aviez, dès le départ, Madame BECKER, déjà votre rapport rédigé : c'était que cette mission Amiens for Youth ne servait à rien, que ce n'était que des paillettes et que ça n'avait aucun effet positif pour la jeunesse.

Et puis le deuxième groupe d'opposition n'était tout simplement pas présent parce qu'il avait à peu près le même préjugé.

Moi, ce que je veux dire, c'est qu'Amiens for Youth, ça a été un formidable catalyseur de l'ensemble des politiques de jeunesse qui existaient. Ça a été aussi l'occasion de mobiliser l'ensemble des associations, que ce soit au niveau sportif, au niveau culturel.

Je voudrais simplement, pour que ce soit concret, vous témoigner de ce qu'on a réussi à faire sur le secteur Nord à une époque – je vous rappelle ça : c'était il y a 6 mois – où on n'avait plus le droit de sortir, on n'avait plus le droit de se réunir, les jeunes déprimaient. Moi, j'avais des messages extrêmement alarmants de jeunes qui restaient cloîtrés chez eux, qui étaient en grande difficulté sociale, qui avaient du mal à se nourrir. Pour certains, qui ne pouvaient plus aller dans les bars ou dans les restaurants dans le cadre de leur boulot pour pouvoir avoir un petit peu de revenus et puis payer leur loyer. J'avais des messages de gens qui me disaient : « Moi, ma fille est étudiante, elle déprime. Son ami a fait une tentative de suicide. » Et on s'est tous posé la question : mais qu'est-ce qu'on fait ?

Et alors sur le secteur Nord, mais on l'a fait aussi sur le secteur d'Étouvie, on s'est réunis entre élus, entre chefs d'entreprise, entre associatifs, je pense notamment à l'Amiens Boxing Club, à l'AMVB, à la Métropole amiénoise basket-ball club, et tout le monde, on s'est dit : mais qu'est-ce qu'on va pouvoir faire ?

Et en deux semaines, on a monté, je vous rappelle, c'étaient les Saturdays Solidaires, tous les samedis, pendant 8 éditions, on faisait se réunir des jeunes, des associatifs, des sportifs, des personnes du domaine de la culture, des restaurateurs qui sont venus donner gratuitement des repas à la jeunesse. Et pour moi, c'est ça Amiens for Youth : ça a été la mobilisation de toute la ville d'Amiens pour sa jeunesse. On l'a vu pour les Saturdays Solidaires. Je vous rappelle : en plus, Madame BECKER, vous êtes venue vous-même vous rendre compte de la dynamique que ça pouvait générer. Ça a été l'occasion de créer des projets. On a accueilli, quand je fais le total entre les Saturdays Solidaires et Étouvie Solidaire qui a ensuite essaimé sur cette idée-là, on a accueilli plus de 1 200 jeunes ; 1 200 jeunes des quartiers. Donc ça, ça peut répondre aussi à votre question de savoir si on sait ce que c'est que la jeunesse et si on a bien fait en sorte que ce soient les jeunes qui en avaient le plus besoin qui soient touchés par les dispositifs.

Donc, voilà. Je pense que vous aviez un certain a priori sur ce qu'on était capables de faire sur cette mission. Moi, je veux, par ces exemples-là, témoigner du fait que ça a été une vraie dynamique globale de l'ensemble de la ville pour sa jeunesse, que ça a répondu à des besoins vitaux de la jeunesse. Et si vous posez la question de la pérennité, allez demander à tous ces jeunes qui ont trouvé des stages à cette occasion, allez demander à tous les jeunes qui ont trouvé de l'alternance, allez demander tout simplement aux jeunes qui ont trouvé des repas, des amis pour éviter de déprimer, et je pense que vous aurez votre réponse.

**MME FOURE** : Merci. Madame BECKER.

**MME BECKER** : Oui. Merci, Madame la Maire, de me redonner la parole. Alors, pour répondre à Madame BOUCHEZ sur les questions et l'ordre du jour. Le cahier des charges, nous l'avons validé à l'unanimité des membres. Les questions étaient dans le cahier des charges. Vous dites qu'il est repris dans le rapport. Il n'est pas repris puisque nous avons également validé à l'unanimité un sommaire que vous n'avez pas repris.

Le fait que nous n'ayons pas pu travailler ensemble n'a pas permis de mener à bien cette mission-là. Vous avez refusé le travail en commun que nous vous avons proposé, un point c'est tout. Il n'y a pas à dire qu'on vous a envoyé des ordres du jour avec des questions. Vous avez refusé ce travail collectif qui aurait permis d'avoir une évaluation plus fine.

Pour ce qui est de Monsieur LORIC, effectivement je suis venue aux Saturdays Solidaires, enfin soli machin.

**MME FOURE** : Ce n'est pas machin. Solidaires, ce n'est pas machin, excusez-moi, Madame.

**MME BECKER** : Non. J'ai dit Solidays.

Vous parlez, vous dites qu'il y a eu 1 200 personnes de touchées. Il y a eu... enfin bref. Vous, vous êtes en train de vous regarder le nombril et de dire que tout ce que vous avez fait, c'est beau. En revanche, une évaluation, ça ne se fait pas avec des paroles ; ça se fait avec des chiffres.

Les chiffres, on les a eus. Les chiffres, je vous les ai donnés tout à l'heure. Il y a eu des pourcentages qui ont été effectués avec les données que vous nous avez données. D'accord. On ne les a pas inventés. Et si le rapport d'une mission, c'est de se taper sur le ventre et de dire : oui, ce qu'on a fait c'était bien, sans apporter les éléments factuels, je suis désolée, nous, nous avons fait avec les éléments que vous nous avez donnés.

Quand vous dites que vous nous avez donné tous les éléments. Oui, vous nous les avez donnés en bloc : 408 documents non répertoriés, même en les prenant un par un, nous n'avons pas réussi à trouver... et ça nous a pris énormément de temps.

Alors effectivement, nous étions à la demande de cette mission. En revanche, on ne peut pas dire aujourd'hui que le dispositif ait pu être positif et que vous parliez que toute la jeunesse a été touchée. Je dis : non, ce n'est pas vrai ! Les chiffres sont là pour le dire.

De plus, et j'en aurai terminé après, le diagnostic territorial ne nous a pas été fourni. Une personne en maladie devait nous le fournir et on n'a pas pu l'avoir. Donc, on n'a pas eu tous les éléments comme vous nous le dites. Donc, il a fallu qu'on fasse avec. Nous n'avons pas travaillé ensemble, je suis désolée. J'espère que pour les missions prochaines, celles d'autres groupes qui auront peut-être lieu, vous feront travailler autrement. Ce n'est pas parce que nous ne sommes pas, nous n'avons pas les mêmes orientations politiques que nous ne pouvons pas travailler ensemble et là nous n'avons pas pu travailler ensemble.

**MME FOURE** : Hélène BOUCHEZ veut redire un mot. Non. Thomas, Thomas LHERMITTE.

**M. LHERMITTE** : Merci, Madame le Maire.

Évidemment, je suis d'accord avec tout ce que mes collègues de la majorité ont dit avant. Donc, je ne vais pas forcément revenir dessus. Ça risquerait d'être assez stérile.

Par contre, je voudrais vraiment féliciter et remercier toutes les équipes d'Amiens for Youth qui se sont pliées en quatre depuis 2017, mais particulièrement pendant toute la durée de cette mission d'évaluation pour répondre aux demandes de la présidente et des membres de la mission qui ont nommé chaque document pour bien les répertorier dans un dossier partagé qui a été créé par les services informatiques de la ville. Et je trouve assez normal de remercier ces personnes qui en fin de dispositif avaient peut-être autre chose à faire que de nommer des

documents, d'aller les rechercher dans les archives et qui, malgré tout, ne représentent pas un travail respectable aux yeux de la présidente.

**MME FOURE** : Merci, Thomas. La parole est à Bruno BIENAIMÉ.

**M. BIENAIME** : Oui. Merci, Madame le Maire.

Juste rajouter une autre chose concernant la politique transversale que l'on mène auprès des jeunes. Le CLSM a mené plusieurs actions concernant les jeunes à plusieurs moments l'année dernière et encore cette année. Le premier, ça a été un dispositif qu'on appelle le dispositif soupape, dont vous avez entendu parler, pour les personnes qui étaient le plus en difficulté psychologiquement.

On a eu aussi nos relais, nos relais santé. On a 40 jeunes qui vont sur le terrain, qui sont allés voir les jeunes qui étaient dans des immeubles d'étudiants. Plus de 400 jeunes ont été visités pardon. Plus de 4 000 jeunes ont été visités pendant pratiquement 4 mois, une fois par semaine, et on a identifié 200 jeunes qui étaient vraiment en difficulté. Voilà.

Notre politique, elle est quand même aussi très globale et j'insiste sur le fait qu'Amiens for Youth, il y a plein d'actions qui ont été menées bien évidemment on vient de l'évoquer, mais qu'à côté aussi on fait énormément de choses pour les jeunes.

**MME FOURE** : Merci. Hélène BOUCHEZ. Non, Renaud DESCHAMPS d'abord a un mot à ajouter.

**M. DESCHAMPS** : Oui, un mot rapide. Je voudrais revenir sur ce qu'a dit notre collègue LORIC. Il a cité des exemples formidables qui ont eu lieu. Je souscris à cela. Des commerçants, des restaurateurs qui ont aidé, qui ont donné à manger, des associations étudiantes qui sont allées aussi à la rencontre d'autres étudiants qui étaient en malaise et en mal-être. Mais ça, Jean-Christophe LORIC, ça s'est fait dans toutes les villes de France et dans toutes les villes du monde. Ce n'est pas l'apanage d'Amiens for Youth. C'est la société, ce sont les Amiénois qui ont agi.

Alors, quand les choses se passent bien, c'est facile de dire que c'est grâce à la majorité, grâce à la mairie, grâce aux élus. C'est un petit peu comme les bus : quand ils roulent bien, qu'ils sont à l'heure, on dit que c'est grâce à la politique transport, et quand ils sont en retard, on dit que c'est à cause d'AMETIS. Eh bien là, j'ai eu le sentiment d'avoir la même explication en vous écoutant. Il s'est passé plein de choses, oui, mais pour nous, ce n'est pas Amiens for Youth qui a déclenché tout cela.

**MME FOURE** : Hélène.

**MME BOUCHEZ** : Simplement en deux petites minutes répondre à Madame BECKER quand elle dit qu'elle, elle a des chiffres, des 0 %, etc. Je vais juste prendre un exemple sur une action, Madame BECKER, si vous permettez. Sur le partenariat que nous avons eu avec Procter & Gamble concernant les kits de géométrie qui ont été donnés dans les collèges amiénois : 16 collèges ; 8 220 kits. Et Madame BECKER, elle trouve le moyen de nous faire un pourcentage donc du nombre de jeunes sur ce dispositif : 15-29 ans. Alors, trouvez l'erreur : c'est un collège, donc elle, elle estime que sur les 15-29 ans, on a 0,01 %. Alors que c'était au niveau des collèges, donc normalement c'étaient des 5<sup>ème</sup> ou des 4<sup>ème</sup>. Donc, il faudrait faire correspondre et les chiffres et les âges aussi.

**MME FOURE :** Bien. On va conclure sur le sujet. Moi, ce que j'entends, ce que j'entends c'est qu'il y a eu une très grande transparence qui était souhaitée par la majorité d'ailleurs parce que la majorité n'a jamais rien à cacher et elle a voulu ouvrir largement les dossiers et donner tous les éléments d'information à l'opposition. 400 dossiers. Alors vous dites, Madame BECKER, que 400 c'est trop pour que ce soit utile. Mais je suis désolée : c'est 400 dossiers qui ont été réalisés et qui étaient dans la dynamique d'Amiens for Youth.

Alors évidemment je sais bien que, vous, vous êtes partie avec un apriori. L'apriori, c'est qu'Amiens for Youth n'avait servi à rien et que ça n'était que de la com' et des paillettes, comme vous avez dit tout à l'heure s'agissant des paillettes. Donc, quand vous vous êtes rendu compte que ce n'était pas que de la com' et des paillettes, effectivement il fallait que vous changiez de stratégie et là, donc, vous vous êtes empressée de dire qu'il aurait fallu qu'on vous mâche le travail de la commission d'évaluation et qu'on vous prépare un dossier complètement organisé et que les 400 dossiers qui vous ont été fournis, c'était beaucoup trop ; qu'il aurait fallu une synthèse, etc. Mais voilà.

Donc en tout cas, moi, ce que je constate, c'est que vous pensiez qu'Amiens for Youth, c'était creux, c'était vide. Vous vous êtes rendu compte tous, et je l'entends sur tous les bancs d'ailleurs, vous vous êtes tous rendu compte qu'il y avait eu beaucoup d'actions menées.

Maintenant ne nous faites pas dire que nous sommes satisfaits de la réalisation de cette année. Ça n'est pas le cas. Et nous ne sommes pas satisfaits parce qu'il y a eu évidemment la crise sanitaire qui est passée par-là, certes, mais aussi parce que nous aurions voulu, nous aussi, que ça touche beaucoup plus d'Amiénois que ça a touchés. Si vous voulez que je le dise, je le dis très simplement, très calmement, parce que c'est la vérité. C'est difficile de toucher des jeunes. On en a touché et on en a touché qui n'avaient jamais été touchés auparavant par les dispositifs classiques qui étaient mis en place.

Ce que nous connaissons depuis longtemps, c'est les CAJ, c'est les séjours, c'est les centres de loisirs, c'est les chantiers de jeunes et j'en passe. Et là, d'un seul coup, grâce à Amiens for Youth, on a détecté d'autres jeunes, des jeunes qui ont voulu apprendre à parler anglais, des jeunes qui ont voulu découvrir d'autres jeunes Européens, les jeunes NEET qui étaient vraiment notre souci majeur, enfin voilà.

Donc, on n'en a pas touché autant qu'on l'aurait souhaité. Ça, c'est clair. Pour autant, c'est vraiment un gros travail qui a été mené et je remercie Thomas d'avoir salué aussi le gros travail effectué par la mission Amiens for Youth pendant toute la durée des dossiers de préparation et puis pendant les deux années de réalisation parce que je crois que c'est vraiment important de le souligner.

Il faut continuer dans cette direction-là. Il faut continuer à essayer de toucher les jeunes pour les amener vers davantage d'autonomie. C'est bien le sens aussi des Saturday Solidaires, par exemple, mais de bien d'autres actions aussi qui sont menées.

En tout cas, nous, on a au moins tenté des choses et ça a touché des jeunes qui n'avaient jusqu'alors jamais été touchés. Donc de ce point de vue-là, nous nous en réjouissons, mais ne nous faites pas dire ce que nous n'avons pas dit. Nous ne nous satisfaisons pas de ce résultat parce qu'il faut évidemment continuer à développer des actions en direction de ces jeunes. Ça nous semble évidemment élémentaire et ça nous semble de notre responsabilité surtout.

En tout cas, loin des polémiques stériles, nous, nous sommes sur des choses concrètes, des actions que nous réalisons, que nous essayons de mettre en œuvre, et puis ensuite nous vous en faisons le bilan et nous avançons et nous ne sommes pas sur des a priori stériles, a priori qui consiste à dire que tout ce qui a été fait soit n'existe pas, soit est à jeter aux orties.

En tout cas, vous avez vu qu'il y avait eu beaucoup de choses qui avaient été réalisées, malgré les difficultés sanitaires, et ne serait-ce que ça, je pense que c'est un constat qu'on peut faire tous ensemble et on peut encore une fois tirer notre chapeau à tous ceux qui ont permis que ça se réalise, les associations qui se sont mobilisées, les services et les élus, permettez-moi de le dire aussi, les élus qui ont porté ce dossier et qui ont porté aussi cette mission d'évaluation.

Donc, c'est un rapport. Donc, on ne le vote pas, mais le constat est fait. Je précise enfin qu'évidemment c'est au rapporteur de présenter un rapport ; ce n'est pas au président de déposer un rapport et de demander que ce soit ce rapport-là qui soit retenu. Je rappelle que nous n'étions pas du tout tenus de laisser la présidence de la mission à l'opposition, mais ça nous a semblé aller de soi pour permettre ainsi à la présidente de demander directement un certain nombre de documents. Voilà. Donc, le président préside et le rapporteur rapporte et ainsi les choses avancent. Voilà.

On en a ainsi fini provisoirement sur ces deux sujets, parce qu'on aura l'occasion d'y revenir évidemment dans les années à venir, et je redonne la parole à Hélène BOUCHEZ mais cette fois pour un point sur la rentrée scolaire.

**DONT ACTE**

### **3.2 - POINT SUR LA RENTREE SCOLAIRE.**

**MME BOUCHEZ :** Donc, comme tous les ans, donc il y a un point donc qui est fait sur la rentrée scolaire, notamment avec un protocole sanitaire encore pour cette année. Nous sommes donc en niveau 2, en niveau orange.

Donc, ce protocole sanitaire ressemble quand même très fort à celui qu'on a eu en fin d'année scolaire. Le principe donc : celui d'un accueil donc en présentiel pour tous les élèves sur l'ensemble du temps scolaire dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires qui suivent : donc, l'application des gestes barrières, le port du masque obligatoire pour tous les personnels et les élèves des écoles élémentaires, l'aération et ventilation des locaux. Je tiens à préciser qu'il y a eu l'installation de détecteurs de CO<sub>2</sub> dans les restaurants scolaires de la ville. Le nettoyage et désinfection des locaux, la distanciation physique, la limitation du brassage des élèves, la restauration scolaire, donc dissociation des entrées et sorties dans la mesure du possible, et puis fermeture d'une classe dès le premier cas Covid.

Le cadre défini donc pour cette rentrée : donc, on a la poursuite des CP et CE1 à effectif réduit en REP et REP+. Ça concerne 25 écoles, soit 111 classes. Grande section à effectif réduit en REP+, mise en place pour cette rentrée des dédoublements des classes. Cela concerne 17 écoles, 36 classes et 381 000 € mobilisés pour les travaux.

Poursuite de l'action petit-déjeuner en maternelle sur le secteur d'Étouvie et d'Amiens Nord : 18 écoles, 1 700 élèves.

Reprise des études surveillées gratuites pour toutes les familles : cela concerne environ 2 200 enfants chaque soir.

La nouvelle procédure d'inscription et de facturation pour la restauration scolaire et les accueils périscolaires. Si vous me le permettez, Madame le Maire, je détaillerai cette procédure après la présentation.

Le rappel des mesures de la carte scolaire : donc, cette année, il y a la fusion des écoles maternelle et élémentaire Beauvillé. Il y a une fermeture de classe à l'élémentaire Albert Rose qui est hors REP. Onze ouvertures de classe : une ouverture à l'école primaire Léon Lamotte et trois ouvertures de classe aux écoles élémentaires Châteaudun, Saint-Roch, Julia et René Lamps. Sept ouvertures de classes maternelles : Condorcet, Jacques Prévert, Michel Ange, Léo Lagrange, Voltaire, Schweitzer et Saint-Pierre.

Donc là, représentée donc sur ce graphe la modification de la carte scolaire, donc ce dont je viens de vous dire.

Et puis les écoles et les élèves : 4 554 060 € ont été mobilisés par la ville dans les travaux écoles, dont 381 000 € pour le dédoublement des classes de grande section en REP+.

Passage de 78 à 77 écoles suite à la fusion des écoles maternelle/élémentaire Beauvillé. 31 écoles maternelles, 29 élémentaires, 17 primaires. 191 classes maternelles dont 6 classes spécifiques TPS et 35 classes à effectif réduit grande section en REP+. 300 classes élémentaires dont 111 classes à effectif réduit CP/CE1 en REP et REP+. Au total, donc c'est 10 025 élèves qui sont scolarisés aujourd'hui dans nos écoles amiénoises : 3 841 en maternelle, 8 184 en élémentaire.

Préciser que les effectifs définitifs sont arrêtés en octobre suite aux entrées et sorties liées à la mutation de certaines familles.

58 % des élèves sont scolarisés dans les écoles situées en territoire d'éducation prioritaire : 47 écoles en REP et REP+, soit 61 % des établissements.

Alors, concernant donc la nouvelle procédure d'inscription et de facturation pour la restauration scolaire et les accueils du périscolaire matin et soir, pour l'année scolaire, ce qui est arrêté. Tout d'abord, ce qui a motivé cette nouvelle procédure, c'est que depuis plusieurs années des réclamations récurrentes des familles concernant la visibilité et le délai de leurs factures. Donc ça, c'était quelque chose qui était récurrent depuis plusieurs années. Et la deuxième chose, c'est qu'il fallait faire correspondre l'offre du service aux besoins, de façon à être efficaces et proposer un service de qualité. Effectivement nous avons besoin de connaître le nombre d'enfants qui fréquentent la restauration scolaire le midi de façon, entre autres, à éviter le gaspillage et meilleur calibrer les commandes pour la cuisine centrale. Et on a besoin de connaître aussi le nombre d'enfants qui fréquentent les accueils le matin et du soir afin de calibrer les équipes d'animation.

Je rappelle que les accueils périscolaires, notamment ceux du soir, ça n'est pas des garderies ; ce sont des moments où des activités sportives, culturelles, ludiques, musicales, cuisine, sont faites et on sait que c'est par ces moments-là, après l'école, dans un autre moment où les enfants, où la construction de l'enfant se fait au travers d'échanges, une construction affective, une construction psychique, et c'est important que le périscolaire soit un moment où l'enfant est vraiment pris en charge.

Donc, il est mis en place une pré-facturation de ces prestations.

Alors, pour mémoire, ce qui se passait auparavant, donc l'année dernière, concernant la restauration scolaire. Depuis 2013, la restauration a été reprise en régie directe. Des contrats ont été mis en place à cette époque-là. Il y avait dès 2019 trois contrats : un contrat régulier et ça concerne 88 % des familles. On parle de 6 635 élèves qui sont en contrat régulier, qui ont choisi de manger une fois, deux fois, trois fois ou quatre fois à la cantine par semaine. On a les contrats modifiables, ça concerne 140 élèves sur la ville, et 10 % des contrats occasionnels pour 939 élèves.

Pour le périscolaire, l'année dernière, la fréquentation réelle en accueil pour le matin représente en moyenne 195 enfants. Pour le soir, elle représente 780 enfants et c'est vrai que c'était un accueil où il n'y avait pas de forfait.

À noter, et c'est important de le dire, que pendant la pandémie les règles appliquées depuis 2013 en restauration ne l'ont pas été. Ainsi, pour l'année 2020/2021, les QFI n'ont pas été recalculés mais reportés et les majorations dues à la fréquentation occasionnelle n'ont pas été appliquées. Ça explique qu'il y a des familles qui ne retrouvent pas le même QFI cette année par rapport à l'année dernière.

À partir de septembre, ce qui change :

Pour mettre en œuvre la pré-facturation, il est proposé de mettre en œuvre la forfaitisation de la prestation. Il s'agit alors d'envoyer la facture avant la fin de la réalisation de cette prestation. Les tarifs de base du calcul des forfaits ont été augmentés de 1 %, ce qui a eu un impact uniquement sur les QFI 4 et 5 pour la restauration et pour le tarif maximum pour le périscolaire. En clair, les QFI 1, 2 et 3 n'ont pas subi cette augmentation cette année.

Au regard du nombre de jours de prestations annuelles sur l'année scolaire considérée, un forfait à l'année est calculé en ayant pris soin de déduire un nombre de jours pour absence imprévue par la famille (un enfant qui est malade une journée). On retire des jours de ces forfaits pour la restauration scolaire. En élémentaire, on retire 8 jours du forfait annuel, soit 2 semaines ; pour les maternelles, 12 jours, soit 3 semaines pour le forfait 4 jours. Pour la fréquentation du mercredi, on déduit 5 mercredis sur le forfait annuel. Pour la fréquentation du matin et du soir, on retire 14 jours, soit plus de 3 semaines sur le forfait annuel. C'est un peu technique, mais on y arrive.

Les absences ne sont plus retraitées à l'exception des maladies de plus de 15 jours. C'est-à-dire que si votre enfant est malade 1 jour ou 2, on considère qu'ils sont dans les journées qu'on a décomptées. De la même chose, on ne compte pas les absences lors d'une fermeture de classe pour cause Covid. Le forfait donc souscrit est annuel et toute période commencée fait l'objet d'une facturation.

En cas de garde alternée, chaque parent peut souscrire un contrat qui lui est propre et applicable en fonction de sa période de garde. Le tarif se voit adapté à sa situation.

Que ce soit pour la restauration ou le périscolaire, les familles gardent la possibilité de modifier leur forfait pour la période suivante, c'est-à-dire soit en l'augmentant, soit en le diminuant, et ça, en début de la période suivante, c'est-à-dire que dans l'année, la possibilité de changer de forfait est de quatre fois. À chaque période, les familles peuvent modifier leur forfait.

Les jours fixés dans le forfait peuvent être modifiés avec un délai de prévenance de trois semaines par envoi de message sur la boîte BP restauration ou appel au CIP. Ça, ça existait

déjà. Les familles pouvaient modifier le forfait de la restauration avec un délai de prévenance de trois semaines.

Concernant le mercredi, la contractualisation, donc, elle est annuelle en début d'année. Possibilité donc toujours pour les personnes qui veulent uniquement inscrire leurs enfants un ou deux mercredis d'une contractualisation d'un forfait exceptionnel. Et cette majoration pour les forfaits exceptionnels, que ce soit pour la restauration, le mercredi ou le périscolaire, c'est donc le QFI +20 %.

Pour le matin et pour le soir, une contractualisation annuelle de présence pour les enfants selon deux possibilités :

- Une fréquentation le matin et/ou le soir un ou deux jours,
- Une fréquentation le matin et/ou le soir trois ou quatre jours.

Nous étudions la possibilité, suite aux demandes de certaines familles, quelques courriers que nous avons reçus, d'étudier la possibilité de mettre en place un forfait un jour, deux jours, trois jours ou quatre jours pour les accueils de loisirs du matin et du soir. Voilà. Des questions ?

**MME FOURE :** Voilà. Je crois que l'essentiel a été dit. Et donc surtout la raison pour laquelle la tarification a été modifiée, l'objectif étant de faciliter les choses pour les parents et tous les parents qui rencontrent des difficultés parce que peut-être le courrier qu'ils ont reçu à l'origine n'était-il pas suffisamment explicatif. Donc, tous les parents qui se sont fait connaître ont fait l'objet d'une attention particulière et le service a recalculé avec eux la solution la plus adaptée à leur situation. Hélène.

**MME BOUCHEZ :** Je voulais simplement faire un retour des parents qui étaient à l'extérieur de l'hôtel de ville tout à l'heure.

**MME FOURE :** Oui.

**MME BOUCHEZ :** C'est vrai que sur la restauration scolaire, il n'y avait pas de question, en fin de compte il n'y a pas grand-chose qui change, sauf qu'il y a la modification à trois semaines, mais ça, ça existait avant.

Les questions qu'ils se posent, c'est surtout sur les accueils du périscolaire le soir où les enfants... pardon, où les parents ont préféré qu'il y ait, ce dont je parlais tout à l'heure, c'est-à-dire la possibilité de mettre un forfait un jour, deux jours, trois jours, quatre jours parce que pour eux c'est plus simple de... Même si je leur ai expliqué qu'en retirant les jours, les forfaits un ou deux jours, ça revenait à un et demi. Bon. Donc ça, c'est ce qui est ressorti. Et puis aussi sur les mamans qui pour beaucoup maintenant travaillent à 80 %, donc qui ont pris leurs mercredis et qui aimeraient pouvoir mettre leurs enfants le mercredi bien sûr au centre de loisirs et donc qui trouvent que le tarif exceptionnel est onéreux. Voilà.

**MME FOURE :** Mais en même temps il est clair qu'il faut aussi que nous, nous puissions organiser les choses avec des animateurs. Il y a un taux d'encadrement, donc on ne peut pas se permettre de continuer comme c'était et que ça a été le cas à un moment donné, c'est-à-dire que les parents confiaient leurs enfants quand ils voulaient, comme ils voulaient, et sans qu'on ne sache à l'avance combien d'enfants on allait avoir à accueillir dans nos centres de loisirs.

Donc du coup, on avait des animateurs qui étaient parfois recrutés alors que leur présence n'était pas indispensable. Donc, il faut bien qu'on organise les choses de manière satisfaisante.

Et je vous rappelle que ce n'est pas de la garderie qu'on fait dans ces centres de loisirs : c'est de l'animation. C'est la raison pour laquelle il y a ce taux d'encadrement et moi, je salue le travail qui est fait dans nos centres de loisirs.

Qui souhaite s'exprimer sur le sujet ? Oui, allez-y, Monsieur VOULMINOT.

**M. VOULMINOT :** Très rapidement. Mais je crois qu'on dit que ce qu'on conçoit bien s'énonce clairement et les mots pour le dire arrivent aisément. Je trouve que vous ne trouvez pas les mots pour expliquer cette nouveauté. Oui, je ne vous trouve pas à l'aise dans vos explications.

Je suis content que vous ayez rencontré les parents, là, sur le parvis de l'hôtel de ville. Rencontrez-les dans les cours d'école ou devant avant de se retrouver dans cette situation où on part d'un texte de la nouvelle tarification : 50 %, vous redescendez à 20 %. On reparle là de forfaits qui pourraient être modifiables. Bref la règle n'est pas claire. Quand une règle n'est pas claire, il faut y renoncer et en retravailler une autre. Voilà. Pour moi, cette règle n'est pas claire et vous ne trouvez pas les mots aisément pour le dire.

**MME FOURE :** Alors, Monsieur, on est en démocratie. Donc, vous êtes libre de penser ce que vous voulez et même de dire ce que vous voulez. C'est une chance qu'on a tous de vivre en démocratie.

Pour autant, moi, je voulais simplement vous indiquer qu'en complément de la réflexion qui a été menée au sein des services d'abord, puis avec les élus ensuite, à la fin de l'année scolaire dernière, nous avons pris soin de réunir des parents de chacun des secteurs de la ville pour tester avec eux ce projet que nous avons parce que justement il nous a semblé que quand on est une équipe municipale qui souhaite mettre en avant la participation citoyenne, la démocratie locale, la première des choses, c'est de demander l'avis des intéressés avant de lancer une réforme de la tarification. Nous l'avons fait. Nous l'avons testée. Donc chaque adjoint de secteur a mobilisé des parents dans son secteur et a testé auprès d'eux cette nouvelle tarification. Il ne nous était pas remonté, à ce moment-là, de remarques, et les remarques sont remontées quand nous avons écrit à tous les parents, là, au moment de la rentrée.

Il y a eu des mails que j'ai reçus, des mails qu'Hélène BOUCHEZ a reçus, des coups de fil que le service a reçus, des lettres, quelques lettres aussi, et nous n'avons pas attendu que vous veniez avec quelques familles, ici, dans la cour de l'hôtel de ville pour rencontrer ces familles, pour leur répondre et pour voir avec elles quelle était la solution la mieux adaptée à leur situation, et ainsi bon nombre de préjugés ont été levés.

C'est la raison pour laquelle Hélène a dit très justement qu'alors qu'au départ on nous disait que ça n'allait pas du tout ni pour les restaurants scolaires, ni pour les centres de loisirs, il s'avère que pour les restaurants scolaires, c'est-à-dire l'écrasante majorité des enfants puisque nous avons, je crois que c'est à peu près 8 000 enfants qui déjeunent... 7 500 enfants qui déjeunent tous les jours dans nos restaurants scolaires. Donc, il n'y a pas de problème pour les 7 500 enfants qui déjeunent dans les restaurants scolaires. Il y a des problèmes, en revanche, qui nous ont été remontés pour quelques-unes des quelque 750 familles, je crois que c'est ça, qui utilisent nos centres de loisirs le matin et le soir. Donc, même si c'est sur un nombre restreint d'enfants que la question se pose et même si un nombre restreint des 750 seulement réagit, il nous a semblé évidemment logique de les écouter et il y a eu aussi une foire aux questions qui

a été mise en place par le service éducation jeunesse pour permettre justement à chacun d'avoir la réponse aux questions qu'il se posait.

Donc, je crois vraiment que c'est nous faire un procès, mais bon c'est l'avenir qui le dira. Et puis, après tout, l'opposition est là pour s'opposer donc c'est... on reste dans la logique, même si nous, de temps en temps, on aimerait bien qu'on soit plus constructif et qu'on soit là plus pour améliorer les choses tous ensemble. Mais bon, l'opposition s'oppose. Voilà. Mais en tout cas, les choses ont été dites.

La preuve est faite de ce que nous sommes très attentifs aux réactions émises par les Amiénois, mais la preuve est faite aussi de ce que nous avons pris soin d'éviter toute difficulté en consultant auparavant les parents. Je voulais y insister parce que ça me semble important de dire que c'est notre méthode de travail de ne pas balancer des décisions comme ça, mais de les tester d'abord et de demander l'avis des principaux intéressés. Donc, il ne nous était pas apparu de difficultés à ce moment-là. C'est la raison pour laquelle nous avons envisagé de poursuivre. Quand nous avons vu qu'il y avait des difficultés, nous avons cherché à les relever tout simplement.

Donc, Renaud DESCHAMPS.

**M. DESCHAMPS** : Madame le Maire, je vais commencer par reprendre ce que vous venez de dire : l'opposition est là pour s'opposer. Non, ce n'est pas vrai ! En tout cas pas la nôtre, pas systématiquement. Peut-être l'autre, mais pas nous. L'opposition, elle est là pour analyser, pour regarder ce que vous proposez, pour faire des amendements quand il y a lieu et aussi pour porter la voix des Amiénois qui n'ont pas voté pour vous. Il ne faut pas que vous l'oubliez ça. Tous les Amiénois n'ont pas voté pour vous et le rôle de l'opposition, c'est aussi de porter cette voix, cette autre voix. C'était un préambule.

Sur ce sujet, nous voulions remercier avant tout, et vous allez voir en plus, dans ce que j'ai préparé, que vos propos tombent à l'eau. Je voulais remercier Hélène BOUCHEZ pour son rapport et pour le temps, évidemment quand je parle mon écran s'éteint, et pour le temps qu'elle a passé aussi bien en commission qu'hier soir tard, puisque je lui ai demandé l'autorisation de l'appeler parce que nous avons encore des demandes de parents et de directeurs même de centres de loisirs qui ne savaient toujours pas à quoi s'en tenir et je voulais donc ici la remercier pour le temps qu'elle a pris.

Je ne doute pas un seul instant que votre volonté était et est toujours de bien faire sur le sujet. J'en suis convaincu. Je sais en plus que la petite enfance vous tient à cœur et que vous avez cherché à faire au mieux. Je le sais.

Cependant, la mobilisation que nous avons pu constater devant la mairie avant le conseil, mais aussi et surtout le nombre important de sollicitations que nous avons reçues en tant qu'élus de l'opposition ou d'élus minoritaires démontrent une chose qui, elle, ne nous étonne pas, car vous nous y avez habitués : c'est que vous n'avez pas été bons en explications et en communication. Vous avez aussi fait des annonces, puis vous êtes revenus en arrière. Je pense notamment à la majoration de 50 % sur laquelle vous êtes finalement revenus en la laissant à 20 %.

Autre point sur lequel vous auriez pu mieux faire : c'est la concertation et la consultation. Vous n'avez pas consulté les directeurs de centre qui auraient pu vous dire si vous alliez dans le bon sens ou si vous faisiez fausse route. Vous n'avez pas non plus consulté assez de parents qui vous auraient alertés sur les complexités d'organiser un agenda familial quand on a une famille

recomposée, quand on a des enfants qui sont en garde partagée, quand on est libéral ou salarié au CHU, par exemple, et qu'on a parfois des urgences nécessitant un peu plus de temps le matin ou le soir pour confier ses enfants. Vous avez d'ailleurs, et vous l'avez dit, reçu beaucoup de mails, enfin beaucoup je ne sais pas, mais en tout cas des mails et des courriers. Preuve en est que votre panel de parents consultés n'était pas représentatif. Sinon vous n'auriez pas reçu ces courriers.

Je le redis : je suis sûr que vous n'avez pas voulu mal faire ou faire passer en catimini des changements, mais vous donnez l'impression d'avoir oublié quelque chose d'important, d'avoir oublié l'essence même d'un service public : c'est à lui de s'adapter aux contraintes des administrés : pas l'inverse.

**MME FOURE** : Merci, Monsieur l'Instituteur, pour les bons et les mauvais points.

**DONT ACTE**

**MME FOURE** : On passe au point suivant....

**M. DESCHAMPS** : Instituteur et quand c'est Alain GEST, je suis un mage.

**MME FOURE** : S'il vous plaît, vous n'avez pas... Vous n'avez pas la parole.

#### **7 - CAPITALE EUROPEENNE DE LA CULTURE 2028. PROJET DE CANDIDATURE. APPEL A PROJETS PERSPECTIVES.**

**MME FOURE** : Dans le cadre de l'élaboration du projet de candidature de la ville d'Amiens au label « Capitale européenne de la culture 2028 » de l'Union Européenne, je vous propose d'approuver le lancement d'un appel à projets intitulé "Perspectives", visant, d'une part, à favoriser l'implication des habitants du territoire comme socle d'une démocratisation culturelle locale et, d'autre part, de dessiner progressivement l'écrin favorable à l'émergence d'initiatives.

Cet appel à projets est lancé en direction des artistes et collectifs d'artistes, des associations ou de toutes autres structures démontrant un savoir-faire en lien avec les publics.

La date limite pour le dépôt des dossiers est fixée au 5 octobre 2021 pour une mise en œuvre au 1<sup>er</sup> décembre.

Un comité consultatif composé des représentants d'Amiens Métropole, des services de l'État, de la Région Hauts-de-France, et du Conseil Départemental de la Somme se réunirait afin d'émettre un avis sur les projets présentés et Amiens Métropole sélectionnerait les projets retenus.

La collectivité financerait également les projets retenus en mobilisant une enveloppe globale de 152 000 € maximum.

Je précise que cet appel à projets a été présenté aux acteurs de la vie culturelle, il y a une quinzaine de jours, une dizaine de jours, oui, quelque chose comme ça, de manière à ce qu'ils puissent, dès maintenant, commencer à préparer parce qu'effectivement le dépôt des dossiers au 5 octobre, c'est assez proche et que donc il s'agissait de leur permettre de réagir rapidement.

Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. On passe au vote.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**MME FOURE :** J'en profite pour dire que je me réjouis qu'il y ait vraiment unanimité sur le fait que nous soyons candidats pour être Capitale européenne de la culture parce que je pense que c'est de bon augure et que si j'ai dit tout à l'heure que l'opposition s'opposait, je faisais le constat de ce que j'avais entendu et que je le regrettais en même temps, ce que j'avais pris soin de préciser.

#### **8 - COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX. ÉTAT DES TRAVAUX MENÉS SUR LA PÉRIODE JUIN 2017 - JUIN 2021.**

**MME FOURE :** L'article L1413-1 du code général des collectivités territoriales stipule que « le président de la commission consultative des services publics locaux présente à son assemblée délibérante ou à son organe délibérant, avant le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente ».

Cette délibération a donc pour but de vous rendre compte des travaux menés par cette commission sur la période qui couvre juin 2017 à juin de cette année. Il y a lieu que l'assemblée en prenne acte.

Vous constaterez comme moi qu'il y a eu un peu de retard dans la présentation de ces travaux mais à compter de maintenant, ce compte rendu sera annuel comme le prévoient les textes.

Y a-t-il des observations ? Monsieur DESCHAMPS.

**M. DESCHAMPS :** La parole est au professeur DESCHAMPS !

Sur ces commissions consultatives des services publics locaux, nous regrettons que ce soient des temps courts qui nous soient donnés en commission pour balayer tous ces services publics locaux. C'est dommage et nous faisons aujourd'hui une proposition. Vous voyez : l'opposition peut faire des propositions. Nous aimerions qu'une fois par an, pendant le mandat, eh bien, chaque année, nous nous concentrons, lors d'une commission dédiée, par exemple, sur un des services publics locaux, à qui l'eau et l'assainissement, à la métropole sur les mobilités, sur le bus, sur les transports, pour entrer vraiment dans le détail des dépenses qui ont été engagées, pour bien comprendre, et puis ensuite quand ces rapports tombent, nous sommes à même de bien les comprendre, de bien les assimiler et puis, alors pas de les voter, mais d'en prendre acte.

**MME FOURE :** Alors, en général, on fait mieux que ça parce que ce n'est pas seulement en commission qu'on en parle, mais c'est en séance du conseil municipal puisque très régulièrement on s'arrange pour faire dans les communications du maire une présentation de tel ou tel organisme pour permettre justement qu'un débat puisse s'instaurer. Donc, je pense que ça va dans le bon sens de toute façon, dans le sens de la pédagogie. On n'a pas besoin de s'intituler professeur pour cela. C'est une autre histoire.

Donc, on en prend acte. Donc, il n'y a pas de vote.

**DONT ACTE**

#### **9 - ASSOCIATION FRANCE URBAINE. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.**

**MME FOURE :** Notre collectivité, vous le savez, adhère à l'association France Urbaine depuis 2016. Les statuts de cette association prévoyant que la collectivité est représentée par son maire et trois représentants selon le principe de la parité, je vous propose donc de désigner Annie VERRIER, Benoît MERCUZOT et Bruno BIENAIMÉ comme représentants de la ville à mes côtés.

Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**10 - FONDATION DES ARCHITECTES DE L'URGENCE. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE SUITE AU SEISME D'AOUT 2021 A HAÏTI.**

**MME FOURE :** Comme vous le savez, Haïti a été frappé par un séisme très meurtrier en 2010, dont les habitants ont toujours le souvenir douloureux, touché par le typhon Matthew en 2016, et qui a vécu l'épreuve d'une énième tragédie le 14 août dernier.

C'est pourquoi je vous propose de verser une aide exceptionnelle de 5 000 € à la Fondation des Architectes de l'Urgence qui s'apprête à venir en aides aux sinistrés sur place.

J'ajoute que cette fondation est la seule organisation non gouvernementale qui a son siège dans notre ville et que son objectif est de construire et reconstruire singulièrement des écoles dans les pays qui sont victimes de troubles, qu'ils soient naturels, comme c'est le cas ici, ou dans d'autres hypothèses aussi.

Donc, la Fondation des architectes de l'urgence, nous l'aidons assez régulièrement parce qu'à chaque fois qu'il y a... enfin elle se mobilise vraiment immédiatement dès qu'il y a un pépin sur cette planète. Je trouve que vraiment ils vont dans le bon sens et en plus ils montent haut le nom de la ville d'Amiens, puisque c'est aussi comme ça qu'on participe à l'attractivité de notre ville, même si c'est dans des circonstances très particulières.

Quelqu'un souhaite s'exprimer sur le sujet ? Oui. Allez-y, Monsieur PRADAT.

**M. PRADAT :** Alors, c'est juste, Madame la Maire, juste pour effectivement saluer l'action de la Fondation des architectes de l'urgence que je connais bien, notamment sur Haïti où ils étaient déjà intervenus il y a 10 ans. Ils ont vraiment acquis un diagnostic reconnu internationalement de pouvoir vraiment intervenir dans d'extrêmes urgences. Ils sont aidés aussi par beaucoup de gens à l'international pour pouvoir se mobiliser en très peu de temps et pouvoir dire si un hôpital, on va pouvoir rentrer dedans ou on ne va pas pouvoir rentrer dedans. Ce sont des choses aussi bêtes que ça : est-ce que la structure permet qu'on aille opérer des gens ou pas dans des moments comme ça dramatiques ? Voilà. C'est un fleuron quand même amiénois qu'il faut bien soutenir et vous le faites très bien.

**MME FOURE :** C'est vraiment... On est tout à fait en phase. C'est vraiment pour ça qu'on finance, on a accepté, enfin j'ai reçu le courrier de Patrick COLOMBEL il y a peu de temps, mais j'ai tout de suite demandé qu'on puisse avoir une délibération sur le sujet parce que je sais le travail qu'il mène avec toutes les équipes qui se mobilisent autour de lui.

On peut passer au vote.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**11 - ASSOCIATION FONCE ALPHONSE. ACTION D'ANIMATION ET DE PROMOTION. PROJET DE COURSE EN SOLITAIRE MINI TRANSAT DE VICTOR EONNET. SUBVENTION. ANNEE 2021.**

**MME FOURE :** Il s'agit de l'association Fonce Alphonse, qui est le nom de l'association qui porte le projet de course en solitaire de la mini transat de Victor EONNET.

Donc, Victor EONNET, qui est un ingénieur travaillant chez Clarins, est installé à Amiens et il s'alignera sur la ligne de départ de la Mini Transat en solitaire entre les Sables d'Olonne et la Guadeloupe le 26 septembre prochain, sur un bateau de 6,50 mètres qui porte les couleurs d'Amiens et qui s'appelle "Fondation Arthritis - Amiens Naturellement".

Je vous propose que la ville d'Amiens le soutienne en octroyant à l'association Fonce Alphonse une subvention de 15 000 € au titre de l'année 2021.

L'objectif est de fédérer les Amiénois autour d'un projet touchant à la fois le domaine de la transition écologique et la participation citoyenne, axes majeurs du mandat.

Ce projet présente également l'intérêt de pouvoir être partagé avec les enfants des écoles d'Amiens en lien avec des thématiques éducatives telles que la sensibilisation à la préservation des ressources en eau, la préservation des océans, de la faune et de la flore, la gestion des déchets, la géographie, etc. Le Rectorat d'Amiens s'est par ailleurs déjà prononcé favorablement à cette démarche et Monsieur Victor EONNET serait disponible pour rencontrer les élèves.

J'ajoute d'ailleurs qu'il fait cette mini transat dans des conditions assez traditionnelles et pas en tenant compte des outils les plus modernes qui soient, donc on est vraiment dans une démarche que je trouve intéressante et pédagogiquement et humainement.

Donc, vous voyez le bateau que je suis allée baptiser il y a quelques semaines à Pornichet, voilà, et qui va partir donc la semaine prochaine.

Y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas, on passe au vote.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**12 - CHANTIER D'INSERTION CITADELLE. FONDS SOCIAL EUROPEEN. DEMANDE DE SUBVENTION. APPEL A PROJETS 2021.**

**MME FOURE :** Je vous propose d'approuver la candidature de la ville d'Amiens à l'appel à projets conduit par le Conseil Départemental dans le cadre de l'axe 3 du programme opérationnel FSE Emploi et Inclusion. Merci à l'Europe qui nous finance depuis de très longues années sur ce projet et qui continue à le faire.

Il est possible que la ville d'Amiens, au titre de son chantier d'insertion, puisse bénéficier d'une subvention du Fonds Social Européen de 30 000 € pour l'année 2021. Donc, c'est une subvention que nous passons tous les ans depuis l'an 2000, je crois, à peu près.

Pas d'observation(s) ? On passe au vote.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**13 - EPCC POLE NATIONAL DU CIRQUE ET DES ARTS DE LA RUE. FESTIVAL LA RUE EST A AMIENS. FETE DANS LA VILLE. PARTICIPATION. ANNEE 2021. CONVENTION.**

**MME FOURE :** La collectivité souhaite accompagner l'événement populaire et festif « La Rue est à Amiens / Fête dans la Ville », qui est un festival d'arts de la rue concourant à l'attractivité de la ville d'Amiens.

Je vous propose donc d'attribuer à l'EPCC Pôle National du Cirque et des Arts de la Rue la somme de 100 000 € pour contribuer à l'organisation cette année de ces festivités et, de m'autoriser à signer la convention à approuver, fixant les modalités de cette contribution.

Ce qui nous amène à vous proposer une telle délibération, c'est le fait que cette manifestation, qui existe depuis de longues années, est une manifestation qui est à la fois culturelle, c'est incontestable. C'est la raison pour laquelle elle est portée par le Pôle national du cirque et des arts de la rue. Mais c'est aussi une manifestation qui est du domaine de l'animation de la ville. C'est une manifestation qui est extrêmement populaire et pour moi c'est important. C'est la raison pour laquelle je souhaite d'ailleurs qu'on retrouve à l'avenir son nom d'origine qui était la Fête dans la ville parce que c'est beaucoup plus explicite que La Rue est à Amiens, et c'est vraiment la fête dans la ville. C'est la fête de tous les Amiénois au sens Amiens Métropole naturellement, que l'on constate lors de cet événement, qui a été un peu particulier cette année. On a testé une Fête dans la ville en semaine, mais on était dans des conditions sanitaires encore... comment dirais-je... un peu épiques. Et à l'avenir, on va revenir bien sûr à une Fête dans la ville, je parle sous le contrôle de Pierre SAVREUX, une Fête dans la ville plutôt le week-end avec des événements qui vont continuer à concourir à l'attractivité de notre ville.

Qui souhaite s'exprimer ? Personne. Si, Monsieur PRADAT, allez-y.

**M. PRADAT :** Oui. J'étais déjà intervenu au mois de juin dernier dans cette même assemblée sur cette question.

Votre explication, Madame le Maire, est claire, c'est-à-dire la ville d'Amiens souhaite participer au financement cette manifestation. Pour autant, l'opposition, c'est aussi notre rôle d'être un peu... d'avoir des antennes. Voilà. Vous êtes au contact avec les Amiénois, mais nous aussi par ailleurs. Et on continue à être inquiets de la déstabilisation un petit peu du Pôle cirque qui a lieu, qui a eu lieu et qui a lieu. Donc quelque part, on est pour le soutien et donc cette participation. On reste inquiets des baisses de subventions, des baisses de budget qui ont été annoncées sur le Pôle cirque par ailleurs.

**MME FOURE :** La parole est à Alain GEST.

**M. GEST :** Merci, Madame le Maire.

Bien que cette question relève d'Amiens Métropole, bien évidemment je voudrais répondre à notre collègue sur ce plan. Il est clairement établi que nous avons souhaité revoir le montant de la subvention versée à l'EPCC et nous avons clairement fixé une diminution sur trois ans de façon à ce qu'au terme des trois ans, le montant de la subvention accordée par Amiens Métropole serait de l'ordre de 1 300 000 euros. Et nous avons demandé à ce qu'il en soit ainsi en pratiquant un certain nombre d'économies sur certains points. Je précise que jamais il n'a été

demandé de faire des économies sur la Fête dans la ville. Et j'en profite pour dire à Madame le Maire que c'était, 2021, la dernière année, d'Amiens dans la rue ou La Rue est à Amiens. On n'arrive jamais à retenir le nom. On va revenir à quelque chose de simple, pratique et populaire.

Par ailleurs, je dois dire qu'une fois que nous serons arrivés au bout de trois années donc, à ce seuil de 1 300 000 euros, nous demeurerons, et de très loin, le principal partenaire de l'EPCC. C'est un EPCC et pourtant l'aide de l'État, que nous remercions au passage, est de 300 000 euros ; 1 300 000 au terme des économies envisagées. Je vous engage donc à faire le rapprochement. Il y a des choses dans l'organisation de l'EPCC que nous commençons à travailler avec la Direction régionale des affaires culturelles et celle-ci a bien intégré le fait que nous souhaitons revoir un peu en diminution le montant de cette aide. Mais je répète : cela touche à l'organisation de l'EPCC. En aucun cas, ça n'a été une volonté de diminuer la participation concernant la Fête dans la ville.

Voilà ce qui... et vous aurez davantage évidemment d'éléments lorsque ce sujet sera à l'ordre du jour d'Amiens Métropole.

**MME FOURE :** Oui, Renaud DESCHAMPS.

**M. DESCHAMPS :** La Rue est à Amiens, que je préfère bien sûr appeler Fête dans la ville, existe depuis 43 ans. Il faut la préserver. En 43 ans, elle a toujours présenté un aspect culturel et d'animation. Il n'y a donc aucune nouveauté dans l'argument fallacieux que vous mettez en avant, à savoir que c'est une animation et que les animations sont une compétence municipale et que c'est donc pour ça que vous devez maintenant proposer à la ville d'Amiens et aux contribuables de mettre la main au porte-monnaie et de payer.

La seule et réelle motivation qui vous a poussés à présenter cette délibération est donc financière. La métropole est sans le sou et pour compenser son désengagement, comme l'a rappelé, comme vient de le dire Alain GEST à l'instant, de 23 % des subventions en 3 ans qu'elle versera en moins à l'EPCC, vous demandez aux seuls Amiénois, aux seuls Amiénois, c'est-à-dire pas aux autres habitants de la métropole, de colmater et de compenser par leurs impôts.

Cette question soulevée ce soir via cette délibération est symptomatique de ce qui est en train de se passer sans que vous ne le disiez vraiment aux contribuables. Un grand nombre de compétences ont été transférées des communes à la métropole en l'an 2000, dont la culture dont il est ici question. Dès 2002, une alerte a été déclenchée, car la charge des investissements portés désormais par la métropole allait très vite devenir un fardeau. Décision fut alors prise dans les années suivantes de réduire les charges de fonctionnement.

En 2007, Gilles DE ROBIEN, alors maire d'Amiens, proposa d'accepter la possibilité statutaire des impôts ménagers mais d'en fixer courageusement les taux à 0 dans un premier temps.

En 2008, Gilles DEMAILLY devint maire. Il se garda alors bien, quant à lui, de s'exprimer d'entrée sur le sujet puisque le lancement d'un projet de tramway figurait dans son programme. Il refusa de mettre un taux supérieur à 0 % sur le foncier bâti.

Ce n'est qu'en 2011 que le premier prélèvement d'impôt intercommunal ménage fut mis en place, sous prétexte d'ailleurs du paiement du tramway qui ne vit jamais le jour.

En 2014, nouveau coup dur avec la réduction des dotations de l'État qui pèse encore et d'autant plus sur la gestion et sur les finances de la métropole.

Tout cela pour vous dire que depuis des années et pendant des années, la métropole a vécu au-dessus de ses moyens en finançant ses actions par de l'emprunt qu'il fallut bien un jour commencer par rembourser. La charge de la dette est aujourd'hui tellement importante que la métropole fait de plus en plus appel à son pompier de service préféré : la ville d'Amiens.

Tout le mandat passé a été consacré à serrer la vis et nous voilà confrontés aujourd'hui à la dure réalité, à la question qu'il faut se poser et sur laquelle vous n'avez plus le droit de botter en touche : je veux parler bien sûr du transfert de foncier bâti des communes à la métropole qui est la seule solution viable.

C'est un système de vases communicants qui ne coûtera pas plus cher aux habitants de la métropole, mais qui fléchera davantage de ressources vers la métropole et un peu moins certes vers certaines communes, mais ce sont les plus riches d'entre elles qui ont déjà effectué les aménagements nécessaires au bien-être de leurs habitants.

Aujourd'hui, ce transfert qui serait profitable à la métropole et à de nombreuses communes le serait moins à quelques autres, je viens de le dire, et celles-ci font blocage aujourd'hui. Il n'y a aucune raison légitime que ce soit toujours Amiens et les Amiénois qui mettent la main au portemonnaie. Amiens est la ville la plus peuplée, certes, mais ce n'est pas la plus riche. Elle se situe pile-poil en milieu de tableau.

Nous voterons donc contre cette délibération. Vous voterez pour évidemment et elle sera de facto adoptée.

À minima, nous vous demandons donc, en tant que nouveaux financeurs, les Amiénois, d'imposer à l'EPCC que le festival La Rue est à Amiens s'appelle de nouveau Fête dans la ville. C'est une demande légitime des Amiénois, désormais contribuables et financeurs, je viens de le dire, que nous portons depuis plusieurs mois cette demande en conseils municipaux et métropolitains. Nous vous le demandons depuis longtemps. Et je vous ai écoutés et vos interventions qui ont précédé la mienne démontrent qu'enfin vous nous avez entendus et que le festival s'appellera de nouveau la Fête dans la ville.

Nous voterons donc contre pour les raisons évoquées.

**MME FOURE :** C'est très amusant d'entendre parfois Renaud DESCHAMPS dans ses formulations.

D'abord, parce que moi, je n'ai jamais appelé autrement que la Fête dans la ville cette fête. Je le mets au défi de m'avoir entendue l'appeler autrement depuis toujours parce que pour moi c'est la Fête dans la ville et dans le cœur et dans l'esprit des Amiénois ça a toujours été la Fête dans la ville. Et d'ailleurs, le... comment on appelle ça ? Le... la « baseline » en bon français, a toujours été la Fête dans la ville. C'est la preuve que ça n'a jamais été mis au rebus, cette formule.

La deuxième remarque que je voudrais faire, c'est que je trouve quand même que c'est facile d'être schizophrène parce que là on entend tout un discours de la part de quelqu'un qui prétendait être président de la métropole et maire de la ville. Je ne sais pas comment il aurait

fait si les Amiénois lui avaient fait confiance et je me réjouis que les Amiénois ne lui aient pas fait confiance.

On va maintenant passer au vote donc sur cette délibération.

**ADOPTE**

Observations :

*M SAVREUX, M. VOULMINOT n'ont pas pris part au vote.*

*M. DESCHAMPS, M. METAY (pouvoir à M. DESCHAMPS), Mme BELLINA (pouvoir à Mme VAGNIEZ), Mme VAGNIEZ, M. MELNISANCOT ont voté contre.*

**14 - COMMISSION DE CONTROLE DES COMPTES. REGLEMENT INTERIEUR. APPROBATION.**

**M. MERCUZOT :** En effet, le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit l'examen, par une Commission de Contrôle des Comptes, des comptes de toute entreprise liée à une commune ou à un établissement public communal par une convention financière comportant des règlements périodiques.

À ce titre, les agents désignés par le maire ont la possibilité de consulter tous les livres ou documents nécessaires à la vérification des comptes.

Les membres cette commission ont été désignés par le conseil municipal du 10 juillet 2020.

Il est proposé aujourd'hui d'approuver le règlement intérieur qui se met en conformité avec les nouvelles dispositions du code de la commande publique qui prévoit désormais la transmission au Comptable public de l'intégralité des documents par tout moyen de transmission électronique sécurisé attestant leur réception.

**MME FOURE :** Pas d'observation(s), j'imagine ? On passe au vote.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**15 - COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC. REGLEMENT INTERIEUR. APPROBATION.**

**M. MERCUZOT :** La commission de délégation de service public intervient notamment à l'occasion des procédures de passation de délégation de service public pour analyser et établir la liste des candidats admis à présenter une offre, pour analyser les offres, et, en cours d'exécution du contrat, pour rendre un avis sur tout projet d'avenant entraînant une augmentation du montant global de plus de 5 %. Afin de permettre le bon fonctionnement de cette commission, il est proposé d'en approuver le règlement intérieur.

**MME FOURE :** Pas d'observation(s) ?

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**MME FOURE :** Je vous propose d'ouvrir les fenêtres. Nous, nous l'avons fait depuis un petit moment, mais je vous propose d'ouvrir les fenêtres quand même pour respecter les mesures qu'on nous demande de prendre, d'aérer la salle. Ça fait un peu de deux heures que nous sommes dans cette salle. Donc on n'a pas de testeur de CO<sub>2</sub> ici, mais je pense qu'il est temps d'ouvrir.

Donc, Benoît peut continuer avec le point 16.

**16 - CREATION D'UN SERVICE FACTURIER. ACCORD CONSTITUTIF AVEC LA DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES ET LA TRESORERIE DU GRAND AMIENS ET AMENDES.**

**M. MERCUZOT :** Je peux effectivement continuer avec le point n°16. Il s'agit de proposer à notre vote l'accord constitutif avec la Direction Générale des Finances Publiques et la Trésorerie du Grand Amiens et Amendes pour la création d'un service facturier.

La ville d'Amiens, tout comme la Communauté d'agglomération Amiens Métropole, nous avons signé des conventions de Services Comptables et Financiers avec la Direction Générale des Finances Publiques et la Trésorerie du Grand Amiens et Amendes, conventions contenant un ensemble d'actions de modernisation, de simplification et de renforcement de la qualité comptable.

Et dans ce cadre, il est proposé la création d'un service facturier, pour le dire autrement, c'est-à-dire d'un centre de traitement et de paiement unique des factures pour le compte d'une collectivité ou d'un établissement public, service placé sous l'autorité hiérarchique du comptable public et composé à la fois d'agents issus des services de l'ordonnateur, c'est-à-dire de notre collectivité, et du comptable.

Les objectifs poursuivis par ce service facturier sont notamment de diminuer les délais de traitement des factures par la simplification de l'organisation, d'assurer une plus grande fluidité du circuit de la dépense mais également de renforcer la professionnalisation des agents et d'améliorer la qualité comptable.

Si vous en êtes d'accord, donc il conviendra de valider la convention fixant le cadre de cette mise en place et de vous autoriser, Madame le Maire, à la signer.

**MME FOURE :** Pas d'observation(s) ? Alors, on passe au vote.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**17 - TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES. EXONERATION DE DEUX ANS EN FAVEUR DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES ET ADDITIONS DE CONSTRUCTION A USAGE D'HABITATION.**

**M. MERCUZOT :** Oui. Alors, la présentation de ce point va être un petit peu technique, je vous prie de m'en excuser, mais il s'agit d'adopter une exonération de 2 ans en faveur des constructions nouvelles et en faveur des additions de construction à usage d'habitation, une exonération sur la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Je m'explique. Vous savez que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, la réforme fiscale conduit les communes à percevoir le produit de taxe foncière sur les propriétés bâties qui était jusque-là perçu par le département, et cela vient remplacer ce que nous percevions au titre de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Bien.

La loi de finances pour l'année 2020 propose un dispositif d'exonération dont la durée serait de deux années pour les constructions neuves, tout en permettant sa limitation à hauteur d'un pourcentage de la base imposable et nous avons jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2021, c'est-à-dire très rapidement, pour nous prononcer sur ce nouveau dispositif par une délibération.

À défaut, si jamais nous ne délibérons pas, ce nouveau dispositif exonérant en totalité sera en vigueur et conduira donc au maintien d'une exonération totale.

Il faut rappeler que cela fait maintenant près de 30 ans que notre ville, que notre commune a délibéré en faveur de la suppression de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties accordée aux contribuables lors de la construction neuve, et afin de consolider nos recettes fiscales, dont la taxe foncière bâtie est désormais la principale composante, je vous propose de vous prononcer sur la limitation à 40 % de l'exonération de 2 ans de taxe foncière sur les propriétés bâties accordée aux contribuables lorsqu'ils construisent une construction neuve ou qu'ils ajoutent une construction à une construction existante pour les locaux d'habitation.

En appliquant cette limite de 40 %, la collectivité bénéficierait de produits supplémentaires de taxe foncière, produits supplémentaires par rapport à une exonération totale bien entendu, à usage d'habitation à hauteur de 68 000 € sur une base de taxe foncière exonérée s'élevant en 2020 à 1 620 121 €. Et pour les autres locaux, le gain de taxe, le gain de bases taxées avec un taux à 40 % serait, amènerait un produit supplémentaire, pardonnez-moi, de 64 348 €.

J'espère que ça a été à peu près clair.

**MME FOURE** : Oui. Merci pour ces explications dans un domaine toujours technique.

Pas d'observation(s) ? Alors, on passe au vote.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**MME FOURE** : Merci à Benoît MERCUZOT.

### **18 - PLAN LOCAL D'URBANISME. 14<sup>ÈME</sup> MODIFICATION. APPROBATION.**

**MME VERRIER** : Afin de traduire nos objectifs politiques et d'accompagner l'évolution de secteurs de projets importants et de continuer à améliorer les dispositions du Plan Local d'Urbanisme de la Ville d'Amiens, une procédure de modification a été lancée au printemps 2021.

L'autorité environnementale a rendu sa décision de non-soumission à évaluation environnementale le 1<sup>er</sup> juin 2021 et des réunions de présentation à l'ensemble des Comités de Quartiers ont également été organisées du 18 mai au 8 juin.

L'enquête publique s'est quant à elle tenue après les élections départementales, du mercredi 30 juin 2021 au samedi 31 juillet 2021, aboutissant à la remise du rapport du commissaire enquêteur le 19 août 2021, lequel émet un avis favorable aux modifications envisagées, guidées par deux intentions distinctes :

- Accompagner les secteurs de projets : ZAC, Nouveau Programme de Renouveau Urbain, friches, sites à enjeux, etc.
- Et ajuster la réglementation pour répondre aux difficultés rencontrées dans le cadre de l'instruction de demandes d'autorisation d'urbanisme, etc.

Je vous propose ainsi d'approuver le projet de 14<sup>ème</sup> modification du PLU.

**MME FOURE** : Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Si ?

**M. PRADAT** : Moi, j'en ai une.

**MME FOURE** : Pardon. Monsieur PRADAT.

**M. PRADAT** : Oui. Merci, Madame le Maire.

Donc sur la 14<sup>ème</sup> modification, on a regardé un peu les questions qui étaient posées dans le rapport du commissaire enquêteur. On voit qu'en fait c'est souvent des demandes un peu à la carte des porteurs de projet et on a souvent une accumulation de demandes, de points particuliers en fait qui sont plutôt de l'intérêt particulier plutôt que l'intérêt général. C'est comme ça. Le PLU, c'est aussi un outil comme ça qui permet aussi, à un moment donné, en gérant l'intérêt particulier, on va justement réguler l'intérêt général.

C'est aussi en fait un outil qui est pour beaucoup dans l'apparence de la ville et aussi des rapports de voisinage. Il y a un des points qui pourrait paraître peut-être un peu anecdotique mais qui est important et qui est là régulé : c'est l'interdiction des clôtures avec des lames d'occultation. Moi, ça, je pense que c'est une bonne chose parce que ça a tendance à proliférer et à devenir un peu quelque chose de tout à fait commun. Or, quelque part, ça ferme le visuel, la perception qu'on a des jardins, et ça évite aussi de planter des haies séparatives qui, elles, sont des réservoirs écologiques. Donc ça, c'est une bonne chose qui pourrait paraître anecdotique mais qui ne l'est pas.

On voit dans les questions qui sont... Donc ça, c'est dans les modifications. On voit dans les questions qui sont posées des points comme ça qui ont été une demande notamment qu'on a vue en commission du comité de quartier Saint-Leu pour circonscrire un périmètre qui réduirait les nuisances nocturnes notamment. Donc, ça a été envoyé à la refonte globale du PLU. Très bien. On voit aussi donc des vraies problématiques de vivre ensemble que pointe cet outil qui les régule.

Par ailleurs, il y a quand même aussi, et c'est le rôle de l'opposition de pointer des choses qui posent question, on a aussi pointé en commission le sujet de l'usine Benoît où on voit que l'usine Benoît va être rénovée avec un peu plus de 200 logements. Donc, le PLU n'impose pas d'orientation sur la fonction notamment de cette zone-là et il se trouve que c'est des logements. Ça aurait pu être peut-être un projet peut-être plus mixte, à caractère un peu plus, je dirais, stratégique pour Saint-Leu. Il se trouve que ce sont des logements. C'est une résidence de logements assez dense et elle a été présentée auprès de la population en réunion publique. Ça ne poserait pas de question si elle respectait le PLU. Or, on voit qu'il y a deux articles, même trois qui demandent à être... On demande en fait à ce que cette enclave sorte de la zone pour être dans une zone annexe pour permettre justement des particularités.

Ce projet, il a pour mérite d'intégrer des éléments patrimoniaux et de leur donner une pérennité. Maintenant, c'est quand même un choix qui est fait là de densité parce que dans la modification, on va s'exonérer de deux règles pour deux points particuliers. Je ne vais pas rentrer dans le détail mais on en a parlé en commission : il s'agit du rapport des bâtiments entre eux sur la parcelle puisqu'il y a venelle qui est créée, et puis de permettre plus de hauteur de la zone à un point du projet. Donc quelque part, on va dans plus de densité par rapport à un quartier qui est déjà très dense. Je veux dire : le quartier Saint-Leu, il y a des problématiques de stationnement puisqu'il y en a assez peu sur le quartier puisqu'il est beaucoup ancien, piétonnier, etc. Donc voilà. C'est quand même un choix qui est fait là d'aller dans cette direction-là et donc on voulait simplement pointer cette particularité.

Par ailleurs, la modification, elle est nécessaire et donc nous voterons pour parce qu'on n'est pas là pour s'opposer systématiquement.

Même si on est partisans d'un PLUI, on l'a déjà dit par ailleurs, je ne vais pas le redire, l'outil PLU, il touche beaucoup de sujets, qui régule justement, et c'est très technique mais c'est ça l'art du PLU, c'est les rapports entre les pleins et les vides et c'est bien ça dont il est question. Ça touche beaucoup de sujets qui appellent anticipation, qui appellent vigilance et qui appellent aussi participation. C'est pourquoi notre groupe, et je vous le rappelle, souhaiterait être associé au futur groupe de travail sur la refonte du PLU.

**MME FOURE** : Marc FOUCAULT a la parole.

**M. FOUCAULT** : Non, c'est une erreur.

**MME FOURE** : C'est une erreur. Donc, à ce moment-là, je vais répondre à Monsieur PRADAT qu'on verra le moment venu comment associer les différents membres de cette assemblée au nouveau PLU. Renaud DESCHAMPS a demandé la parole. Et Pascal RIFFLART, oui, d'accord.

**M. DESCHAMPS** : Vais-je avoir le droit, une fois de plus, après mon intervention, à un nouveau propos moqueur de votre part, Madame ? Professeur après ma première intervention. Schizophrène après la deuxième intervention. Est-ce que vous vous rendez compte du manque de respect dont vous faites preuve ? Jamais, ne rigolez pas, jamais je ne me suis permis de vous affubler d'un sobriquet dans cette instance ni ailleurs pour deux raisons. La première, c'est que je respecte la personne. La deuxième, c'est que je respecte votre fonction. Je pense d'être en droit d'en attendre autant de votre part.

Sur le sujet maintenant, nous parlons ici du PLU, élément et outil structurant de notre ville et, Julien PRADAT l'a dit, si nous avons un PLUI, nous ne serions pas ici chaque année en train d'apporter des petites modifications et, là encore, c'était l'occasion pour Amiens au Cœur de rappeler qu'elle est favorable à un PLUI.

À propos de l'usine Benoît, nous avons aussi prévu d'en parler, mais je ne vais pas répéter ce que Julien PRADAT a dit puisque nous partageons, là aussi, les propos énoncés.

Un autre point qui attire notre attention, c'est la partie sur le linéaire de protection commerciale renforcée. Alors, il se trouve que je connais bien le sujet, vous n'en doutez pas, puisque c'est moi-même, quand j'étais votre adjoint en 2015, qui vous avais proposé la mise en place de ce linéaire de protection renforcée sur la zone piétonne, et j'attire toute votre attention et celle des journalistes qui peut-être nous écoutent, sur le mot « zone piétonne » qui va de la gare à la Maison de la Culture. C'est-à-dire que ce linéaire de protection renforcée, il est très restreint et très contraint en termes de superficie.

En 2015, quand je vous ai proposé ce sujet en bureau municipal d'abord, je ne l'ai pas sorti de mon chapeau. C'est parce que j'avais assisté à des assises du commerce qui réunissent chaque année des acteurs des centres-villes par l'association « Centre-Ville en Mouvement ». Et de nombreuses villes déjà, de toutes tailles, avaient mis en place ce linéaire de protection commerciale renforcée qui vise, je le rappelle, à interdire un certain nombre de catégories de commerces sur notre zone piétonne. Et à l'époque, nous étions tous d'accord pour dire qu'il y avait trop d'opticiens, par exemple, mais aussi d'assurances. Je suis assureur et je le dis avec encore plus de force. Une agence d'assurances n'a rien à faire dans une zone piétonne commerçante. Des agences de voyages aussi et toute une liste que nous avons énoncée puis

fait voter en conseil municipal parce que c'était la bonne chose, parce que cela avait été démontré par les chiffres et de manière empirique par des actes dans d'autres villes.

Et d'ailleurs, et d'ailleurs, grâce à cela et à d'autres choses, le commerce se portait bien et se porte toujours plutôt bien à Amiens. Il faut être fier de notre commerce d'hyper centre-ville à Amiens. Il y a finalement très peu de cellules fermées quand on profite d'ailleurs des mois de juillet, août parfois, pour aller en vacances et qu'on constate dans d'autres villes ce qu'il s'y passe.

Et alors là, dans cette modification de PLU, vous faites volte-face sur ce point-là. C'est-à-dire que ce que vous avez considéré être bon il y a 5 ans, vous dites : maintenant ce n'est plus bon pour certaines activités, notamment les activités médicales et paramédicales. Alors pourquoi pas ?! Quand on est maire, on n'est pas figé *ad vitam aeternam* dans ses positions et puis en fonction de l'évolution de la société, du commerce, on peut revenir sur ses décisions. Mais là je ne suis pas un mage, je n'ai pas de boule de cristal, mais je suis quasiment sûr que vous faites fausse route et que vous vous trompez. Pourquoi ?

Parce que quand on est en zone piétonne à Amiens, quand on vient en zone piétonne, c'est pour faire du shopping, c'est pour faire du lèche-vitrines, c'est pour s'asseoir à une terrasse, à un bar, c'est pour rencontrer des amis. Or là, vous revenez sur les activités médicales, dentaires, paramédicales. Je ne veux surtout pas, et vous le ferez certainement, dans votre réponse, que vous me fassiez dire ou que vous fassiez porter sur moi le fait que je sois contre l'installation de cabinets dentaires ou de cabinets médicaux en centre-ville. Je sais que nous en manquons cruellement. Je sais qu'il faut parfois un an, voire plus, pour avoir rendez-vous chez un dentiste. Mais ce n'est pas en acceptant que des dentistes aient pignon sur rue piétonne, je ne dis pas pignon sur rue, mais pignon sur rue piétonne, que ça va améliorer les choses pour notre centre-ville commerçant et pour notre rue piétonne commerçante. Au contraire, parce qu'avec cette ouverture et ce reniement sur un point du règlement, vous laissez la porte ouverte à d'autres professionnels de santé de venir s'installer.

Les loyers augmentent, on le sait tous, sur la zone piétonne. Qu'est-ce qui va se passer ? C'est que ces regroupements de professionnels de santé, qui ont beaucoup d'argent, n'hésiteront pas à s'installer dès qu'une cellule sera vide. Et à cause de ce changement de PLU, il est fort probable, je ne vais pas dire il va arriver, je ne sais pas, mais il est fort probable que dans les années à venir nous ayons un commerce, deux commerces avec des belles vitrines, puis une troisième vitrine avec une vitrophanie écrit dentiste, un coiffeur, ensuite deux vitrophanies écrites avec prothèses auditives, puis je ne sais quoi. Et vous êtes en train, par cette décision, de prendre une mauvaise route pour le commerce sur la zone piétonne, et je vous rappelle que je parle de la zone piétonne et pas du centre-ville.

En commission, Olivier JARDÉ, qui s'y connaît en questions de santé, a dit : « Mais il faut leur ouvrir la porte de la rue de Noyon à ces médecins, à ces professionnels de santé, parce que la plupart viennent de Paris par le train. » Mais quel argument ! Mettons-les, à ce moment-là, rue Jules Barni. Mettons-les place Fiquet. Pourquoi absolument rue de Noyon ?

Donc, tous ces éléments, et je ne vais pas être plus long, nous feront, à cause de ce point qui est crucial et essentiel, voter contre cette 14<sup>ème</sup> modification du PLU.

**MME FOURE** : Olivier JARDÉ justement.

**M. JARDE** : Oui. Merci, Madame le Maire.

Depuis la dernière commission, j'ai regardé les chiffres : il y a 42 000 dentistes en France et la profession sanitaire en général est toujours très mal répartie et donc la moyenne en France c'est 70 dentistes pour 100 000. Mais bien sûr il y a des exceptions. En Ile-de-France et en PACA, c'est 84 pour 100 000. Alors sur Amiens Métropole, c'est combien ? C'est la moitié. C'est 41 pour 100 000. Et donc non seulement on est à 41 pour 100 000 sur la métropole amiénoise, mais quand on regarde sur la métropole, il y a une inégalité dans la répartition entre la périphérie et la zone piétonne et le centre-ville. Et cette zone piétonne et ce centre-ville a en plus de ça une population âgée. Et donc, moi, je me réjouis et je continue à me réjouir qu'il y ait des installations d'un cabinet de groupe en centre-ville.

Et alors excusez-moi, Madame le Maire, mais je n'arrive pas à comprendre comment on ne peut pas se faire soigner les dents, ne plus avoir mal et ne pas faire après des courses. Je dirais même que quand on n'a plus mal, on est plutôt euphorique et on est prêt à dépenser son argent. Je ne veux pas dire qu'il faut attirer tous les gens qui ont mal pour les soulager pour qu'ils fassent leurs courses après, mais j'ai du mal à comprendre.

Et je ne comprends pas du tout l'opposition d'Amiens au Cœur dans ce projet et je crois même qu'il est un peu hors-sol parce que s'il voyait les personnes âgées du centre-ville, je crois qu'elles se réjouiraient d'avoir des dentistes à côté et de ne pas attendre 6 mois pour avoir un rendez-vous.

**MME FOURE :** Pascal RIFFLART qui m'avait demandé la parole et je m'excuse de ne pas la lui avoir donnée...

**M. RIFFLART :** Ce n'est pas grave.

**MME FOURE :** À temps. Mais... et Monsieur MENILSANCOT après.

**M. RIFFLART :** Ce ne sera pas un problème dentaire tout de suite. Non, je voulais répondre à Monsieur PRADAT sur deux petits points. Ça m'interpelle un peu ce qu'il dit parce que ça correspond, on ne va pas parler de schizophrénie, mais d'ambivalence. Ça ne correspond pas exactement à la philosophie que vous avez portée précédemment. Moi, j'ai du mal à comprendre comment on peut construire la ville sur la ville sans augmenter la densité. Enfin, c'est... et donc c'est... Après la gestion de la densité, en effet, elle doit être réfléchie parce qu'on a vu comment ça s'est passé dans les années soixante. Mais bon, je pense que quand même il faut accepter le principe de la densité, de l'augmentation de la densité, et évidemment s'atteler à résoudre les problèmes comportementaux, les problèmes urbains, les problèmes sociologiques que ça peut générer. Mais j'ai du mal à comprendre.

Deuxièmement, j'ai du mal aussi à comprendre l'adéquation que vous faites entre logement/voiture. Ça, c'est... Bon, on sait très bien qu'il faut toujours, enfin il faut toujours faire plaisir un peu à un certain nombre de gens et surtout ne pas envisager que la voiture va être éternelle et qu'elle aura toujours une place première dans la cité. Mais ça me surprend un peu. Je pense que c'est une adéquation qui n'est pas... enfin qui peut être un peu pernicieuse parce qu'elle ne permet pas de penser la ville autrement. Voilà.

Donc, moi, je trouve que ce PLU, il amène des éléments de modernité qui vont dans le bon sens et évidemment je voterai pour.

**MME FOURE :** Monsieur MELNISANCOT.

**M. MELNISANCOT :** Oui, bonsoir. C'est juste pour rebondir aux propos de Monsieur JARDÉ : quand on a mal aux dents, souvent on rentre directement à son domicile. Et encore une fois, j'ai l'impression qu'on ne nous comprend pas. On parle de zone piétonne, donc on ne remet pas en cause vos propos. Bien sûr qu'on a besoin de dentistes en centre-ville, mais on parle de zone piétonne. Voilà la nuance.

**MME FOURE :** Monsieur PRADAT.

**M. PRADAT :** Merci de me redonner la parole. C'est pour porter un peu le débat.

C'est vrai : Pascal RIFFLART a raison sur un point. On est tout à fait d'accord, et je ne l'ai peut-être pas assez dit, que la densité est importante si on veut justement que les gens se déplacent à pied, à vélo, pas très loin des centres-villes, etc. Et c'est plutôt vraiment sur cette question de l'usine Benoît, c'est-à-dire à cet endroit-là de la ville, et je ne l'ai peut-être pas dit assez. Donc, je vais le redire plus clairement. Ce qui nous pose question, c'est d'avoir autant de logements et de petits logements spéculatifs à cet endroit-là. Je pense que le quartier n'en manque pas. Ce n'est pas un quartier qui vit très bien. On le voit aussi par rapport à justement l'interpellation du comité de quartier sur les problèmes de nuisances. Et donc, ce n'est pas en ajoutant du logement, du petit logement spéculatif de promoteur à cet endroit-là, en dérogeant au PLU, en allant plus loin dans la densité, qu'on va améliorer le vivre-ensemble à cet endroit-là. Par ailleurs, je suis d'accord avec vous, Monsieur RIFFLART : on a besoin de densité dans la ville pour construire la ville sur la ville.

**MME FOURE :** Annie VERRIER.

**MME VERRIER :** Oui. Alors en effet, il y a déjà eu beaucoup de choses de dites. Donc synthétiquement, par rapport à votre intervention, Monsieur PRADAT, pour ce qui concerne l'aspect paysager, nous partageons bien sûr tout à fait. C'est important de garder, dans ces quartiers, cette dimension paysagère et verte.

Je suis aussi d'accord sur les aspects anecdotiques, mais aussi parfois globalement quand même défense d'un système de vivre-ensemble, une problématique de vivre-ensemble et notamment, même si ça sortait finalement du cadre, d'évoquer des choses concernant le bien vivre.

Pour ce qui concerne l'usine Benoît, nous en avons échangé en commission urbanisme. Je ne partage pas votre analyse de logements assez denses. Il y a en effet une résidence étudiante et par ailleurs, je l'ai expliqué, des logements intermédiaires et des maisons le long du canal qui sont vraiment en adéquation avec l'esprit du lieu. Moi, ça ne me paraît pas dense. Mais je pense que quand vous verrez les plans de l'architecte, vous en conviendrez.

Ça a aussi le mérite, dans cette modification, de pouvoir intégrer, vous l'avez signalé, des éléments patrimoniaux et de résorber une friche qui était quand même, je dois le dire, une certaine verrue au centre-ville.

Pour ce qui concerne l'intervention de Monsieur DESCHAMPS, c'est clair que dans un monde qui bouge, si on reste statique, on recule. C'est logique. Le Covid a fait bouger les choses, a fait bouger les demandes aussi des citoyens, notamment ce besoin de proximité et bien sûr de proximité médicale et de proximité concernant les activités paramédicales. Et donc comme vous évoquiez les audioprothésistes, oui, on est aussi une société qui vieillit. Les personnes âgées en centre-ville, alors on dit les seniors, mais on peut dire les personnes âgées en centre-ville sont

nombreuses, elles n'ont pas de moyen de transport et là, on leur offre la possibilité d'avoir des soins. Et après, je partage ce que dit Olivier JARDÉ, quand on va mieux, on peut avoir envie de faire du shopping ou du lèche-vitrines. C'est vraiment ce que nous souhaitons et nous partageons ce désir évidemment d'améliorer l'attractivité du centre-ville. Voilà.

**MME FOURE :** Merci, Annie. Je pense aussi qu'au fond, ce qu'on souhaite, c'est avoir des habitants nombreux qui circulent dans le centre-ville piétonnier. C'est la raison pour laquelle avait été mis en place ce système de protection particulière. Et on veut qu'il y ait de l'activité dans le centre-ville piétonnier, qu'il y ait des allées et venues de personnes.

Et moi, ce que je constate, c'est que les professions médicales, c'est un constat simplement, elles travaillent beaucoup plus en groupe que par le passé. Avant, on avait des médecins qui s'installaient, des dentistes qui s'installaient. Aujourd'hui, c'est plutôt des maisons médicales, des maisons de dentistes ou parfois des maisons de santé globale qui recouvrent des professionnels de santé très divers. Et dans l'hypothèse où on se trouve en présence de ces personnes qui souhaitent s'installer ensemble, souvent elles recherchent des installations en périphérie du centre-ville, voire à l'extérieur du centre-ville. Et là, je pense que c'est vraiment mauvais pour l'attractivité de notre centre-ville parce que ça veut dire qu'on va avoir des personnes qui vont aller... On voit bien que l'hôpital et le pôle des cliniques privées sont en périphérie, mais parce que là, il n'y avait pas de possibilité évidemment de faire autrement. Mais je souhaite qu'il y ait aussi des professionnels de santé en plein centre-ville parce que ça va générer donc un flux d'habitants qui vont venir consulter et en même temps qui peut-être, en même temps ou un autre jour, viendront, auront repéré qu'il y avait un magasin qui les intéressait et seront tentés de revenir pour fréquenter ce magasin.

Donc, je pense qu'il ne faut pas opposer les choses. Aujourd'hui, on est dans un mode de fonctionnement qui est assez sensiblement différent d'il y a quelques années. On voit bien que les centres-villes piétons, ils sont occupés différemment maintenant et qu'il y a un certain nombre de commerces qui n'existent plus dans les centres-villes piétons. Les commerces alimentaires, par exemple, il y en a peu, mais ça, on le voit, c'est depuis le début de la piétonisation. Et on voit aussi que les notaires, les professions de santé, tout ce monde-là est tenté d'aller à l'extérieur de la ville. Donc, je crois qu'il faut aussi tenir compte de cette nouvelle donne et s'y adapter.

On va passer au vote, si vous voulez bien, donc sur cette délibération.

**ADOpte**

Observations :

*M. DESCHAMPS, M. METAY (pouvoir à M. DESCHAMPS), Mme VAGNIEZ, Mme BELLINA (pouvoir à Mme VAGNIEZ) et M. MELNISANCOT ont voté contre.*

**19 - DENOMINATION D'UNE PLACETTE NOUVELLE DANS LE QUARTIER SAINT-LEU.**

**MME VERRIER :** En hommage à l'homme de spectacle bien connu des Amiénois sous le surnom de Michou, dont la ville d'Amiens souhaite honorer la mémoire, je vous propose, dans le cadre de l'aménagement de la nouvelle salle de spectacle La Lune des Pirates, de dénommer la placette devant celle-ci « Placette Michel CATTY dit Michou ».

**MME FOURE :** Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas, alors on passe au vote.

**20 - AMENAGEMENT DE LA ROUTE D'ALLONVILLE RD919. CONVENTION AVEC LE CONSEIL  
DEPARTEMENTAL DE LA SOMME. APPROBATION.**

**MME VERRIER :** Donc, il est proposé d'approuver le projet d'aménagement à Amiens de la route d'Allonville. C'est une voie à double compétence Amiens/Amiens Métropole.

Le tronçon ville d'Amiens se situe entre le giratoire débouchant sur la rue Fénelon et le panneau de sortie d'agglomération. La chaussée de ce tronçon est de compétence départementale. C'est la RD 919.

Il conviendrait d'autoriser Madame le Maire à signer la convention technique et financière à intervenir avec le Département de la Somme.

La requalification de l'ensemble de l'emprise (hors chaussée) d'une longueur de 130 mètres comprendra la réduction de la largeur de chaussée au gabarit départemental pour une chaussée de classe 2, chaussée qui sera entièrement rénovée par le Conseil Départemental de la Somme, y compris le giratoire avec la rue Fénelon, la création d'une piste cyclable dans le sens entrant sur Amiens, la modernisation du réseau d'éclairage public en LED et des trottoirs vétustes, l'effacement d'un réseau télécoms et la plantation d'arbres complémentaires. Travaux programmés au deuxième semestre 2021 pour un montant total de 180 000 € TTC.

**MME FOURE :** Y a-t-il des observations ? Oui. Allez-y, Madame. Je ne vois pas bien d'ici. C'est...

**MME THEROUIN :** C'est Madame THÉROUIN.

**MME FOURE :** Madame THÉROUIN, très bien !

**MME THEROUIN :** J'ai changé de place ce soir.

**MME FOURE :** D'accord.

**MME THEROUIN :** Parce que c'est notre président qui est devant, donc voilà. Non. Mais je vais faire rapide parce que le temps tourne et puis il y a eu beaucoup de débats avant. Juste une petite explication de vote. Alors, on salue l'effort d'avoir une piste cyclable pour rentrer dans Amiens. Donc, on vous demande encore un petit effort pour convaincre le conseil départemental pour pouvoir sortir d'Amiens en sécurité sur la route d'Allonville où les automobilistes et les conducteurs de camion ont tendance à rouler assez vite. Donc, c'est une question de sécurité routière, donc peut mieux faire. Donc, nous nous abstenons sur ce dossier.

**MME FOURE :** Merci, Madame CABURET, d'avoir remis la lumière pour nous permettre effectivement de mieux voir tout le monde. Annie.

**MME VERRIER :** Oui. Je m'étais expliquée en commission urbanisme sur le fait que bien sûr il y aura la possibilité de sortir mais comme j'ai expliqué, en lien avec la bonne gestion des deniers publics, ça se fera quand les travaux seront réalisés sur l'autre rive.

**MME FOURE :** On peut passer au vote ?

Observations :

Mme DELATTRE, Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ, VOULMINOT se sont abstenus.

## 21 - AMENAGEMENT DU QUAI DE LA PASSERELLE. APPROBATION.

**MME VERRIER** : La ville d'Amiens souhaite utiliser l'opportunité des travaux de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie au bras du Pendu pour réaménager le quai de la Passerelle, donc qui est une connexion longeant la Somme entre le bois Bonvallet et le centre-ville, mais également un chemin potentiel pour accéder à la véloroute de la Vallée de la Somme (V30).

Suite à une réunion organisée sur place en présence des élus concernés, du comité de quartier, d'AMSOM Habitat et des services de la ville, le projet dont les aménagements suivent a émergé :

- Rétrécissement de la chaussée ;
- Suppression de la bande cyclable en contresens de la circulation automobile, tout en conservant ce double sens ;
- Conservation du stationnement bilatéral ;
- Rétrécissement du trottoir nord ;
- Création d'un trottoir côté fleuve ;
- Quelques avancées sur le fleuve, entre les arbres ;
- Plantation d'un alignement d'arbres le long du fleuve ;
- Mise en place d'un nouvel éclairage ;
- Reprise du tapis de chaussée et du stationnement.

Les trottoirs et les avancées sur le fleuve seront réalisés en pavés grès. En chaussée, le carrefour avec la rue Baillon ainsi que le passage piéton dans le virage quai de l'Ecluse seront en pavés résine aspect pavés grès.

Enfin, afin de pacifier la circulation et, en particulier, de sécuriser le double sens cyclable, la rue sera réglementée en zone 30.

Donc, il est proposé d'approuver ce projet d'aménagement programmé pour le 4<sup>ème</sup> trimestre 2021 (coût estimé : 500 000 € TTC), mais également d'autoriser Madame le Maire à déposer un permis d'aménager auprès de l'Architecte des Bâtiments de France.

**MME FOURE** : Y a-t-il des observations ? Oui, Monsieur DESCHAMPS.

**M. DESCHAMPS** : Le dossier qui nous a été présenté est bien fait et puis il est explicite sur la continuité cyclable qui aurait pu exister dans d'excellentes conditions si vous n'aviez pas proposé de conserver quelques places de stationnement en rive sud. Alors, vous nous avez expliqué en commission que c'est suite à une réunion avec...

**MME VERRIER** : Clément.

**M. DESCHAMPS** : Que c'est suite à une réunion avec des habitants qui vous ont fait part de leur souhait de conserver quelques places de stationnement que finalement vous êtes revenus sur votre idée initiale puisque, si j'ai bien compris, votre idée initiale était de créer une vraie piste cyclable à la place de cette banquette de stationnement. C'est fâcheux. C'est fâcheux parce que ça pourrait être considéré comme, allez disons-le, un manque de courage politique. C'est-à-dire que vous avez été élu pour mettre en place une politique et pendant la campagne municipale vous êtes même montés tous sur des vélos. Vous avez montré que le vélo c'était important. On ne vous voit plus trop sur les vélos tous, certains les habitués, mais plus tous. Et vous avez ensuite donné des gages de faire un peu plus d'écologie parce que vous entendez, vous n'êtes pas fous, que l'écologie c'est important, que les électeurs, ils sont de plus en plus intéressés par l'écologie et que donc même si on n'a pas ça chevillé au corps, il faut faire de l'écologie. Et là patatras ! Patatras parce qu'à cause d'une levée de petit bouclier, vous manquez de courage et vous n'allez pas jusqu'au bout de vos intentions et vous laissez cette banquette de stationnement. Alors, c'est dommage et ça démontre que vous avez fait passer l'intérêt particulier de certains avant l'intérêt général des Amiénois, avant l'intérêt général du tourisme, avant l'intérêt général des modes de déplacements doux. C'est quelque chose qui est fâcheux. Et voilà. Voilà. J'ai terminé.

**MME FOURE** : Clément STENGEL.

**M. STENGEL** : Oui. Merci, Madame le Maire.

Peut-être quelques précisions sur ce beau dossier puisqu'il a fait effectivement l'objet d'une concertation et moi, je remercie Annie VERRIER et les services qui avaient répondu à mes questionnements, puisque le 19 août 2020, nous étions aux prémices des projets sur cette voirie et nous nous sommes donc rendus avec ma collègue Annie VERRIER, avec les services, sur place, ainsi que le comité de quartier Saint-Maurice, à la rencontre des habitants pour tout à la fois présenter ce qui pouvait être fait et puis également pour pouvoir réfléchir à quelles seraient les meilleures options données.

Après ça, les services ont travaillé. Un projet a été donné. Il y a eu une réunion qui a été organisée avec également Stéphane DESCOMBES, adjoint à la démocratie locale, pour lequel tout le monde pouvait s'exprimer. D'ailleurs, il y a eu quelques élus qui sont venus de la majorité, de l'opposition, qui ont pu s'exprimer. Et je pense que ça aurait été justement le bon moment, la limite pour s'exprimer, puisqu'il y a eu une phase de concertation, ce qui n'était pas évident parce qu'il fallait viser dans les périodes Covid et en fonction des choses. Donc moi, j'ai bien en tout cas retenu que cela avait parlé.

Et nous avons effectivement été très à l'écoute. Il ne s'agissait pas quelques places de stationnement versus une piste cyclable. Il était question de supprimer la quasi-totalité des places de stationnement devant une résidence de l'AMSOM qui n'en bénéficie pas et donc à partir de là cela condamnait beaucoup de personnes, notamment âgées, à devoir faire plusieurs centaines de mètres pour porter leurs courses jusqu'à chez elles puisqu'elles n'avaient pas de possibilité de stationnement.

J'ajouterai que la solution technique qui est retenue, c'est d'avoir des modes de circulation vitesse très réduite, donc qui doit permettre une circulation tout à la fois des vélos et des véhicules, comme cela se fait aussi dans d'autres rues d'Amiens et d'arriver à trouver, je dirais, le meilleur équilibre.

Je pense que le dogmatisme ne doit pas être la règle, que la concertation doit l'être, et en tout cas la concertation et l'expression tout à la fois des Amiénois et des différentes contingences techniques ont pu s'exprimer dans ce dossier. Moi, je remercie tous les acteurs en tout cas qui s'y sont consacrés.

**MME FOURE** : Stéphane DESCOMBES.

**M. DESCOMBES** : Oui. Non, juste pour dire qu'on concerte trop de temps en temps. Bon, Monsieur DESCHAMPS, ou on ne concerte pas assez. Donc, je voudrais connaître la règle en fait parce que... voilà. Là, je suis un peu perdu dans tous ces propos.

**MME VERRIER** : Oui. Moi, je suis simplement désolée. Il me semblait qu'on en avait échangé, que la commission urbanisme, elle sert justement à développer les points sur lesquels il y a des demandes de précision et que ça avait été clair et que ça revienne en conseil municipal...

**MME FOURE** : Un mot. Allez, un mot.

**M. DESCHAMPS** : Oui. Ce n'est pas sur le fond, c'est sur la forme. Madame VERRIER, on en parle en commission, ça ne veut pas dire que je ne peux plus... Je ne vous ai pas posé de question. En commission, on pose des questions. Là, en conseil, je donne un avis et j'exprime un avis et j'explique notre vote.

Sur le collègue STENGEL, encore une fois, il est souvent à côté de la plaque. Il est encore à côté de la plaque. L'opposition n'a pas été invitée à cette réunion de concertation. Nous n'avons pas été invités à cette réunion de concertation. Donc, il faudrait qu'il apprenne et qu'il maîtrise un peu plus ses sujets, ça lui évitera de dire des âneries.

**MME FOURE** : Clément, tu veux réagir à une mise en cause personnelle ? Allez.

**M. STENGEL** : Non. Madame le Maire, ça n'est pas utile.

**MME FOURE** : Merci.

**M. STENGEL** : Je répondrai juste que la réunion était publique. Elle était publique. Voilà, c'est tout.

**MME FOURE** : Alors, on va passer au vote.

**ADOPTE**

Observations :

*M. DESCHAMPS, M. METAY (pouvoir à M. DESCHAMPS), M. MELNISANCOT, Mme VAGNIEZ, Mme BELLINA (pouvoir à Mme VAGNIEZ) ont voté contre.*

**MME FOURE** : Elle est adoptée à l'unanimité. Heureusement que je suis parce que franchement si je n'avais pas fait cette petite remarque...

**M. DESCHAMPS** : Vous êtes formidable, Madame le Maire !

**MME FOURE** : Le point 22. C'est... vraiment c'est... C'est affligeant. C'est affligeant. Voilà.

**22 - RECONSTRUCTION DE LA PASSERELLE SAMAROBIVA. MANDAT A LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE VALLEE IDEALE DEVELOPPEMENT.**

**MME VERRIER :** Afin de répondre aux normes d'accessibilité et de sécurité, la passerelle Samarobriva doit faire l'objet d'un démontage et d'une reconstruction.

Au regard des impératifs de délais qui sont imposés aux services et de l'expertise nécessaire pour piloter les démarches administratives inhérentes aux études et au suivi des travaux, je vous propose d'approuver la signature d'un contrat de mandat d'Études et Réalisation à intervenir avec la SPL Vallée Idéale Développement.

Le budget de l'opération de la passerelle est fixé à 2 990 000 euros TTC, avec un objectif de livraison au mois de juin 2024.

L'opération serait divisée en deux tranches :

- Une première, ferme, concernant les études préalables de la passerelle et de ses abords, ainsi que la réalisation de l'ouvrage pour laquelle la SPL recevrait une rémunération de 149 850 € ;
- La seconde, optionnelle, concernant la réalisation des abords et qui donnerait lieu à une rémunération de la SPL d'un montant de 45 960 €.

Je vous propose d'autoriser Madame le Maire à signer ce mandat et d'autoriser la recherche de tous financements extérieurs.

**MME FOURE :** Y a-t-il des observations ? Oui. Allez-y, Madame NOUAOUR.

**MME NOUAOUR :** Madame la Maire, mes chers collègues, bonsoir. Il est vrai que la réouverture de la passerelle, fermée depuis maintenant 3 ans, était très attendue des Amiénois, car elle relie directement le parc Saint-Pierre à Saint-Leu et offre ainsi un gain de temps précieux en plus d'appartenir au paysage historique de notre ville. À ce titre, ce projet apparaît plutôt comme une bonne nouvelle, bien qu'un peu tardif.

Cependant, je trouve que c'est là une bien modeste réhabilitation du parc Saint-Pierre. Nous en conviendrons tous : le parc Saint-Pierre occupe une place importante dans l'imaginaire symbolique des Amiénois. Il constitue avec la cathédrale, la tour Perret, un triptyque emblématique des monuments et du patrimoine de la ville. Il constitue également un lieu incontournable pour qui souhaite passer du temps entre amis ou en famille. Et les infrastructures et aménagements qu'il propose ravissent petits et grands.

Cependant, vous le constaterez par vous-mêmes en allant vous y promener – ces belles journées de fin d'été nous y invitent –, il a perdu son éclat d'antan. Depuis un peu plus d'un an que je suis élue, je n'aurai pu compter les fois où j'ai été interpellée sur le peu d'entretien réalisé. Les gens déplorent le mauvais état des sentiers, des chemins mais aussi des passerelles de bois. Certains parmi eux s'inquiètent même de la sécurité de leurs enfants lorsqu'ils y vont s'y promener.

J'ai donc jeté un œil aux avis sur Internet : je conviens qu'il faut se garder de prendre trop au sérieux ce genre d'avis, mais ils sont édifiants. Si le parc jouit d'une bonne réputation, les

critiques qui lui sont adressées, une fois encore, fustigent son relatif délabrement. Sans parler d'abandon, l'idée générale qui ressort, c'est qu'un petit entretien ne serait pas superflu.

Je salue donc le retour de la passerelle Samarobriva et vous invite à penser la rénovation du parc Saint-Pierre afin qu'il continue à être ce havre de paix et de nature pour toutes les Amiénoises et tous les Amiénois.

**MME FOURE** : Madame NOUAOUR, je n'ai pas voulu vous interrompre parce que...

**MME NOUAOUR** : Je suis hors sujet, c'est ça ? Mais voilà.

**MME FOURE** : Vous avez...

**MME NOUAOUR** : J'ai fait mon rôle d'élue : je suis la porte-parole des habitants et je remonte... voilà.

**MME FOURE** : Non. Mais vous avez... vous avez profité...

**MME NOUAOUR** : Voilà. C'est ça.

**MME FOURE** : De cette délibération pour parler d'un sujet qui va au-delà de cette délibération. Donc ça fait plutôt l'objet, ça, d'une question orale ou d'une remarque que vous pouvez faire en commission. Mais je n'ai pas voulu vous interrompre parce que voilà, par courtoisie vis-à-vis de vous...

**MME NOUAOUR** : Merci.

**MME FOURE** : Et ça me semblait logique de vous écouter.

**MME NOUAOUR** : Merci.

**MME FOURE** : Pour autant, donc aujourd'hui, c'est la passerelle Samarobriva dont on parle et il viendra un temps où on parlera évidemment des rénovations qui sont à faire sur le parc Saint-Pierre, mais aussi sur d'autres espaces et je crois qu'on aura l'occasion d'en parler notamment lorsqu'on travaillera sur la PPI, donc le mois prochain.

Annie VERRIER, non ? Alors, on...

**MME VERRIER** : Ce que vous avez dit, Madame le Maire, est parfait.

**MME FOURE** : On passe au vote.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observations :

*M. DOMISE n'a pas pris part au vote.*

**23 - ÉTOUVIE. ILOT DES COURSIVES. PROCEDURE DE DECLASSEMENT PAR ANTICIPATION A LA DESAFFECTATION DE L'ASSIETTE FONCIERE DU POLE MEDICAL.**

**MME VERRIER** : La réalisation du programme immobilier de la société IMCO PROMOTION, comprenant la construction d'une surface commerciale et d'un pôle médical sur les parcelles

communales formant l'actuel parking de l'îlot des Coursives, n'a pu aboutir malgré les efforts du promoteur pour mener à bien son projet.

Afin de permettre la finalisation de la phase 1 de la requalification et de la restructuration du site, l'opération a été envisagée selon un nouveau montage juridique et opérationnel avec réalisation des deux bâtiments sous maîtrises d'ouvrages distinctes :

- le pôle médical, assuré en maîtrise d'ouvrage directe par la SCI FAUQUET ETOUVIE,
- le pôle commercial, assuré par l'enseigne LECLERC.

Compte tenu des délais et afin de permettre le dépôt du permis de construire relatif au pôle médical, je vous propose d'approuver le déclassement de cette emprise par anticipation à la désaffectation.

Je vous propose également d'abroger la délibération du conseil municipal en date du 12 avril 2018 ainsi que l'article 1 de la délibération du conseil municipal en date du 13 septembre 2018, relatives à la désaffectation, au déclassement et à la cession des parcelles formant l'assiette foncière du programme de construction de la société IMCO PROMOTION.

**MME FOURE :** Pas d'observation(s) ? On en a déjà parlé, de ce dossier, à de nombreuses reprises. Donc, on passe au vote.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**24 - ÉTOUVIE. ILOT DES COURSIVES. SCI FAUQUET ETOUVIE. AUTORISATION DE DEPOT DE PERMIS DE CONSTRUIRE.**

**MME VERRIER :** Suite à l'approbation du déclassement anticipé des parcelles et dans l'objectif de ne pas retarder le projet de construction du pôle médical, je vous propose d'autoriser le dépôt du permis de construire par la SCI FAUQUET ETOUVIE ou toute autre société qui s'y substituerait.

**MME FOURE :** Pas d'observation(s) ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**25 - RUE HAUTE DES CHAMPS. CONSTITUTION DE SERVITUDE.**

**MME VERRIER :** La ville d'Amiens a mis à disposition de l'association APREMIS par bail à construction différentes parcelles cadastrées situées 14 et 16 rue Haute des champs, afin de permettre la construction de sept logements individuels adaptés aux ressources et au mode de vie des gens du voyage en voie de sédentarisation.

Dans le cadre de ces constructions en cours d'achèvement, deux canalisations souterraines établies sur 3 mètres de large et sur une longueur totale de 56 mètres ont été implantées par ENEDIS sur la parcelle cadastrée section IO n°690, d'où la nécessité d'une convention de constitution de servitude qui a été régularisée sous seing privé entre l'APREMIS et ENEDIS.

Afin de permettre sa publication au service de la publicité foncière, Maître COUVREUR, notaire à Amiens, a été mandaté pour la rédaction d'un acte notarié, et la ville d'Amiens en tant que propriétaire est sollicitée pour la signature de ce dernier.

C'est pourquoi je vous propose d'autoriser Madame le Maire à signer les actes nécessaires à la publication foncière, les frais étant à la charge d'ENEDIS.

**MME FOURE** : C'est une délibération assez technique, donc...

**MME VERRIER** : Oui.

**MME FOURE** : Pas d'observation, j'imagine. On passe au vote.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**26 - ZAC BOREALIA 2. AVIS SUR LE DOSSIER DE CREATION COMPRENANT L'ETUDE D'IMPACT.**

**MME VERRIER** : Le projet de ZAC BOREALIA 2 a été approuvé par le conseil d'agglomération d'Amiens Métropole le 21 septembre 2017, ce dernier ayant confié par mandat les études préalables nécessaires à l'opération à la SPL Vallée Idéale Développement. Il convient à présent que le conseil municipal rende un avis sur le dossier de création de la ZAC BOREALIA 2. Aussi, je vous propose d'émettre un avis favorable.

**MME FOURE** : Y a-t-il des observations ? Oui. Madame THÉROUIN, puis Marc FOUCAULT.

**MME THEROUIN** : Merci, Madame la Maire.

Donc, chers collègues, en tant qu'élus d'Amiens, nous devons donner un avis, ce soir, sur le dossier de création de la ZAC BOREALIA 2 à la lumière de l'étude d'impact qui nous a été communiquée afin de respecter les dispositions du code de l'environnement. Nous devons nous prononcer sur la création d'une zone d'activité qui concerne le territoire amiénois d'une superficie de 62 hectares à l'entrée Ouest de la ville suite à la décision entérinée par le conseil d'Amiens Métropole en 2020.

Alors, c'est un projet qui avance sous une pression foncière des entreprises avec beaucoup de demandes en attente, nous dit-on. Étant donné qu'Amiens Métropole consomme actuellement entre 12 et 14 hectares par an, pour avoir une petite idée et l'échelle qu'on aime bien ici, c'est l'entrepôt Amazon, qui est le plus grand de France, c'est 10 hectares 700 000 m<sup>2</sup>.

Je salue la qualité du rapport qui a été envoyé aux membres du conseil, du bureau municipal et qui a été communiqué aux membres de la commission urbanisme qualité de vie parce que ce rapport s'est nourri des débats en conseil d'agglo.

Donc au programme, nous avons une stratégie foncière responsable, un parc d'activité nouvelle génération, un projet respectueux de l'environnement qui n'a aucune incidence négative d'après l'étude d'impact. Alors, devons-nous être rassurés ? Eh bien, nous en sommes moins sûrs.

Alors, si nous avons pu enfin prendre connaissance de cette étude d'impact environnemental tant attendue, il nous manquait quand même un avis important : c'était celui de l'autorité indépendante, bien connue des nombreux porteurs de projet, la fameuse Mission régionale d'autorité environnementale des Hauts-de-France. Donc, c'est cet avis qui nous manquait. Et en effet, il a été rendu il y a très peu de temps, c'était le 28 août dernier. Je remercie d'ailleurs Marc FOUCAULT qui l'a communiqué à notre président Fabien VOULMINOT aujourd'hui. Alors, ne vous inquiétez pas : la MRAE n'a pas à se prononcer sur l'opportunité de ce projet de création de zone d'activité.

La MRAE a relevé que le site se situe principalement sur des terres agricoles à proximité d'Amiens et je vous livre quelques extraits de ses réflexions et des recommandations qui sont faites au porteur de projet, donc Amiens Métropole.

Alors, malgré l'ampleur de la surface urbanisée, les impacts du projet sur les écosystèmes ne sont pas étudiés. Dans un contexte de changement climatique majeur et d'érosion de la biodiversité, une attention particulière doit être portée à la préservation des eaux souterraines.

Également l'autorité environnementale recommande d'augmenter la pression des inventaires sur les chauves-souris dans les zones à enjeux forts. Pour avoir sollicité les environnementalistes et les assos qui sont d'habitude sollicités, c'était un petit peu faible au niveau des visites sur le site.

Le dossier n'étudie pas les impacts de l'artificialisation des sols, ou encore le développement fléché du secteur logistique a un impact direct sur l'environnement, notamment une hausse importante des transports routiers. Et malgré un développement important du trafic qui est prévu, les incidences sur la qualité de l'air dans un secteur où celle-ci s'est déjà dégradée ne sont pas étudiées. Ou encore, les mesures prises pour éviter ou réduire les impacts sur l'environnement et la santé sont peu précises. Etc., etc., etc.

Donc, ça, c'est quelques pages qui sont à disposition. Il y a 18 pages de l'avis de l'autorité environnementale.

Bref, d'après la MRAE, Amiens Métropole va devoir compléter son étude d'impact environnemental, mais ce n'est pas tout. La MRAE a relevé que la préoccupation environnementale était absente de l'analyse comparative entre les trois scénarios de positionnement stratégique et de programmation économique qui a été réalisée par le cabinet Catalyse pour Amiens Développement en 2018 et en 2019. Alors, ce document-là, on avait de la chance parce qu'on l'avait dans les dossiers pour les membres de la commission urbanisme. Donc, c'est là qu'on a pu enfin apprendre, puisqu'on ne l'avait pas eu avant en commission développement économique à la métropole, qu'il y avait trois scénarios qui avaient été proposés aux élus de la métropole.

Alors, le scénario 1, qui a heureusement été tout de suite écarté, c'était celui de la spécialisation avec 100 % logistique.

Deuxième scénario, le scénario généraliste avec 60 % de logistique, 40 % de locaux pour les activités, donc ce qui équivaut à un ratio d'emplois de 20 à 30 emplois par hectare dans l'industrie ou la logistique. Ça, ce n'est pas moi qui l'invente ; c'est Catalyse, c'est dans les dossiers.

Troisième scénario qui a été écarté, c'est celui de la différenciation avec 50 % de logistique, 30 % des locaux d'activité et 20 % pour la filière énergie. Donc, scénario qui a été écarté, en contradiction avec la politique métropolitaine des clusters, à moins que les débouchés ne soient que très hypothétiques.

Alors, les élus d'Amiens Métropole ont fait le choix du scénario 2, donc généraliste avec 60 % de logistique. Donc, c'est assez conforme à une vision économique à court terme parce que BOREALIA 2, d'après la visite de site que nous avons pu faire le 22 mai, correspond à 3 à 4 ans d'activité économique.

Mais rassurez-vous : c'était sans compter sur l'extension de la ZAC Jules Verne à l'entrée Est, vous savez, derrière le petit entrepôt Amazon. Donc on va rajouter 73 hectares, encore une fois, de zone d'activité économique.

Alors, à l'heure où la ville s'est lancée dans son plan autoalimentaire territorial, qui doit s'appuyer dans l'idéal sur un maximum d'autonomie alimentaire, on peut s'étonner qu'avec 60 %... 62 hectares de BOREALIA en moins et 73 hectares de Jules Verne avec des terres agricoles en moins, on se demande où on va pouvoir installer les maraîchers, les éleveurs, les vergers. Alors, la réponse est sans doute dans l'étude de compensation agricole qui a été réalisée par la chambre d'agriculture. C'est une étude obligatoire, mais là aussi elle ne figure pas dans le dossier. C'est dommage !

Alors, à l'heure où il est incontournable désormais de concilier des choix économiques à long terme avec la défense de l'environnement, nous voterons contre la création de la ZAC BOREALIA 2.

**M. FOUCAULT** : C'est drôle de passer autant de temps à combattre contre l'emploi après, je me faisais la réflexion, avoir passé tant de temps sous une banderole de l'hôtel de ville à défendre les salariés de Goodyear. J'ai l'impression que les gens peuvent avoir plusieurs vies politiques.

Merci en tout cas de cette présentation avec ce projet donc qui progresse pas à pas dans la concertation, ça a été rappelé, à la fois à la salle Dewailly et puis sur le terrain dans le cadre de visites du samedi et puis évidemment dans le respect des procédures réglementaires avec des travaux très sérieux à la fois issus des services, des prestataires de nos services, et puis également de la part de l'État dans le cadre de la déclaration environnementale. Bien sûr, nous allons, dans les semaines qui viennent, répondre à toutes les remarques de l'autorité environnementale.

Bon, le procédé de Madame THÉROUIN est un peu limite parce que c'est une note que je vous encourage à lire, si vous avez un peu de temps, celle de l'autorité environnementale. Alors évidemment, c'est toujours très spectaculaire de prendre, de picorer des petites phrases ici ou là pour donner l'impression que l'État a mené un travail à charge, ce qui n'est pas d'ailleurs l'habitude, ni très digne, ni soit très digne des fonctionnaires de l'État et puis des gens qui ont travaillé pour eux. C'est au contraire une note que je trouve très équilibrée. C'est une autorité environnementale. Donc, si eux ne défendent pas l'environnement, je ne vois pas qui le ferait. Donc, ils pointent du doigt des efforts qu'on doit produire en termes d'explications.

Ce que j'ai surtout noté, et c'est vrai, c'est que je pense que notre rapport avec ceux de nos prestataires était vraiment excellent pour identifier tous les risques en matière de faune, de flore, tout ce qui peut toucher à l'environnement, mais peut-être un peu moins sur les réponses que nous apportions. Et pour avoir lu et relu attentivement cette note environnementale, c'est ce qu'on ressent en fait. Le constat est à peu près le même qu'il s'agisse des oiseaux, des plantes, des arbres, de la circulation, mais on nous demande davantage de réponses, pas seulement de constater mais de dire réellement ce qu'on va faire. Donc, on va s'atteler à cela jusqu'en décembre, date à laquelle donc le dossier de création sera proposé à Amiens Métropole.

Bon. Sur le contexte, bon, même si j'ai bien compris qu'en tout cas il y avait un débat entre notre position économique et puis l'idée de combattre le chômage des jeunes à Amiens par l'installation de bergers et puis de jardins maraîchers, je crois que le contexte est connu. Là, ça a été rappelé. On a effectivement besoin en moyenne de 15 à 20 hectares par an pour faire baisser le chômage à Amiens. Lors du mandat précédent, on a réussi à gagner un point. On est

deux points au-dessus... On était deux points au-dessus de la moyenne nationale. On a réussi à baisser d'un point et j'ose espérer que nous mettons tout en œuvre pour rattraper encore un point pour parvenir à la moyenne nationale et même faire mieux.

Donc, ces hectares dont on parle, ils ne servent qu'à ça. Ils ne servent qu'à donner du travail aux Amiénois et notamment aux plus jeunes Amiénois dont on parlait au début du conseil municipal.

Sur ces 15-20 hectares, à chaque fois, pour votre information, c'est la moitié en plus, un peu plus de la moitié pour des entrepreneurs amiénois qui ont envie de se développer, puis de créer de nouveaux emplois, et puis une autre petite moitié pour de nouvelles entreprises.

Aujourd'hui, on a en réserve, donc ça a été dit, 60-70 hectares sur le pôle Jules Verne, donc ce qui n'est pas beaucoup, donc ça fait 3 ans, et puis avec ce qu'on va faire sur BOREALIA, ça fait à nouveau 3-4 ans. Vous voyez : ça fait à peu près 6-7 ans de développement. Et donc à 6 années, donc pour la première fois dans l'histoire économique d'Amiens, nous n'aurons plus d'espace d'activité, comme j'ai pu, une autre fois, les décrire à Amiens Métropole, le pôle Jules Verne, la zone industrielle Nord, etc. Ce qui n'est pas... Enfin dans ma bouche, c'est un simple constat et pas forcément une critique des législations récentes sur le respect des... une meilleure utilisation du foncier, une utilisation différente du foncier.

On peut simplement peut-être se demander si l'égalité nationale est la bonne, c'est-à-dire c'est la même règle qui s'impose à Rennes, qui a 3 ou 4 % de taux de chômage, et puis Amiens qui en a beaucoup plus. Donc, c'est une question qu'on peut quand même se poser.

Donc en tout cas d'ici 6 ou 7 ans, mais on va y aller tout de suite, il faudra travailler, et Pascal RIFFLART nous l'a dit à plusieurs reprises, et c'est aussi une incitation de l'autorité environnementale, mais qui est vraiment très, très, très bonne mais sur laquelle on a déjà travaillé. Donc sur les friches industrielles, les friches commerciales, on travaille déjà depuis longtemps sur la friche Whirlpool, sur la friche Gruson, sur d'autres.

Alors, moi ce qui me gêne un tout petit peu, ce sera ma seule peut-être critique dans l'avis de l'État, c'est que c'est une addition qui est un peu désincarnée, c'est-à-dire que c'est très théorique. C'est-à-dire qu'effectivement si on prend une carte, il y en a une derrière vous, Madame le Maire, d'Amiens et puis qu'on regarde des espaces fonciers ou des friches qui sont libérés, donc on fait 4 + 6 + 10, etc., on arrive comme ça à 150 hectares. Alors, c'est un exercice d'identification intéressant qu'on va faire, mais dans la pratique, quand il y a une entreprise qui vient s'installer, qui a besoin de 8, 9 ou 10 hectares, elle ne raisonne pas forcément comme ça. D'abord, s'il y a 2 + 2 un peu plus loin, ça ne va pas. Donc, laisser penser qu'il y aurait 140 hectares comme ça qui pourraient être comparés à une ZAC Jules Verne ou une ZI Nord, c'est vraiment une vue de l'esprit parce que ça ne se déroule pas comme ça. C'est 140 hectares ou 120 de mitage sur Amiens. Alors, on travaille dessus. Donc sans nul doute que sur ces hectares, on arrivera à en récupérer un grand nombre pour installer des artisans ou des petites entreprises, mais c'est quand même de l'ordre du défi qui se pose à nous. Mais bon, c'est un défi intéressant et en tout cas qui occupera tous les élus dans toutes les villes, dans toutes les grandes villes de France sur les prochaines décennies. En tout cas, on fera le maximum sur cet aspect friche, sur cet aspect foncier.

Le dernier point que je voulais vous dire, c'est que donc dans l'immédiat, et ce travail sur les friches qui est compliqué parce qu'en plus les friches, on n'est pas propriétaires, les coûts de rénovation sont toujours plus importants, on doit absolument pouvoir aller très vite sur

BOREALIA et très vite sur la ZAC Jules Verne puisque ça nous permettra de créer des emplois, on va dire, sur 6 ou 7 ans.

Et puis ce serait dommage. On voit qu'il y a vraiment un regain économique, il y a toute la question des relocalisations qui apparaît, il y a ce qu'on essaie de faire grâce à notre université, à notre cluster. J'en ai parlé la dernière fois. Évidemment tout le monde rêverait, à BOREALIA, de créer d'un seul coup l'ensemble des espaces avec soit des SSII, soit des sociétés spécialisées dans l'écologie. Mais c'est ce que... C'est notre vœu le plus cher, mais la réalité ne sera pas celle-là.

Alors pour autant, on n'est pas du tout dans ce que racontait Madame THÉROUIN, sur comme quoi on aurait déjà défini un pourcentage de logistique, pas de logistique, enfin bon. Ça sort vraiment de... C'est effectivement dans le rapport, mais je ne vois pas d'où ça sort. Il n'y a absolument... Donc, c'est un cabinet. À ma connaissance, un cabinet-conseil, ce n'est pas des élus. Donc le cabinet-conseil, il peut avoir envie de dire : « Il faudrait faire ci ou ça en logistique. » En tout cas, ce n'est pas notre position à ce jour. Et avec Alain GEST et Brigitte, notre position, c'est de ne pas confondre vitesse et précipitation. On ne peut pas à la fois dire : c'est notre dernière zone économique, c'est la dernière fois qu'on aura cette opportunité sur Amiens, et puis évidemment la gâcher avec n'importe quoi créant peu d'emplois, ramenant peu de fiscalité.

Notre vision commune et l'action qu'on mènera, c'est précisément d'aller vite parce que l'emploi à Amiens ne permet pas d'attendre, mais en même temps d'avoir un énorme souci qualitatif, à commencer par le respect de l'environnement, un développement dense, vertueux, qualitatif. Je pense qu'on peut réussir à respecter ce défi tout en tenant un calendrier ambitieux pour l'emploi des gens d'Amiens qui n'en trouvent pas aujourd'hui.

**MME FOURE :** Merci, Marc. Martin DOMISE.

**M. DOMISE :** Alors, je m'avance du coup. Madame le Maire, chers collègues, sur ce sujet, je voudrais intervenir rapidement pour dire quelques éléments.

Le premier élément, c'est quand même qu'il faut voir la création de cette ZAC, de mon point de vue, comme une opportunité. Ça a été rappelé par notre collègue Marc FOUCAULT. Une opportunité économique, mais même d'une certaine manière, ça pourrait être pris comme une provocation, mais comme une opportunité écologique, puisque cela permet aussi d'améliorer la situation existante en plantant des fruitières, en plantant d'autres variétés d'arbres. Et puis indépendamment même de la nature des activités qui peuvent être accueillies, on peut être extrêmement vigilants et exigeants sur la qualité architecturale, mais environnementale aussi, paysagère des entreprises qu'on recevra.

Donc, il faut vraiment le voir comme une opportunité, de mon point de vue, et à plus forte raison puisqu'on sait que les territoires sont en compétition les uns avec les autres, et un élément qui est déterminant dans la compétition économique, c'est évidemment le foncier disponible. Et donc la capacité à répondre rapidement avec du clé en main, c'est ce qui fait la différence. Et quand on a le taux de chômage qu'on a à Amiens, évidemment à mon avis, on ne peut pas se payer le luxe de réflexions qui sont parfois superflues. Il faut viser l'efficacité parce que la bataille de l'emploi est la mère des batailles.

Deuxièmement, c'est... j'ai parfois l'impression que « logistique » est devenu un gros mot. Alors certes, on peut se dire qu'on ne veut pas faire de BOREALIA une plateforme logistique, il en est

d'ailleurs hors de question. Mais « logistique » par nature n'est pas un gros mot et je pense qu'il faut, encore une fois, regarder toutes les opportunités en regardant notamment les créations nettes d'emplois et l'avantage que ça peut représenter pour notre territoire. Enfin, il ne faut pas de dogmatisme en matière d'économie et d'emploi de mon point de vue.

Et ma troisième remarque, c'est que j'ai toujours un peu de scepticisme quand je vois les débats pris d'une manière caricaturale ou en tout cas radicale, et qu'opposer économie et écologie n'a aucun sens, car si la seule chose qu'on a à promettre aux gens c'est la décroissance, ça ne fonctionnera pas. On peut avoir une approche équilibrée, là aussi, entre la création d'une ZAC comme ZAC BOREALIA et traiter les friches urbaines. Les deux approches ne sont pas exclusives l'une de l'autre et je pense qu'il faut mener les deux de front et Marc FOUCAULT l'a rappelé. Et qu'au fond notre responsabilité, c'est d'avoir une approche la plus équilibrée et la plus pragmatique possible, et je pense que la création de cette ZAC s'inscrit dans cette direction et qu'il faudra, encore une fois, être très vigilants bien sûr sur les entreprises, sur le traitement qui est fait des aménagements. Mais c'est exactement dans cette logique que nous nous inscrivons. Je vous remercie.

**MME FOURE :** Pascal RIFFLART.

**M. RIFFLART :** Oui. Madame le Maire, chers collègues, là, je vais essayer de vous apporter un petit peu quelques éléments à ma connaissance puisque vous savez qu'en pleine période de mutation avec la loi de résilience qui vient de sortir et puis quelques grands engagements que nous avons pris au niveau de la Conférence de Paris et surtout mon propos...

J'ai entendu des choses justes de la part de tout le monde. Je crois qu'il faut arriver un jour à un degré de maturité qui permette quand même d'avoir une réflexion posée et la moins partisane possible pour déboucher sur des solutions parce qu'on ne peut pas séparer quand même la stabilité sociale, l'emploi de l'écologie. Enfin, tout ça, c'est intimement lié et je pense qu'on peut raisonnablement amener des solutions qui permettent de concilier un peu tous les enjeux que nous devons avoir tout au début de ce XXI<sup>e</sup> siècle.

Martin a souligné cette notion de compétition entre territoires. Je pense qu'elle est juste bien sûr. Elle est actuelle. Elle est fondée sur un passé récent qui montre très bien à quel point les territoires peuvent entrer en compétition pour pouvoir justement répondre à la problématique de l'emploi et séduire au maximum les entreprises.

J'ai un peu quand même l'impression que les dispositions vers lesquelles on va, notamment vers la loi de résilience et vers le ZAN, Zéro Artificialisation Nette, à l'objectif 2050, remettent quand même un petit peu en cause un petit peu cette notion. C'est-à-dire que l'échelon qui va être finalement le juge de paix ou le grand organisateur, le grand sage apparemment ça sera plutôt la région. Le STRADET fixera un certain nombre de règles qui s'appliqueront finalement aux territoires. Ça veut dire quoi ?

Ça veut dire que si on prend une lecture vraiment très, très abrupte du Zéro Artificialisation Nette, c'est tout, on doit tendre vers 0 en 2050 avec des objectifs tous les 10 ans de réduction par moitié. Ça, c'est le calcul arithmétique. Maintenant, je pense que la surface d'aire, comme on dit en mathématique, n'est pas tout à fait la même. C'est-à-dire que les dispositions qui devront être prises par la région, après un avis qui va être mené par les SCOT – et la conférence des SCOT, ça, c'est la loi, c'est l'obligation – devra définir finalement des règles du jeu, de nouvelles règles du jeu.

C'est-à-dire qu'on ne peut pas... De comparer, par exemple, comme l'a fait Marc FOUCAULT, il a raison parce que c'est la situation actuelle, c'est-à-dire qu'on prend un territoire, on voit finalement les friches qui sont disponibles sur ce territoire, on voit les besoins en matière de développement économique, puis on dit bon voilà, on essaie de faire une adéquation avec ça. Ça fait deux fois que j'emploie le terme ce soir. Mais évidemment c'est morcelé, ce n'est pas adapté et puis ça va être coupé, etc. Ça, c'est une lecture, je pense, un peu immédiate. La dimension régionale de ce qui peut se passer demain, de ce qui va se passer, parce que c'est la loi, peut modifier un certain nombre de choses.

Alors, il y a d'autres paramètres aussi qui jouent, c'est-à-dire que dans les objectifs portés par cette loi, la dimension un petit peu régionale et nationale prime. C'est-à-dire que le coefficient obligatoire qui va être apporté de réduction d'artificialisation des sols fera l'objet d'une exception majeure qui sera l'exception portée et par l'État et par les régions. C'est-à-dire qu'à partir du moment où il y a... s'il y a des enjeux qui sont majeurs, il n'y a pas forcément que des enjeux économiques, il y a des enjeux stratégiques, enfin de multiples enjeux, la règle ne s'appliquera pas dans ce cas de figure. Bon. Ça, pour l'instant, c'est une donne qui est assez nouvelle et qui mérite d'être fouillée.

Alors, la raison c'est quoi ? La raison, c'est d'essayer de bien considérer les bassins d'emploi et, comme l'a dit Marc FOUCAULT, on ne peut pas comparer Rennes où il y a 3 % de chômage et Amiens où, je ne sais pas, on doit être à peu près à 9 ou 10 % maintenant, on a dû baisser un peu, 9 ou 10 %. Bon. Avec là aussi un revenu moyen par emploi qui n'est pas tout à fait superposable non plus entre Nantes et Amiens.

Donc, ces considérations vont définir, je pense, un certain nombre de priorités des territoires. Et là maintenant, Martin, où on va rentrer en compétition c'est d'arriver, territoire par territoire, SCOT par SCOT, parce que c'est le SCOT qui va définir les choses, arriver à être... arriver à faire passer des messages, enfin à réussir à influencer sur des priorités qui seront définies par la région, par les STRADET. C'est là où la compétition va être nouvelle. Et là, en effet, on aura besoin d'unité sur le territoire et on a besoin d'expertise sur le territoire et d'une petite puissance politique quand même. Nous avons la chance sur le Grand Amiens d'avoir un SCOT qui est l'un des plus grands de France, ce qui fait que demain on peut espérer qu'il va peser au niveau de la conférence des SCOT. La conférence des SCOT, ce n'est pas une association de boulistes. C'est une obligation qui est faite par l'État de se réunir et de définir un programme, de le soumettre à la région et si on ne le fait pas dans 6 mois ça tombe d'autorité par la région. Et je vous rappelle que nous avons fusionné avec le Nord-Pas-de-Calais où ils sont quand même deux fois plus nombreux, que nous où ils ont une réserve foncière en termes de friches qui est 5 ou 6 fois supérieure à la nôtre au moins puisqu'ils ont un passé très important. Voilà.

Alors, c'est des éléments que je voulais apporter à votre réflexion. C'est-à-dire qu'il ne faut pas avoir... Enfin, après je m'inscris aussi dans une logique de nécessité de la croissance. Je pense que la construction sociale s'est faite sur la croissance. Les progrès scientifiques se font sur la croissance. Enfin il ne faut pas oublier que la croissance ça a quand même des côtés un peu bénéfiques pour l'humanité. Et donc hormis ce sujet qui peut être un sujet en effet de différence entre nous, Madame THÉROUIN, sur la croissance, quoique je ne suis pas persuadé que vous soyez absolument convaincue. On ne peut pas faire des calculs rapides comme ça, des adéquations rapides. Et si les 150 hectares dont Amiens Métropole, dont en tout cas le bassin d'emploi a besoin pour créer de l'emploi et créer de la croissance et créer de la sécurité et créer du bien-être, enfin créer tout ce que vous voulez, tout ce qui est quand même à l'inverse de ce que peut générer le chômage, je pense qu'il faut plutôt essayer de trouver des mécanismes de compensation. Vous avez parlé des mécanismes de compensation agricoles. Ça, c'est... c'est...

Alors évidemment vous avez l'impatience de la jeunesse et donc vous voulez que ça se fasse tout de suite, mais je pense qu'on va dans le sens... enfin personne n'est hostile actuellement à cette démarche et elle va dans le sens de l'Histoire. À part quelques hurluberlus, je ne pense pas qu'on fasse marche arrière sur ce sujet. Donc voilà un petit message d'espoir.

On est en train de travailler, nous, à l'ADUGA et au pôle métropolitain, à vraiment très bien maîtriser cette loi et ses conséquences dans un esprit qui est extrêmement volontaire en matière d'écologie. Je pense que j'ai essayé modestement de le démontrer, en tout cas dans le projet de mandat et cela n'a pas été facile, et je remercie d'ailleurs au passage la confiance que m'ont témoigné Alain GEST et Brigitte FOURÉ pour mener les projets qui étaient quand même des projets un peu difficiles à faire admettre sur le plan politique.

Et je crois qu'on a... Sortons, s'il vous plaît, de ces postures qui n'aboutissent pas quoi. Je pense qu'on est tous dans le même combat. On peut avoir des visions différentes, il faut en effet se les opposer, mais au moins ne nous entravons pas dans les démarches que nous portons.

**MME FOURE :** Pardon, excusez-moi ! On va passer... Madame THÉROUIN, un mot.

**MME THEROUIN :** Oui rapidement parce que ces Messieurs se sont empressés de me répondre. C'est marrant parce que quand on questionne votre politique économique par rapport à l'artificialisation des sols qui est une demande récurrente de l'État, on entend les caricatures : je serais décroissante... Alors, ça m'a manqué l'économie de la cueillette, cher Marc, parce que je trouve cette formule magnifique. Je vais peut-être me mettre des pâquerettes dans les cheveux pour venir en conseil municipal ou en conseil d'agglo parce qu'apparemment ça vous manque un peu.

On est censés partager en effet une volonté de développer l'emploi de qualité sur ce territoire, mais d'emploi durable. Donc, puisque Monsieur GEST m'avait recommandé d'aller chez Amazon, donc on a fait de nombreux débats avec un certain nombre de personnes qui y travaillent, qui y ont travaillé. Donc, je ne dis pas que toute la logistique, c'est Amazon, bien entendu.

En revanche, moi ce que je pose comme question, à laquelle je n'ai pas eu de réponse pour l'instant mais peut-être que Madame la Maire pourra me l'apporter, c'est quid de la compensation agricole puisqu'on va sacrifier 62 hectares de terres agricoles ? Certes, actuellement, avec une biodiversité, ça a été relevé par votre magnifique étude environnementale qui a quelques faiblesses, ce qui a été relevé par la MRAE, il y a très peu de biodiversité malheureusement entre deux magnifiques vallées. Pourquoi ? Parce que ça fait des décennies qu'il y a de l'agriculture intensive à cet endroit-là. On peut en faire autre chose. On a demandé à des associations qui travaillent sur le foncier agricole, qui permettent l'installation... Il y a plein de jeunes qui, malgré ce que vous pensez, ont envie de s'installer aussi pour nourrir les familles. Avec 62 hectares, on peut nourrir 1 500 familles et installer de nombreux agriculteurs. Alors oui, ce n'est pas la panacée, mais ça sera toujours mieux que les 20 à 30 hectares... emplois par hectare, pardonnez-moi, qui est promis par le type de programmation que vous avez choisie dans les scénarios que je n'ai pas inventés et qui ont été communiqués aux élus que nous sommes.

Donc, oui, stoppons les caricatures ! Stoppons les postures ! Mais je veux des réponses sur la compensation agricole. J'espère qu'on va l'avoir un jour et je ne pense pas être la seule, même dans l'assemblée, à se questionner sur la vision économique à long terme. Moi, je vois plus loin qu'un mandat. Si on me dit que 6 ans, on a 6 ans d'avance sur le foncier avec ces deux

extensions aux zones d'activité, ça me paraît un peu court de réfléchir juste à la fin du mandat pour pouvoir couper un ruban pour l'installation de magnifiques entrepôts. Alors oui, il y aura des parcs, peut-être des vergers, peut-être des arbres fruitiers, on aura bien ripoliné en vert, mais en attendant on n'aura peut-être pas créé l'emploi qui sera là dans 30 ans.

**MME FOURE :** Je crois, Madame THÉROUIN, que vous êtes là vraiment typiquement dans la caricature de ce que nous... de ce qui est notre position. Alain GEST m'a demandé la parole.

**M. GEST :** Vous me l'avez enlevé de la bouche, Madame le Maire, parce que...

D'abord, je voudrais rappeler à Madame THÉROUIN et à tous ceux qui peuvent avoir un avis mitigé sur BOREALIA, c'est ce que ce n'est pas une nouveauté, BOREALIA. Ça fait 20 ans qu'il a été décidé que les terres qui ont été achetées et notamment qui ont été achetées comme jamais en nombre pendant le mandat dans lequel vous étiez adjointe au maire, que cette zone était destinée à accueillir de l'activité économique. Donc, ce n'est pas nouveau. Et je vous avoue d'ailleurs, parce que je vais être très franc, que ce qui se passe aujourd'hui en termes d'application du droit sur cette zone-là me paraît être, de la part des législateurs qui sont pourtant toujours sages par nature, d'une certaine façon de revenir sur le droit antérieur ou d'appliquer par anticipation une loi alors même que, je vous dis, depuis 20 ans le syndicat mixte a été créé afin d'arriver à créer une zone d'activité économique. Bien.

Deuxième aspect des choses : il y a un cabinet qui a effectivement travaillé à un moment donné à la demande de la SEM qui travaillait sur la naissance ou en tout cas l'arrivée à terme du projet BOREALIA vieux de 20 ans. Et qu'effectivement ce que nous avons retenu, c'est une version généraliste, mais pas avec des pourcentages que vous évoquez. Peut-être que le cabinet a évoqué ça, mais très franchement ce n'est pas ça que j'ai retenu. On a choisi généraliste tout simplement parce qu'on n'a pas d'a priori. C'est une grosse différence avec vous. C'est très dommage, je trouve, parce que vous avez des arguments qui peuvent parfaitement être entendus et que nous entendons parfaitement, comme vient de le dire, par exemple, Pascal RIFFLART, Marc ou Martin. Ce n'est pas ça le problème. Malheureusement, la tonalité de vos propos est complètement gâchée par le réflexe obsessionnel que vous avez à l'égard de la logistique. Comme si la logistique ne créait pas d'emplois, comme si c'était notre volonté de ne faire que de la logistique. Je vous ai déjà dit à plusieurs reprises, à l'occasion d'une réunion de concertation, à l'occasion d'une réunion précédente de l'agglomération, que nous n'avons en aucun cas prédestiné ces terrains à quelque activité que ce soit. Et je serais ravi que nous puissions avoir des demandes qui sont effectivement des emplois tels qu'aujourd'hui on considère peut-être un peu plus nobles, dès lors qu'effectivement ils sont en nombre assez conséquent pour satisfaire la demande que nous avons encore, malgré nos progrès, que nous avons encore sur Amiens, l'agglomération et au-delà parce que vous savez très bien que quand on contribue à créer des emplois, ça va beaucoup plus loin en périmètre d'influence que même l'agglomération d'Amiens.

Et par conséquent, le problème que vous avez, c'est que vous faites, vous vous focalisez là-dessus. Alors Amazon, je n'en parle même pas. Là, c'est un gros mot. Vraiment dans votre bouche, Amazon, c'est épouvantable. Je vous ai déjà dit : moi, je ne cracherai jamais sur 1 000 emplois créés à ce jour et je vais vous ajouter autre chose : je ne serai jamais contre qu'on aille beaucoup plus loin avec Amazon parce que ce sont des emplois qui, contrairement à ce que vous avez l'air de suspecter, rendent bien des services aux personnes qui quelquefois avaient besoin d'en retrouver, de l'emploi. Donc, encore une fois, il n'y a pas d'a priori.

Deuxièmement, ce projet est vieux de 20 ans et nous le mettons en application aujourd'hui tout simplement parce que nous sommes arrivés à un stade où effectivement nous manquerions de foncier pour répondre aux demandes des entreprises de tous types, et je souhaite bien sûr que l'on puisse accueillir aussi des entreprises qui auraient un caractère verdissant, si vous voulez, du moment qu'on en crée suffisamment pour donner satisfaction à la demande qui existe encore chez nous.

**MME FOURE :** On va passer au vote maintenant si vous le voulez bien. Je pense que les arguments ont été développés de part et d'autre et qu'on va voter peut-être en connaissance de cause.

**ADOPTE**

Observations :

*Mmes DESBUREAUX et DELATTRE, Mme NOUAOUR se sont abstenues.*

*Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ, VOULMINOT ont voté contre.*

**27 - ZAC GARE LA VALLEE. PARC NISSO PELOSSOF. DELIBERATION MODIFICATIVE.**

**MME VERRIER :** Le conseil municipal a approuvé le 10 décembre 2020, en point n°23, l'acquisition auprès de la SPL Vallée Idéale Développement du parc paysager Nisso Pelossof, dans la ZAC Gare la Vallée, entre les rues de Verdun et Dejean.

Suite au bornage réalisé et aux divisions parcellaires subséquentes, je vous propose d'approuver la présente délibération modificative qui vise à réajuster l'emprise à acquérir, à savoir : section CS numéros 271, 270, 269, 268, 267, 266, 265, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 480, 481p, 487p, 532 et 539.

Je vous propose également d'approuver le déclassement des parcelles anciennement cadastrées section CS numéros 260, 265, 266, 271, 359, 373, j'ai fini les numéros, correspondant à l'emprise foncière de l'ancien Centre Technique Municipal sur laquelle une partie du parc a été aménagée.

**MME FOURE :** Merci, Annie. Je pense qu'il n'y a pas de question sur cette délib. Donc, on peut passer au vote.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**28 - QUARTIERS SAINT HONORE ET HENRIVILLE. SECTEUR HORTILLONNAGES. STATIONNEMENT PAYANT RESIDENTIEL. EXTENSION.**

**M. RIFFIOD :** Je vous propose de valider l'extension du stationnement payant résidentiel sur le secteur Henriville – Saint-Honoré selon le plan qui vous a été transmis et les tarifs afférents. Cette extension a été travaillée en amont avec les comités de quartier respectifs.

Cette mise en œuvre de l'extension du stationnement payant résidentiel répond au principe d'une approche graduelle et il conviendra d'en mesurer les conséquences et les éventuels effets de report avant d'envisager une quelconque nouvelle extension.

Je vous propose également la création d'un nouveau secteur « Hortillonnages » qui intègre la partie déjà payante, avec un traitement particulier du fait de l'aspect touristique du lieu, notamment l'été.

Je vous informe par ailleurs des extensions de zones, prévues par délibération en 2018 et nécessaires à ce jour.

**MME FOURE :** Merci. La parole est à Nathalie LAVALLARD.

**MME LAVALLARD :** Merci beaucoup, Madame le Maire. Je me permets une petite précision sur deux zones qui ont été donc ajoutées, qui est donc le Sud Henriville et aussi une partie de Sainte-Anne, le reste de la rue Vulfran Warmé et les rues adjacentes, mais qui ne sont pas soumises au vote parce que c'étaient des zones qui étaient déjà votées en option et qui ont été déployées avec une forte demande avec des reports de voitures et une forte demande des habitants.

**MME FOURE :** Merci de cette précision. Y a-t-il des observations ? Oui. C'est Monsieur DÉCAVÉ, je crois.

**M. DECAVE :** Oui, Monsieur DÉCAVÉ. Bonsoir. Merci, Madame la Maire.

Simplement une petite explication de vote : sans surprise, nous voterons pour ce point, mais il nous semble un petit peu que la présentation qui nous est faite ce soir, elle est un petit peu frustrante puisque c'était l'occasion de se poser pour nous une question qui est importante aussi : c'est la question de la place de la voiture en ville. Monsieur RIFFLART l'envisageait un petit peu tout à l'heure. Et du coup, on le voit là sur quelque chose qui a l'air de s'organiser un petit peu sur une logique de coup par coup. Et puis on ne voit pas de réflexion un peu plus globale sur la question de comment on articule ces nouveaux modes de stationnement avec la multimodalité des transports, avec les solutions que doivent trouver tous les gens, les salariés qui viennent à Amiens. On va y revenir un petit peu après.

Et puis ensuite, il y a une autre question, alors c'est juste... Voilà, je vais être un petit peu hors sujet comme ma collègue tout à l'heure, mais je ne peux pas m'empêcher de la poser : c'est cette question de... Pour ne pas voter des délibérations qui sont un peu hors sol autour de la question du stationnement, il faut quand même poser la question du service du stationnement payant qui nous questionne dans la collectivité aujourd'hui. Et puis avec un certain nombre de choix qui ont été faits autour de l'organisation du temps des salariés des points écoles, par exemple, qui permettait quand même de la verbalisation autour de ces temps particuliers. Et voilà.

Nous voterons pour aussi, en espérant que cette nouvelle zone va permettre de débloquent un peu la situation au niveau du service de stationnement payant qui tant au niveau du managérial que du recrutement a l'air d'être complexe. Merci.

**MME FOURE :** Renaud DESCHAMPS, je crois, a demandé la parole. Non, pardon ! C'est Madame VAGNIEZ, excusez-moi.

**MME VAGNIEZ :** Oui, juste une question : est-ce que vous avez un planning prévisionnel du passage en résidentiel des quartiers non encore pourvus des stationnements résidentiels ?

**MME FOURE :** Il y a Monsieur MELNISANCOT qui a demandé la parole également. Alors, allez-y.

**M. MELNISANCOT :** Merci, Madame le Maire.

Nous avons contacté le comité de quartier Gare la Vallée les Hortillonnages et avons été contactés par quelques habitants de ce secteur. Il en ressort plusieurs enseignements. Le premier est un sentiment fort qu'il n'y a pas réellement eu de concertation avec les habitants, tout au moins y a-t-il eu une réunion de travail entre vos services et le comité. Les habitants ont été nombreux à découvrir dès cet été le marquage au sol, avant même le vote de ce soir. L'autre enseignement est que sur le petit nombre de personnes interrogées, il n'y a pas de réelle tendance qui en est ressortie. Les habitants sont mitigés, partagés. C'est la raison pour laquelle nous proposons de mettre en place le stationnement résidentiel à Saint-Honoré et à Henriville et de repousser au mois prochain la délibération pour le secteur Hortillonnages. Cela vous laissera ainsi un mois pour organiser un boîtage dans toutes les maisons des rues concernées et d'avoir un retour de sondage bien plus explicite et révélateur qu'à présent.

**MME FOURE :** Madame LAVALLARD.

**MME LAVALLARD :** Merci.

Donc, pour un petit peu la stratégie, on rappelle quand même que c'est fait à la demande des habitants. C'est déployé au fur et à mesure des besoins et des problématiques de reports, et beaucoup dans les endroits où c'est du véhicule de pendulaires. Ça ne sert à rien de le déployer dans des secteurs résidentiels où la problématique du stationnement est le soir quand les gens rentrent chez eux. Donc, c'est vraiment fait, affiné au cas par cas et non pas une grande stratégie sur toute la ville.

Après, pour le secteur boulevard Beauvillé, il y a eu des réunions sur place avec quelques habitants, avec le commerce, avec les comités de quartier, mais c'est vrai qu'effectivement le comité de quartier Gare la Vallée ne pouvait pas être présent, mais c'était à cheval sur Saint-Pierre et eux étaient présents. Donc, il y a eu, comme vous dites, des mitigés. Donc, à un moment donné il faut choisir. Mais ce qu'on peut dire sur ce petit secteur, c'est que franchement il n'y aura que des avantages. Actuellement ce bout de contre-allée, il y avait la moitié gratuit, la moitié payant, mais payant pour tout le monde. Donc la moitié gratuit, on sait très bien que c'est des voitures de pendulaires, c'est des voitures qui viennent le matin, qui trouvent à se garer facilement proche de la gare et qui ne bougent pas de la journée. Donc, les riverains n'avaient pas de place dans les stationnements gratuits. Et le stationnement payant, qui dit son nom, payant pour tout le monde, même pour les riverains, ils ont été obligés de payer plein pot s'ils s'y mettaient. Là, le fait de rendre tout en résidentiel, ça reste donc payant pour ceux qui ne veulent venir que pour une balade des Hortillonnages pour une sortie barque, que pour aller par exemple, si c'est pour aller aussi au tabac, à savoir que dans le résidentiel, la première demi-heure est gratuite. Donc, ça permet du turn-over. Et maintenant toute la contre-allée est devenue gratuite, enfin à 1 € l'année pour le riverain. Donc, il n'y a que des avantages. Voilà.

Donc, ayant discuté avec ceux qui... parce que j'ai pris contact aussi avec eux, quand il n'y a pas eu de... qu'ils disaient qu'il n'y avait pas de concertation, effectivement là en argumentant avec eux, ils disaient qu'effectivement il n'y a pas de désavantage. Donc, je leur ai demandé : « Quelles sont vos craintes ? ». La seule chose, c'est qu'ils n'avaient pas été, eux, consultés personnellement alors qu'il y avait eu quand même quelques habitants de consultés. C'est la seule crainte qu'il y avait.

Donc, je me suis engagée auprès d'eux, c'est de la peinture et des horodateurs qu'on pourrait mettre ailleurs, que si vraiment il s'avérait qu'il y ait un problème qu'on n'aurait pas vu arriver,

qu'on pourrait éventuellement revenir en arrière. Mais là, tout était déployé, donc je vois qu'il n'y a absolument pas de souci et j'ai apaisé leurs craintes.

**MME FOURE** : Renaud DESCHAMPS.

**M. DESCHAMPS** : Oui, je me pose une question sur cette délibération puisqu'elle fait partie, elle concerne le stationnement et donc la mobilité. Et la mobilité, dans le Code des transports, article L.2141-2, dit que la mobilité relève de la métropole. Or, nous sommes régulièrement en train de parler de stationnement à la ville. Alors, c'est ma première question : est-ce que je me trompe ou est-ce que nous sommes en retard pour le passage de cette compétence à la métropole ?

Mon deuxième point, c'est sur la stratégie globale, la stratégie globale des déplacements dans la ville et dans la métropole. On a un PDU qui date d'il y a bien longtemps. Et on parlait tout à l'heure, dans une autre délibération, du fait qu'il faille se renouveler, se remettre à la page, et aujourd'hui nous sommes amenés régulièrement à traiter des points comme celui-ci, c'est-à-dire qu'ils sont hyper localisés géographiquement. Et on est dans le macro alors que le PDU, il nous dit réfléchissez... on est dans le micro alors que le PDI nous dit réfléchissez macro, ne réfléchissez pas que stationnement, mais réfléchissez global avec tous les modes de circulation, que ce soient les transports en commun, le vélo, la marchabilité aussi. Et vous avez vu récemment que nous n'avons pas eu une très bonne note en marchabilité à Amiens. Et tout cela m'amène à dire qu'il serait temps vraiment que nous nous préoccupions, et peut-être le faites-vous déjà mais vous allez peut-être me le dire dans votre réponse, d'une stratégie globale des déplacements de tous types dans Amiens.

**MME FOURE** : D'autres interventions ? Non.

Donc, vous rassurer d'abord, Monsieur DESCHAMPS : la compétence stationnement est bien une compétence ville et il n'y a pas de doute là-dessus, même si les sujets s'entrelacent. Mais on sait très bien en réalité que la ville et la métropole, c'est une entité unique, enfin à l'échelle d'Amiens, c'est une entité unique. C'est après la structuration juridique qui fait que c'est l'une ou l'autre des collectivités qui a la compétence et qui peut délibérer en effet. Ce qui justifie votre question évidemment.

Maintenant sur la question posée tout à l'heure par Madame VAGNIEZ et par vous à l'instant, enfin nous amène effectivement à réfléchir sur la façon dont on travaille sur le stationnement de manière globale et sur les déplacements. En fait, on est très pragmatiques, c'est-à-dire qu'on observe les problèmes qui se posent et on est très conscients que quand on traite par exemple, de stationnement résidentiel, on repousse la question des pendulaires et on sait très bien que les repousser ça va être jusqu'où. À la limite ça va être jusqu'au boulevard extérieur. C'est un sujet qu'on a déjà abordé d'ailleurs en conseil municipal, notamment lorsqu'on a commencé à faire le stationnement résidentiel sur le secteur d'Henriville, puisqu'il y avait trois possibilités quand on a consulté les habitants et on avait convenu de dire d'abord la première partie. Mais on avait immédiatement envisagé de rendre le stationnement résidentiel sur la seconde partie. On savait immanquablement il allait y avoir un effet de vases communicants qui allait intervenir. Voilà. Et sur le secteur Sainte-Anne, c'est la même chose alors que c'est le secteur où on a été, où on a adopté le stationnement résidentiel en premier.

Et vous voyez : ça fait maintenant 15 ans pratiquement que le stationnement résidentiel a commencé à être appliqué à Amiens. Au départ, c'était sur la question de la gare, le stationnement aux abords de la gare, parce que les habitants de Sainte-Anne n'avaient absolument plus de possibilité de se garer chez eux parce qu'il y avait des... Ce n'étaient même

pas des pendulaires parce que c'étaient des pendulaires de semaine entière parfois qui venaient mettre leur voiture donc le lundi matin et la reprendre le vendredi soir. Ce problème-là a été résolu.

Et après on voit comment les gens régissent. C'est ainsi aussi qu'on a supprimé beaucoup de places de stationnement en centre-ville. Je pense au boulevard intérieur. On l'a compensé avec une possibilité de stationnement à la Hotoie alors qu'à un moment la Hotoie paraissait très éloignée du centre-ville. Et aujourd'hui, la Hotoie paraît quasiment être au centre-ville. Donc, vous voyez : les distances, ça évolue, y compris les distances. Pourtant c'est fixe : un kilomètre, c'est un kilomètre. Mais un kilomètre aujourd'hui n'équivaut pas à un kilomètre il y a 30 ans en termes de marche à pied, par exemple. Voilà. Donc, on essaie de s'adapter.

Et justement le PDU, qui est à l'échelle de la métropole, nous permet d'avoir une vision globale, de réfléchir au stationnement et aux déplacements, aux modes doux de déplacement, mais on voit bien que tout est évolutif. Aujourd'hui, on a la question des trottinettes qui ne se posait pas il y a quelque temps. Et on est amenés à se dire : est-ce qu'il ne faut pas aussi envisager des garages à vélo, des garages, voilà, pour les différents modes de déplacement ? Voilà.

Donc, à l'instant où je vous parle, on est, comme à tout instant, en évolution. Nous, on essaie de répondre aux besoins. C'est la raison pour laquelle on demande l'avis des habitants, et c'est le lien aussi avec le sujet suivant. On ne résout pas tous les sujets. On n'arrive pas à tout résoudre parce qu'on ne peut pas faire plaisir à tout le monde en même temps, on ne peut pas résoudre tous les sujets. Voilà. Je ne sais pas vous dire autre chose que cela.

Mais en tout cas, la réflexion, on l'a, mais elle est très évolutive, cette réflexion, parce que par nature il n'y a pas une stratégie de déplacements qui est unique. Il y a des besoins qui changent et les changements aujourd'hui sont probablement beaucoup plus puissants qu'ils ne l'étaient il y a quelques années. On voit bien que, par exemple, la place du vélo aujourd'hui dans la ville est beaucoup plus importante que la place du vélo il y a ne serait-ce que 2 ou 3 ans, par exemple. Mais les trottinettes, ça n'existait pas du tout il y a 2 ou 3 ans. C'était plutôt les rollers, vous me direz, mais ce n'est pas encore la même chose. Enfin voilà. On pourrait disserter à l'infini. Mais c'est des sujets qui sont effectivement extrêmement importants quand on cherche à penser la ville et à la penser d'une manière partagée parce que c'est ça au fond : comment faire que tout le monde trouve une solution à son problème de déplacement.

Voilà ce que je peux vous dire à l'instant où on parle, mais il n'y a pas de solution miracle évidemment. On y va donc sur la délibération 28.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## **29 - STATIONNEMENT PAYANT. CREATION D'UN ABONNEMENT POUR LES PROFESSIONNELS.**

**M. RIFFIOD** : Je vous invite à approuver le nouveau règlement de distribution des macarons pour le stationnement. Il s'agit de créer un abonnement spécifique pour les professionnels et les associations reconnues d'utilité publique qui peuvent justifier d'une nécessité de stationnement ponctuel tout au long de la journée et sur l'ensemble du territoire de la commune. Ce tarif serait fixé à 450 € par an ou 75 € par mois.

Il permettrait de se garer à n'importe quel moment et endroit sur toutes les zones du stationnement payant résidentiel, sauf centre-ville évidemment. En revanche, les règles

générales du stationnement resteront applicables (stationnement gênant, véhicule immobile plus de 7 jours, etc.) et seront passibles d'une contravention.

**MME FOURE** : Qui demande la parole ? C'est Monsieur BARA.

**M. BARA** : Madame le Maire, chers collègues, la tarification mensuelle et annuelle que vous proposez nous pose question pour les professionnels liés aux métiers qui interviennent au quotidien au domicile des citoyens : les auxiliaires de vie sociale, les professeurs à domicile, les infirmières libérales, les coiffeurs, les coiffeuses, ils sont nombreux. Je suis sûr que j'en oublie. Ils sont nombreux à contribuer au maintien à domicile et à l'aide particulière. Mais ils n'ont pas tous le même statut et surtout ils n'ont pas tous le même porte-monnaie. Soyons vigilants avec le statut des plus précaires dans ces corps de métier d'utilité publique. Proposons-leur une tarification ou des places de parking solidaires ou des places de stationnement solidaires pour qu'ils puissent au moins intervenir et surtout qu'on puisse leur offrir une véritable reconnaissance.

Merci, Madame le Maire.

**MME FOURE** : C'est Monsieur DESCHAMPS qui avait demandé la parole. Allez-y.

**M. DESCHAMPS** : Merci. Vous voyez : c'est un peu dans la continuité de ce que je vous disais dans le rapport précédent. Là encore, on traite un sujet particulier parce qu'il n'y a pas de PDU qui aurait prévu cela et qui ferait que tout cela s'agencerait bien.

Sur ce point particulier, alors vous l'avez entendu certainement, ça a déjà fait grincer des dents quand l'ordre du jour du conseil est sorti et que les professionnels ont appris la création de ce macaron. Alors, il y a plusieurs points.

Il y a le premier point sur le tarif. Le premier sur le tarif : 450 €, c'est cher. C'est clairement cher. Pourquoi c'est cher ? Parce qu'il est à mettre en corrélation avec le montant d'une verbalisation. Une verbalisation à Amiens, c'est 17 € et très clairement les professionnels qui nous ont interpellés nous ont dit : « Mais le calcul, il est très simple. Je ne prends jamais autant de PV dans l'année à 17 € pour arriver au montant de 450 €, donc je n'ai aucun intérêt à prendre ce macaron. » Ça, c'est le premier argument. Il est très clair.

Ce deuxième argument, il est aussi corroboré par le fait que, on l'a vu dans la délibération précédente, le stationnement résidentiel est en train de s'étendre dans Amiens et donc le nombre de kilomètres de voirie payante augmente. Or, le nombre d'agents de contrôle de la police municipale, lui, n'augmente pas. Ce qui fait que très mathématiquement parlant, eh bien, la probabilité de se prendre un PV dans les mois et les années à venir va aller en diminuant et donc sera d'autant moins incitative pour les professionnels à prendre ce macaron à 450 €.

Un point un peu plus politique maintenant. Évidemment, j'imagine un petit peu comment vous avez pris cette décision. Vous vous êtes dit : on reçoit beaucoup de courriers et de manifestations un peu hostiles de professionnels, comme l'a rappelé notre collègue BARA, qui sont amenés à se déplacer et à aller rendre service à des Amiénois. Rendre service. Secourir. Soigner. Et vous les entendez, ces manifestations, et vous dites : « Mais oui, oui, j'entends, mais si je vous donne accès à un macaron et au stationnement gratuit, alors, alors, ma politique de créer du stationnement résidentiel tombe par elle-même à l'eau, puisque je l'ai faite pour que devant chez les Amiénois il y ait des places libres. Or, si vous êtes nombreux, professionnels,

commerçants, à acquérir un macaron, alors la nature même du stationnement résidentiel tomberait à l'eau. »

Alors qu'avez-vous fait ? Vous vous êtes dit, j'imagine, je n'y suis plus, mais j'imagine, en bureau municipal : nous allons politiquement montrer que nous sommes ouverts à ces populations-là, leur montrer que nous faisons un effort, que nous entendons leurs demandes, mais nous allons mettre en place un tarif élevé qui va être rébarbatif et qui va faire en sorte que finalement vous serez très peu, ils seront très peu à le prendre.

Alors voilà, notre intervention est celle-là et nous voterons donc contre cette délibération.

**MME FOURE** : Nathalie LAVALLARD.

**MME LAVALLARD** : Merci, Madame le Maire.

Les professionnels avaient vraiment besoin de solutions. Il y avait déjà eu des essais précédemment mais qui ont été retoqués parce que ce n'était pas équitable : c'étaient certaines professions et pas d'autres. Donc, on a réfléchi. On a regardé ce qui se passait ailleurs. Et dans les villes, c'est... Dans d'autres villes, c'était en place et là, ça touche toutes les professions : toutes les professions pourront accéder à ce macaron. Donc, ça nous enlève ce problème de non-équité. Dans ces villes-là, ça peut aller de 250 à 750 € à l'année. Donc, je pense que c'est un juste milieu. Il ne faut pas non plus effectivement que ce soit accessible à tous. Il faut que ça reste vraiment pour des besoins professionnels. Ce n'est pas pour un confort pour venir pouvoir se stationner en ville et y rester toute la journée et faire son petit travail de bureau ou un travail sédentaire. Il faut vraiment faire preuve de déplacements pour pouvoir y accéder. Tout ce qui est professions, effectivement les auxiliaires, les infirmières, toutes ces professions, il faut rappeler que ça a été mis en place pour les professionnels et c'est aux employeurs de prendre ce macaron ; ce n'est pas aux employés, ce n'est pas à eux de faire cet effort. Donc, j'espère qu'ils joueront le jeu pour le confort de leurs employés quand ils les envoient dans des secteurs résidentiels. On l'a voulu aussi mensuel parce que ça peut être aussi un artisan qui a un chantier de 2-3 mois sur Saint-Maurice, Sainte-Anne ou peu importe.

Et effectivement, si on ouvre un petit peu trop les vannes, il n'y a que 20 % avec le stationnement résidentiel de places disponibles. Avant dans ce secteur, c'était 110 % d'occupation. Avec le résidentiel, on est arrivé à 80 %. Donc effectivement, il y a des poches qui sont libres pour le stationnement des gens qui ne viennent que ponctuellement, mais aussi donc pour ceux qui y travaillent. Ça peut être le commerçant qui n'avait pas de solution quand il a besoin de faire beaucoup de livraisons. Ça peut être effectivement les professions, les commerciaux, dès l'instant où on justifie d'un déplacement et qu'on a vraiment besoin de se déplacer régulièrement. Dans des charges professionnelles, c'est facilement absorbable. C'est vraiment pour ça que ce macaron est fait. C'est vraiment pour les professionnels.

**MME FOURE** : Pascal RIFFLART.

**M. RIFFLART** : Oui, Madame le Maire. Un tout petit point pour Monsieur BARA parce que je pense qu'il pourra relier cette information. Il faut que vous sachiez, vous savez ce qu'on appelle la carte européenne de stationnement, la carte bleue, etc., qui permet aux personnes qui souffrent d'un handicap, enfin cette carte qu'on obtient auprès de la MDPH et qui permet de se stationner partout librement et gratuitement, elle peut être tout à fait utilisée par les gens qui viennent vous soigner à domicile ou qui viennent vous voir, etc., ou porter des soins. Donc, ces personnes qui viennent soigner à domicile, j'ai été président d'une grosse association de soins à domicile,

peuvent se servir de la carte de cette personne, la mettre sur leur voiture de soins et ils ne seront pas verbalisés. Avec Madame le Maire, nous avons reçu, il y a quelques années, Madame GODART qui était directrice de la MDPH, qui nous avait bien confirmé cette disposition.

**MME FOURE** : C'est vrai, mais on ne règle pas pour autant tous les problèmes. Ça, c'est tout à fait clair.

Je veux juste revenir sur un point. Tout à l'heure, je crois que c'est Renaud DESCHAMPS qui a dit que les professionnels avaient fait leurs calculs et qu'ils ne seraient pas invités à payer un tarif aussi important. Je crois que c'est vous qui avez dit ça. Je viens de faire le calcul. À deux verbalisations par mois, on arrive à 450 € de budget sur l'année. Deux verbalisations par mois. C'est vite arrivé, deux verbalisations par mois. C'est plutôt au moins une par semaine qui va être réalisée pour ceux qui ne respecteraient pas le stationnement résidentiel, me semble-t-il. Voilà. C'est 1,20 € par jour, me dit Nathalie LAVALLARD, lorsqu'on est au tarif à 450 € par an. Enfin voilà. C'est juste pour répondre précisément.

Donc encore une fois, on ne prétend pas qu'on répond, qu'on règle toutes les difficultés bien sûr parce qu'on ne veut pas à la fois régler la difficulté du résident et la difficulté de celui qui vient pour travailler dans un quartier. On n'y arrive pas à faire les deux en même temps. C'est contradictoire. Donc, on essaie de trouver des solutions qui soient accessibles pour tout le monde et voilà.

On va passer au vote sur ce dossier.

**ADOPTE**

Observations :

*M. DESCHAMPS, M. METAY (pouvoir à M. DESCHAMPS), M. MELNISANCOT, Mme VAGNIEZ et Mme BELLINA (pouvoir à Mme VAGNIEZ) ont voté contre.*

**30 - AMSOM HABITAT. REHABILITATION DE 2 LOGEMENTS INDIVIDUELS DIFFUS. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.**

**MME RODINGER** : Je vous propose de répondre favorablement à l'AMSOM Habitat qui sollicite la garantie de la ville pour le remboursement d'un prêt d'un montant maximum de 94 100 € destiné à financer la réhabilitation de 2 logements individuels situés passage STROCK et rue du Petit Saint-Jean. Il y a lieu d'autoriser Madame le Maire à signer la convention à intervenir.

**MME FOURE** : Pardon, excusez-moi.

**MME RODINGER** : Soit on fait par dossier ou on fait tous les... Enfin, non.

**MME FOURE** : Non, il faut les faire un par un quand même puisqu'il y a une délibération pour chaque...

**MME RODINGER** : D'accord.

**MME FOURE** : Pour chaque cas. Donc, pas d'observation. On passe au vote.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**MME FOURE** : Avant de passer au point suivant, je suggère qu'on rouvre de nouveau les fenêtres, même si je comprends bien que vous les refermerez dans quelques instants parce que vous aurez trop froid. Mais je crois qu'il faut quand même qu'on montre l'exemple et qu'on soit attentifs aux règles sanitaires. Merci.

**31 - AMSOM HABITAT. REHABILITATION DE 3 LOGEMENTS SITUES ILOT DES MAJOTS. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.**

**MME RODINGER** : Une autre garantie d'emprunt pour l'AMSOM Habitat pour le remboursement d'un prêt de 224 047 € destiné à financer la réhabilitation de 3 logements situés 32, rue Edouard David, 15 et 17/19, rue de la Plumette. Ces logements acquis auprès de la ville ont bénéficié d'importants travaux de réhabilitation. Voilà.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**32 - AMSOM HABITAT. REHABILITATION DE 31 LOGEMENTS INDIVIDUELS SITUES RUES PICASSO, UTRILLO ET DERAIN. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.**

**MME RODINGER** : Toujours l'AMSOM Habitat qui cette fois-ci a contracté un prêt auprès de la Caisse des dépôts et consignations de 1 130 802 € pour la réhabilitation de 31 logements individuels situés rues Picasso, Utrillo et Derain.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**33 - CLESENCE. CONSTRUCTION DE 4 LOGEMENTS INDIVIDUELS SITUES RUE MATHIEU. PARTICIPATION FINANCIERE. CONVENTION.**

**MME RODINGER** : Je vous propose d'approuver et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention avec Clésence pour la participation de la collectivité à hauteur de 12 000 € pour la construction de 4 logements (3 PLUS et 1 PLS) rue Mathieu.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**34 - CLESENCE. CONSTRUCTION DE 4 LOGEMENTS INDIVIDUELS SITUES RUE MATHIEU. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.**

**MME RODINGER** : Il s'agit ici de la continuité du dossier précédent rue Mathieu. Je vous propose cette fois d'accorder une garantie d'emprunt pour le remboursement du prêt de 699 211 € souscrit par Clésence auprès de la Caisse des dépôts et consignations, pour cette construction de logements.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**35 - COALLIA HABITAT. RESIDENCES SOCIALES SITUÉES RUES DE MONS ET JEAN JAURES. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.**

**MME RODINGER :** Je vous invite à approuver la convention avec Coallia Habitat pour notre garantie d'emprunt du prêt d'un montant de 494 789 € contracté par celle-ci auprès de la CDC pour l'acquisition des résidences sociales situées rues de Mons et rue Jean Jaurès.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**36 - FONCIERE HABITAT ET HUMANISME. CONSTRUCTION DE 8 LOGEMENTS SITUES RUE LESCOUVE. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.**

**MME RODINGER :** La Foncière Habitat et Humanisme entend construire 8 logements collectifs (PLAI) situés rue Lescouvé et pour ce faire sollicite la garantie de la collectivité. Je vous propose donc de la lui accorder pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 329 449 €.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observations :

*Mme THÉROUIN n'a pas pris part au vote.*

**37 - SIP. CONSTRUCTION DE 15 LOGEMENTS RUE MOLIERE. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.**

**MME RODINGER :** Il s'agit cette fois-ci donc de la SIP qui sollicite notre garantie pour le remboursement d'un prêt de 1 450 307 € destiné à financer la construction de 15 logements collectifs (11 PLUS et 4 PLAI) situés rue Molière. En contrepartie de cette garantie, la ville disposera de 20 % de logements réservés, soit 3 logements.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**38 - SIP. REHABILITATION DE 86 LOGEMENTS COLLECTIFS SITUES PLACE D'Auvergne ET RUE DU POITOU (BATIMENT M). EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.**

**MME RODINGER :** La SIP à nouveau pour garantir le remboursement d'un prêt d'un montant de 516 000 € afin de réhabiliter 86 logements collectifs situés place d'Auvergne et rue du Poitou, (Bâtiment M).

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**39 - SIP. CONSTRUCTION DE 20 LOGEMENTS COLLECTIFS ROUTE DE PARIS. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.**

**MME RODINGER :** Toujours la SIP qui a contracté un prêt de 2 137 860,58 € pour la construction de 20 logements collectifs (15 PLUS et 5 PLAI) situés rue de Paris. Je vous propose de répondre favorablement à cette demande de garantie d'emprunt. À noter que des subventions de la ville d'Amiens et d'Amiens Métropole ont été accordées en 2016, mais que le chantier a pris du retard en raison des fouilles archéologiques.

**MME FOURE :** Très bien.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**40 - ASSOCIATION DES ANCIENS OU FILS D'ANCIENS DE LA 2EME DB DIVISION LECLERC. PROJET DE STELES COMMEMORATIVES A PROXIMITE DU MONUMENT AU GENERAL LECLERC. SUBVENTION. CONVENTIONS.**

**M. JARDE :** Tout le monde connaît le Maréchal LECLERC, mais peu savent qu'il a mené toute son épopée africaine avec deux jeunes polytechniciens de la Somme : Jean CREPIN qui est né à Bernaville et qui participera en 1962 au contre-putsch d'Alger contre SALAN et qui finira directeur du CEA, et Jacques de GUILLEBON qui est né à Essertaux et sera le dernier gouverneur de Tunisie, qui organisera avec BOURGUIBA l'indépendance et finira directeur de Polytechnique. Et à titre tout à fait indicatif, c'était le beau-père de CHRISTO, quelque chose totalement d'actualité.

L'association de la 2<sup>ème</sup> DB souhaite mettre deux stèles de ces généraux de chaque côté du monument Leclerc place René Gobelet dans une pierre totalement similaire. Ces deux stèles sont réalisées dans le cadre pédagogique de la formation de tailleur de pierre, puisque vous savez qu'avec la reconstruction de la cathédrale de Paris, des tailleurs de pierre seront tout à fait nécessaires et donc le lycée de l'Acheuléen s'est spécialisé dans la formation de tailleur de pierre.

Ce projet a eu l'accord des Monuments historiques et de la préfecture. L'investissement est de 24 520 €. La ville d'Amiens propose de prendre à sa charge l'enlèvement des stèles du lycée de l'Acheuléen jusqu'à l'installation place René Gobelet. Et il faut savoir que c'est un site qui est compliqué parce que le nœud électrique de la ville d'Amiens se situait à ce niveau et donc il faut le faire avec beaucoup de doigté. La subvention sera donc de 900 000, de 9 000 €, pardon, 9 000 € et il faut donc valider la participation financière, je vous rappelle, de 9 000 € et pas de 900 000. Merci.

**MME FOURE :** Y a-t-il des observations ? Oui. Allez-y, Madame BECKER.

**MME BECKER :** Tout ce qui s'inscrit dans le devoir de mémoire est positif et ces soldats gaullistes samariens peuvent et doivent être honorés. Mais j'avais posé la question en commission : où en est-on pour les fusillés de la Citadelle ? Est-ce que la situation est débloquée ? Car depuis 2019, cette association-là, qui est l'association centre de mémoire et d'histoire Somme Résistance et Déportation, défend un projet de musée mémorial à la Citadelle et peine à trouver des financements entre le département, la région et la mairie et la métropole qui se renvoient la balle. Et du coup, je demandais si la ville allait s'engager financièrement pour ce centre de mémoire. Merci.

**MME FOURE :** Olivier.

**M. JARDE :** Oui, il y a un projet de mémorial pour la guerre de 39-45 qui est envisagé à Abbeville, mais ça ne correspond pas à ce que vous demandez. Et donc actuellement, le département réfléchit à porter ce projet et nous avons fait la proposition avec Madame le Maire de donner le terrain gracieusement pour permettre la mise en place de ce mémorial. Voilà où on en est.

**MME FOURE :** Mais en tout cas, ce n'est pas encore acté pour la réponse précise. Donc, on peut passer au vote.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**41 - ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES. SUBVENTIONS. ANNEE 2021.**

**M. JARDE :** Mes chers collègues, il faut aider au fonctionnement des diverses associations patriotiques. Elles sont très présentes aux cérémonies commémoratives, quel que soit le temps, et il faut bien le souligner. Elles participent au maintien de la solidarité entre combattants et l'aide matérielle aux plus démunis. Nous avons sur Amiens 16 associations qui malheureusement, au niveau du nombre diminuent, mais nous continuons à les subventionner d'un montant équivalent à l'année dernière, c'est-à-dire 10 700 €. Et nous avons ajouté 1 000 € de subvention d'actions pour les 100 ans de la Société de la Légion d'honneur, puisque je vous rappelle que la ville d'Amiens porte la Légion d'honneur. Ce qui est assez exceptionnel, c'est que dans le département il y a 5 villes qui portent la Légion d'honneur.

**MME FOURE :** Et la Légion d'honneur de la ville se trouve là, dans le couloir, juste à côté. Des observations ? Non. Alors, on passe au vote.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**42 - EPCC POLE NATIONAL CIRQUE ET ARTS DE LA RUE D'AMIENS. ANNULATION DU SPECTACLE DE NOËL DES ECOLES D'AMIENS DE 2020. PROTOCOLE TRANSACTIONNEL.**

**MME BOUCHEZ :** En 2020, compte tenu de la pandémie, il a été décidé de ne pas organiser le spectacle de Noël habituellement offert aux écoles d'Amiens. Cependant, ce spectacle demandant des phases préparatoires bien antérieures au spectacle, c'est pourquoi, après négociation et échanges avec l'EPCC Pôle National Cirque et Arts de la rue, il a été décidé de leur verser une indemnisation équivalente aux salaires des intermittents du spectacle payés par le prestataire auquel il avait fait appel. Cette indemnisation s'élève à 19 616,43 €. La collectivité a reçu tous les documents nécessaires à l'établissement de cette somme.

À ce propos, compte tenu de l'incertitude sur la possibilité d'organiser le spectacle de Noël en décembre 2021, il est proposé d'annuler cet événement cette année. En compensation, les services actuellement étudiant, comme l'an dernier, d'autres offres en faveur des enfants.

**MME FOURE :** Merci. Donc, on peut passer au vote.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Observations :

*M. SAVREUX et M. VOULMINOT n'ont pas pris part au vote.*

**43 - MISE A DISPOSITION DE LOCAUX PARTAGES A LA CROIX ROUGE AU 400, BOULEVARD BEAUVILLE. CONVENTION.**

**M. DESCOMBES :** La délégation territoriale de la Somme de la Croix Rouge Française occupait des locaux rue Mozart au sein de la barre d'immeuble qui sera prochainement démolie dans le cadre du projet de renouvellement urbain d'Amiens Nord.

L'association y organisait des cours d'apprentissage du français auprès de 420 personnes, de l'accompagnement scolaire auprès d'une trentaine d'enfants et de l'accompagnement à la fonction parentale auprès de 80 familles.

C'est pourquoi je vous propose de lui mettre à disposition à titre gracieux pour une durée de 5 ans des locaux mutualisés au 400, boulevard Beauvillé (Beauvillé A). Elle s'acquitterait toutefois d'un forfait de charges annuel de 1 600 €.

Et une convention serait à signer par Madame le Maire et la Croix-Rouge Française.

**MME FOURE** : Des observations ? Alors, on passe au vote.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

#### **44 - VIE ASSOCIATIVE. SUBVENTIONS. ANNEE 2021. CONVENTION.**

**M. DESCOMBES** : Dans le cadre de l'enveloppe dédiée aux subventions des porteurs de projets d'appui à la vie associative et aux solidarités de proximité, je vous propose d'approuver la répartition d'une somme de 29 300 € au profit des 3 associations bénévoles, 3 associations suivantes, pardon :

- France Bénévolat Somme, pour 2 500 € et 800 €, respectivement au titre du fonctionnement et pour son action « Les dégourdis » menée en partenariat avec la Mission locale pour favoriser l'engagement bénévole des jeunes ;
- Les Francas, pour 6 000 €, conformément à la convention pluriannuelle adoptée visant à l'animation des espaces partagés de la Résidence intergénérationnelle Jean Moulin, au sein de la ZAC Intercampus, sachant qu'il s'agit de la dernière année ;
- Et Voisins solidaires, pour 20 000 € dans le cadre du développement d'une antenne amiénoise visant notamment à favoriser la création de lien social dans le voisinage, modalités de versement de la subvention qui seront fixées par convention.

**MME FOURE** : Pas d'observation(s) ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

#### **45 - VŒUX. QUESTIONS ORALES.**

**MME FOURE** : Il nous reste maintenant à voir donc les vœux et questions orales. On commence par le vœu, puis les 8 questions orales.

##### **45.1 - VŒU RELATIF AU NON-CUMUL DES FONCTIONS ELECTIVES POUR UN MAIRE ET SES ADJOINTS.**

**MME FOURE** : Donc, je passe la parole à Renaud DESCHAMPS, je pense, pour le vœu.

**M. DESCHAMPS** : Oui. Le vœu s'intitule : « Pour un non-cumul des mandats ».

Considérant qu'un maire est élu pour s'occuper pleinement des administrés de sa ville et de son agglomération, qu'il doit être dans sa ville et sur le terrain le plus souvent possible,

Considérant qu'un adjoint est désigné par le maire pour s'occuper pleinement des délégations qui lui sont confiées,

Considérant que les habitants d'une ville attendent de leurs élus municipaux qu'ils s'occupent de leur ville à 100 % de leur temps d'élu, et non qu'ils passent une partie de leur mandat à être

candidats et/ou à partager leur temps de fonction municipale avec une autre fonction dans une autre collectivité,

Considérant enfin qu'une ville et la communauté de communes dans laquelle elle se situe gèrent une grande partie de dossiers ensemble, voire que l'agglomération gère de plus en plus des dossiers municipaux,

Les élus municipaux d'Amiens, réunis en conseil municipal le 16 septembre 2021, proposent la création d'une loi relative au non-cumul de mandats pour les maires et leurs adjoints.

- Un maire pourrait continuer d'avoir une autre fonction au sein de sa communauté d'agglomération (président, vice-président ou conseiller).
- Un maire ne pourrait pas se présenter à une autre élection pendant l'exercice de son mandat de maire.
- Un adjoint du maire ne pourrait pas se présenter à une autre élection pendant l'exercice de son mandat de d'adjoint.

**MME FOURE** : Mes chers collègues, Monsieur le Conseiller Municipal,

Le cumul des mandats en France par sa fréquence et son importance fait depuis longtemps figure d'exception. Ainsi, 82 % des députés et 77 % des sénateurs exerçaient au moins un autre mandat électif avant 2012. Ces parlementaires étaient généralement à la tête d'un exécutif local. 45 % des députés et 48 % des sénateurs étaient soit maire, soit président de conseil départemental, soit président de conseil régional.

Après l'adoption des lois du 14 février 2014, le cumul d'un mandat de parlementaire et d'un mandat exécutif local est désormais interdit pour les députés et les sénateurs depuis les élections législatives et les élections sénatoriales de 2017, ainsi que pour les députés européens depuis les élections européennes de 2019.

En revanche, un maire ou un adjoint au maire, s'il ne peut exercer un mandat national, a le droit légalement d'être élu dans une assemblée territoriale.

L'expérience a aujourd'hui montré les limites de la loi sur le non-cumul. On l'a vu notamment avec la crise des gilets jaunes. D'ailleurs, le président de la République avait dit, au moment du grand débat national, qu'il allait falloir réfléchir à la possibilité pour les parlementaires de cumuler avec les fonctions exécutives locales. Mais cette enceinte n'est pas le lieu pour ce débat.

Je tiens à vous dire, Monsieur le Conseiller Municipal, que les élus qui exercent un autre mandat le font majoritairement dans le but de servir leur territoire et leurs administrés afin d'optimiser leur chance d'accéder à des politiques pour tous issues de décisions qui se prennent à Amiens, à Lille ou à Paris, selon que l'on est élu municipal, départemental, régional ou national. Et même à Strasbourg et Bruxelles lorsqu'on siège au Parlement européen.

Aujourd'hui, si je regarde les élus samariens du conseil régional des Hauts-de-France, 11 sur 18 exercent un autre mandat local, qu'ils soient d'extrême droite, de droite, de centre ou de gauche.

Pourquoi cet état de fait ?

Tout simplement parce que les électeurs ont en majorité fait confiance en juin dernier aux candidats de la liste de Xavier BERTRAND, laquelle proposait les candidatures d'élus expérimentés ; la faute à la démocratie donc ! Seriez-vous, Monsieur le Conseiller Municipal, réfractaire à la démocratie et par conséquent populiste ? Je ne répondrai pas à cette question.

Et vous-même, pourquoi vous êtes-vous présenté aux dernières élections départementales avec l'une de vos élus alors que vous êtes conseiller municipal, conseiller d'agglomération et de surcroît président de votre groupe ?

À l'avenir, je vous invite à proposer des vœux qui relèvent réellement de la compétence municipale.

Par ailleurs, n'hésitez donc pas à prendre contact avec l'un des deux députés d'Amiens ou l'un des trois sénateurs de la Somme afin de faire part de vos textes de loi qui, je n'en doute pas, retiendront toute leur attention. Et si cela ne vous convient, je vous suggère, en parfait populiste, de convoiter la place d'Eric ZEMMOUR sur la chaîne CNews ; elle vient de se libérer.

En conséquence, j'appelle à ne pas adopter ce vœu et je laisse la parole à qui veut la prendre. Renaud DESCHAMPS.

**M. DESCHAMPS :** Bien sûr, vous enchaînez dans les quolibets, Madame FOURÉ. Vous vous rendez compte que vous me comparez à Eric ZEMMOUR !

Alors, je vais répondre à vos questions et à vos remarques.

Cette question, ce vœu, vous l'avez bien compris, avait aussi pour but de vous mettre face à vos propres contradictions. Pendant la campagne municipale, vous avez fait signer à vos colistiers une charte leur disant qu'en cas d'élection, ceux d'entre eux qui deviendraient adjoints ne pourraient pas se présenter à une autre élection. Et lors des dernières élections départementales, certains de vos adjoints, et je pourrais faire la même remarque pour des vice-présidents à la métropole, ont eu votre assentiment pour se présenter. C'est-à-dire qu'ils ont utilisé de leur temps dans l'exécutif, et là aussi je réponds à votre remarque, ils ont utilisé de leur temps dans l'exécutif pour faire campagne et pour ceux qui ont été élus, ils passent moins de temps à s'occuper, c'est mathématique, de leurs fonctions municipales.

Vous me dites : « Pourquoi vous-même, Monsieur DESCHAMPS, vous vous êtes présenté aux départementales ? ». Je vous signale, ça ne vous a pas échappé, que je ne suis pas dans l'exécutif, et quand on n'est pas dans l'exécutif, on a beaucoup plus de temps, beaucoup plus de temps pour faire d'autres choses. C'est incomparable. J'ai été adjoint. Je suis conseiller d'opposition. Le temps n'est pas le même. Le temps n'est pas le même. Il aurait été inconcevable, quand j'étais adjoint, de faire une autre mission. Ce n'est pas possible de le faire avec autant de soin que cela le requiert.

Je voulais vous mettre face à votre contradiction. Vous assumez pleinement. Vous assumez le reniement. Et ce que vous assumez, c'est aussi le fait d'être actrice de ce désamour des Français pour tout ce qui est politique parce que les Français le disent : tout ce qui est politique est mensonge. Tout ce qui est politique, c'est quelque chose qui n'inspire plus confiance et c'est à cause de reniements comme celui-là, de mensonges qui après sont repris avec des prétextes incongrus, qui font que cette démocratie va mal, et vous en êtes responsable en partie.

**MME FOURE :** On pourrait polémiquer à l'envi, mais je crois que ça n'en vaut vraiment pas la peine. Je pourrais vous dire qu'entre un élu qui a un métier et un élu qui n'a pas de métier, ce n'est pas la même chose. Je pourrais vous dire... Enfin on pourrait polémiquer à l'envi. Simplement, moi, ce que je tiens à vous dire, c'est que c'est au sein de mon groupe que nous avons abordé ces sujets-là et nous avons traité ce sujet-là en interne, donc ce qui est logique, et la décision a été ainsi prise, et j'ajoute que ce sont les partis politiques qui donnent les investitures aux différents candidats.

Madame BECKER.

**MME BECKER :** Oui. Alors pour le groupe Amiens c'est l'tien, effectivement, nous sommes contre le cumul de mandats mais le réel cumul de mandats, c'est-à-dire qu'on s'est posé la question de Monsieur DESCHAMPS : est-ce que la défaite l'avait rendu vertueux ? Mais non puisque de toute façon ce n'est pas un réel cumul de mandats. Et pour ces raisons-là, nous allons vous laisser entre gens de droite et nous ne participerons pas au vote.

**MME FOURE :** Alors, on va passer au vote sur le vœu. Oui, Monsieur THÉVENIAUD.

**M. THEVENIAUD :** à Lille, Xavier BERTRAND me coupe le micro, ici je n'ai pas de micro !  
Je ne prendrai pas part au vote

**MME FOURE :** Très bien, c'est noté. Mais tout à l'heure Martin DOMISE a voulu parler : il était à une place où il n'y avait pas de micro et il a tout simplement dit qu'il avançait d'un rang pour pouvoir prendre un micro. Il a réagi avec tact et logiquement.

On va passer donc au vote.

**REJETE**

Observations :

*Mme FOURÉ, M. GEST, Mme SAVARIEGO, M. DE JENLIS, Mme LAVALLARD, M. SAVREUX, M. BIENAIMÉ, M. DÉCLE, Mme RODINGER, M. LORIC, Mme BOUCHEZ, M. RIFFLART, Mme BEN MOKHTAR, M. DOREZ, Mme DEVAUX, M. DUFLOT, Mme HAMADI, M. MERCUZOT, Mme CLECH, M. DOMISE, (pouvoir à M. DÉCLE), M. JARDÉ, Mme LE CLERCQ, M. STENGEL, Mme ROY, M. FOUCAULT (pouvoir à M. DUFLOT), Mme GALLIOT, Mme BRUNEL, M. LHERMITTE, Mme BOHAIN, M. RIFFIOD, Mme DELAHOUSSE, M. BEAUVARLET, Mme MAKDASSI, M. DESCOMBES, Mme DEVÉZE, M. HECQUET, Mme VERRIER ont voté contre. Mme BECKER, Mme THÉROUIN, M. PRADAT, M. BARA, M. DÉCAVÉ M. VOULMINOT, Mme DESBUREAUX, Mme DELATTRE, Mme NOUAOUR, M. BAÏS et M. THÉVENIAUD n'ont pas pris part au vote.*

**45.2 - QUESTION ORALE RELATIVE AU QUARTIER ANDRÉ CHÉNIER D'AMIENS.**

**MME FOURE :** Nous passons à la question, la première des 7 questions orales. Donc celle d'abord relative au quartier André Chénier. C'est le groupe Amiens au Cœur qui l'a déposée. Qui la présente ? Allez-y, Madame VAGNIEZ.

**MME VAGNIEZ :** Madame le Maire, notre question concerne le secteur d'André Chénier.

La fermeture du poste de police municipale ainsi que celle de La Poste créent un sentiment d'abandon chez des habitants de ce secteur de notre ville.

À ces deux points s'ajoute la question de la modification du réseau de bus dans le secteur, avec un temps de parcours rallongé pour les passagers désirant se rendre en centre-ville, et notamment du côté de la mairie ou de la Maison de la culture.

Les fréquences entre deux bus sont trop grandes, et dans ce secteur où une partie importante de la population a besoin de soins à domicile, les auxiliaires de vie qui se rendent chez eux perdent beaucoup de temps dans leurs journées.

Valérie DEVAUX a déjà rencontré les représentants des habitants du secteur, mais force est de constater qu'aucune solution n'est proposée à ce jour. Un collectif d'habitants s'est constitué pour ne pas voir les services publics de leur quartier se dégrader.

Quelles réponses pouvez-vous leur apporter pour leur donner des gages concrets d'actions que vous allez mettre en œuvre ?

**MME FOURE :** Je passe la parole à Valérie DEVAUX.

**MME DEVAUX :** Oui. Merci, Madame le Maire.

Mesdames et Messieurs les Elus, Mesdames et Messieurs, vous vous inquiétez sur la situation actuelle du secteur André CHENIER, et je vais pouvoir vous apporter les réponses qui, j'espère, vous tranquilliseront.

Le sujet de la délocalisation du poste de police municipale vers le square Friant fera l'objet d'une réponse détaillée dans le cadre de la question relative à la Police Municipale. Mais je peux déjà vous indiquer que les conditions de travail des agents qui étaient postés sur André CHENIER sont aujourd'hui indéniablement améliorées, et cela sans impacter leur présence sur le terrain.

Concernant la situation de la Poste, cela relève d'une décision privée. Néanmoins j'ai rencontré la déléguée territoriale du groupe afin de faire un point sur la situation : ils ont fait le choix de fermer cet espace exigü car il ne permettait plus un accueil du public dans des conditions de sécurité sanitaire satisfaisantes. De plus une étude réalisée par la Poste avant Covid indiquait une faible fréquentation et un très faible taux d'activité (estimé à 11 heures hebdomadaires).

Toutefois, plusieurs pistes de relocalisation de leur activité sont à l'étude auprès de commerçants du quartier. Je les rencontre de nouveau le 28 septembre pour faire le point sur ces différentes options.

Vous nous interpellez sur le tracé de la LIANE en centre-ville, et sur le niveau de service de la ligne 10 qui dessert le quartier par la rue André Chénier.

Concernant le 1<sup>er</sup> point, nous avons modifié le tracé de cette Liane en février dernier notamment au droit du centre-ville, afin d'établir une connexion à la gare d'Amiens dans l'objectif de renforcer le rayonnement de cette ligne, dont le déficit d'activité avait été relevé dans son ancienne version.

Par ailleurs, vous pointez dans votre courrier « un temps de parcours rallongé pour les passagers désirant se rendre en centre-ville, et notamment du côté de la Mairie ou de la Maison de la Culture », mais cette modification de tracé avait, à l'époque, permis de répondre à de nombreuses réclamations qui pointaient la contrainte d'une correspondance et de temps de parcours importants pour rejoindre la gare.

Par ailleurs, je tenais à rappeler que les usagers ne sont pas laissés sans solution pour rejoindre le secteur Maison de la Culture. En effet plusieurs lignes de bus permettent d'établir une correspondance depuis l'arrêt Nicole Fontaine, avec un temps d'attente inférieur à 10 min en journée.

Cet éclairage particulier illustre le fait qu'un réseau de transport ne peut pas répondre à toutes les origines-destinations de tous les trajets de tous les usagers. Dans ce contexte, notre objectif a toujours été de réunir des éléments objectifs permettant d'offrir aux usagers un réseau qui privilégie la satisfaction du plus grand nombre.

Au sujet des fréquences jugées trop espacées dans le secteur André Chénier, les données après analyse font état d'un usage du bus relativement modéré dans le quartier.

Je vous confirme que nous avons rencontré et écouté les demandes des habitants de ce secteur. Ainsi en 2021, nous avons pris la décision de rétablir l'arrêt Parc De Berny, en lien avec l'ouverture du site du conseil départemental « Simone Veil », boulevard de Châteaudun qui accueille un grand nombre d'employés et de public.

Puis par la suite, nous avons créé un arrêt supplémentaire « Debouverie », situé avenue du 14 Juillet à proximité immédiate des poches d'habitats collectifs, et remis en service l'ancien arrêt « Royaume Uni » rue de Beauvais.

Ces dispositions assurent aujourd'hui une desserte adaptée.

Les habitants du quartier Chénier ont aussi la possibilité de se rendre à l'arrêt de bus Delpech, où passe le bus à haut niveau de service (ligne Néo 3).

Le recours au Service TAAM est également possible pour les personnes à mobilité réduite.

Pour finir, et comme nous nous sommes engagés dans notre programme, la participation citoyenne est l'une de nos priorités. Aussi, la cellule qui accueillait l'ancien poste de police municipale André Chénier a fait l'objet de travaux d'aménagements et de rénovation, et accueille depuis plusieurs mois maintenant le comité de quartier plein Sud qui n'avait pas de local à sa disposition jusqu'alors.

Les membres de ce comité de quartier ont d'ailleurs organisé une inauguration le 7 septembre dernier, ils sont ravis de cet emplacement et ont pour objectif de redynamiser cet espace.

Lors de cet événement, le président Monsieur GRUMELARD et son équipe ont fait part de leur volonté et de leur motivation à recréer du lien avec les habitants en se repositionnant au cœur du quartier Chénier. Ils savent que nous les soutiendrons et les accompagnerons sur cette voie.

Vous pouvez donc être rassurés sur notre engagement auprès des habitants de ce secteur.

**MME FOURE** : Merci.

### **45.3 - QUESTION ORALE RELATIVE A L'ESPLANADE BRANLY.**

**MME FOURE** : La question orale suivante porte sur l'esplanade Branly, c'est Amiens au Cœur qui la pose. Monsieur MELNISANCOT.

**M. MELNISANCOT :** Madame le Maire, nous attirons votre attention sur un secteur de notre ville, le bas de la rue de Paris et de l'esplanade Branly.

Cet endroit est devenu au fil des mois un lieu où des incivilités nombreuses se produisent, sur fond d'alcool, à proximité de commerces, d'entreprises, de riverains propriétaires et locataires, et de l'école Beauvais.

Des habitants nous ont contactés pour que nous vous posions la question en conseil municipal, car ils ne voient aucune amélioration et ont le sentiment que vous n'agissez pas. Un article de la presse locale datant d'octobre 2020 signalait déjà ces problèmes récurrents.

La consommation massive d'alcool sur la voie publique ne semble pas soumise à cet endroit à la même interdiction que dans le reste de la ville.

Notre question est simple : avez-vous prévu d'agir pour rendre ce lieu de nouveau agréable et sécurisé ? Si oui, par quelles actions et dans quels délais ?

**MME FOURE :** Je donne la parole à Hubert DE JENLIS pour la réponse.

**M. DE JENLIS :** Oui. Madame le Maire, mes chers collègues,

Il est évident que la situation du bas de la route de Paris n'est pas récente, malheureusement, les incivilités, on les connaît bien et je pense que Monsieur DESCHAMPS connaît le président du groupe qui pose la question, comme lorsqu'il était dans une autre vie adjoint au commerce, je pense qu'il devait déjà être confronté à ces situations-là.

Les services de la police nationale et de la ville mènent régulièrement des opérations de sécurisation et de nettoyage sur ce secteur : de sécurisation, de nettoyage, il y en a encore eu il n'y a pas longtemps. La police municipale consacre minimum 25 heures par mois sur cette rue et ses alentours qui, je le rappelle, sont couverts par l'arrêté d'interdiction de consommation d'alcool sur la voie publique.

Mais force est de constater malheureusement que les interventions multiples des forces de l'ordre sur un public souvent alcoolisé de ce secteur produit peu d'effet. En effet, malgré plus de 40 procédures lancées contre les contrevenants pour consommation d'alcool depuis septembre 2020, le phénomène ne s'est pas endigué.

Les personnes troublant l'ordre public par leur alcoolisation dans le secteur, on le sait tous, ce sont des personnes en grande souffrance et en détresse sociale. Les amendes ou le passage par le commissariat produisent, comme vous l'imaginerez, peu d'effet sur eux et ne régleront pas les désagréments.

Nos équipes passent, agissent mais la solution n'est pas là, elle est d'abord sociale. Et force est de constater que j'ai, à titre personnel, sensibilisé à plusieurs reprises les services de l'État pour qu'ils puissent agir de manière appuyée sur ce secteur et qu'ils y appliquent les différents dispositifs dont ils ont la charge.

Malheureusement, je reste à ce jour dans l'attente de réponses concrètes à mes sollicitations.

Sachez en tout cas que les passages des forces de l'ordre sur ce secteur ne faibliront pas, même si bien évidemment on en connaît tous les limites. Merci.

#### 45.4 - QUESTION ORALE RELATIVE A LA PROPRETE ET A L'ENTRETIEN D'AMIENS.

**MME FOURE :** La troisième question orale déposée par le groupe Amiens au Cœur concerne la propreté et l'entretien d'Amiens.

Qui la présente ? Monsieur DESCHAMPS, vous avez la parole.

**M. DESCHAMPS :** Amiens est de plus en plus sale. Il n'y a pas un jour où notre groupe ne reçoit des photos ou des témoignages d'Amiénois résignés et en colère, parce que leur rue est sale, parce que le parc dans lequel ils vont se promener avec leurs enfants est souillé, parce que le cimetière où ils vont rendre visite à leurs défunts n'est pas entretenu et est envahi d'herbes folles.

Pas un jour où nous-mêmes, élus sur le terrain, ne constatons que vous ne vous préoccupez que trop peu de cet aspect essentiel au bien vivre de vos concitoyens.

À quoi bon avoir des labels, des Quatre-Fleurs, si les Amiénois trouvent que leur ville est sale, qu'elle s'est dégradée année après année et qu'elle leur fait parfois honte.

À quoi bon avoir la plus belle cathédrale du monde quand les touristes, qui visitent notre ville, font remonter un sentiment de manque d'entretien de nos espaces publics quand ils la comparent à d'autres villes.

À quoi bon avoir des fontaines si elles ne sont plus en eau car les fuites n'ont jamais été colmatées et que vous les avez laissées se dégrader année après année ?

Où est le problème ? Les équipes chargées de l'entretien sont-elles sous-dimensionnées ? Les engins dédiés - comme les motos aspirateurs, qu'on ne voit d'ailleurs plus circuler - sont-ils devenus inutilisables par manque d'entretien ? Ou alors, pire, prenez-vous cette mission essentielle au bien vivre par-dessus la jambe ?

N'avez-vous pas honte de laisser se salir Amiens sans rien faire ?

Vous allez sans doute nous répondre que tout va bien, que vous faites des actions coups-de-poing, qui sont d'ailleurs de moins en moins nombreuses, que c'est aux Amiénois de nettoyer devant chez eux, comme vous aimez à leur rappeler parce que vous n'avez plus le droit d'utiliser des produits phytosanitaires.

Votre réponse démontrera si vous avez ou non le recul et l'honnêteté de reconnaître que vous n'êtes pas bons sur le sujet. Ou si au contraire, en nous répondant que tout va bien, que vous prenez notre question comme une attaque gratuite parce qu'elle provient de l'opposition.

Je vous ai mis en page 2, et je ne les vois pas à l'écran, des photos d'Amiénois qui nous ont été envoyées et qui témoignent des propos que je viens de tenir.

**MME FOURE :** Je passe la parole à Nathalie LE CLERCQ pour la réponse.

**MME LE CLERCQ :** Merci, Madame le Maire, mes chers collègues.

Monsieur le Conseiller Municipal,

Votre question relative au défaut d'entretien supposé de notre ville d'Amiens me semble empreinte de subjectivité. C'est assez normal puisque la notion de propreté est difficilement définissable, chaque société, chaque individu ayant sa propre perception du propre et du sale.

Votre ressenti est d'autant plus gênant que la propreté est un axe majeur de notre politique depuis 2014.

Ce ne sont d'ailleurs pas moins de 87 opérations propreté qui ont été organisées par la ville dans tous les quartiers d'Amiens depuis cette date, en plus des actions menées quotidiennement par les équipes de voirie, des espaces verts et du nettoyage dont je souhaite souligner l'engagement et le dévouement au service de notre ville. Ces opérations ont d'ailleurs évolué en opération « cadre de vie » puisqu'elles permettent aujourd'hui de mener en plus des opérations de nettoyage de grande ampleur, des travaux de réparations de voirie et d'ajout ou de remplacement de mobilier urbain.

C'est parce que justement, nous savons que la propreté est une notion subjective, que nous avons mis en place, il y a maintenant 7 ans, un système d'évaluation de la propreté, en lien avec l'Association des villes pour la Propreté Urbaine, basé sur une quantification réelle des déchets et, contrairement à vos affirmations, il apparaît qu'Amiens fait partie du quart des villes les plus propres.

Les touristes, que nous avons vus, là, récemment pour les journées européennes de la démocratie participative, nous l'ont d'ailleurs fait remarquer plusieurs fois dans différentes balades et qui venaient de la Hotoie, qui ont traversé le centre-ville jusqu'au parc de la cathédrale et Saint-Leu.

Je ne nie pas, qu'il existe çà et là, des difficultés (des dépôts sauvages récurrents, des espaces verts dont l'état pourrait être amélioré, des déjections canines) mais je peux vous assurer que l'équipe municipale met tout en œuvre, depuis 2014, pour améliorer le cadre de vie de ses habitants en créant notamment une brigade verte en 2018, et en ayant doublant son effectif en 2021 pour le faire passer à 10 agents et donc plus de 300 PV dressés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, en permettant aux directions de proximité de recourir à du personnel supplémentaire pour faire face aux périodes de fortes activités, en investissant dans du matériel spécifique (des laveuses, des balayeuses aspiratrices, des camions plateau), en investissant aussi dans des caméras de voie publique et dans des bornes de tri expérimentales, comme celles qui ont été déployées depuis juillet en centre-ville.

Dans le but d'améliorer encore l'entretien des trottoirs et d'associer les habitants à cette démarche qui ne peut être menée sans leur concours, un arrêté municipal a été pris, en complément, en juillet 2021, pour prescrire le désherbage aux riverains justement de leur trottoir.

Enfin, le guide de la propreté élaboré par la ville en 2015, qui a pour objectif d'informer la population sur les services proposés par la collectivité, de sensibiliser sur les bons gestes à adopter et de rappeler les devoirs de chacun en matière de salubrité et de propreté, sera réédité très prochainement.

Je pense donc que, ainsi que mes autres collègues adjoints de secteur, que jamais autant n'a été fait par une équipe municipale pour offrir un cadre de vie de qualité aux Amiénois.

Je ne prétends pas bien entendu que tout est parfait et les marges de progrès sont nombreuses car nos agents ne peuvent être partout quotidiennement, les incivilités restant encore trop nombreuses.

Je peux vous affirmer que nos agents connaissent notre degré d'exigence en termes de propreté et font preuve d'une grande conscience professionnelle.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous avons mis en place, dans le cadre du plan propreté, un mail propreté et un numéro vert afin que les administrés puissent nous signaler ces anomalies de voie publique afin que nous puissions faire intervenir nos équipes dans les meilleurs délais.

Je vous invite d'ailleurs à transmettre ces informations à vos interlocuteurs dont les demandes seront ainsi prises en compte.

**MME FOURE** : Merci.

#### **45.5 - QUESTION ORALE RELATIVE AUX DEMISSIONS DANS LA POLICE MUNICIPALE AMIENOISE.**

**MME FOURE** : La quatrième question orale posée par le groupe Amiens au Cœur porte sur la police municipale.

Qui la présente ? Monsieur DESCHAMPS, vous avez la parole.

**M. DESCHAMPS** : Je commencerai, en guise d'introduction, par un rappel au règlement intérieur.

Les groupes d'opposition doivent vous faire parvenir les questions orales le lundi précédant le conseil, chose que nous avons faite.

À la réception de cette question, votre adjoint en charge de la police municipale, sans doute chafouiné par nos écrits, a effectué un retournement de veste... pardon, de situation en modifiant partiellement ses plans initiaux.

Je vous lirai donc notre question comme initialement rédigée, mais je modifierai le passage relatif à son changement en vous le précisant le moment venu.

Voici donc notre question orale.

Votre police va mal. Vos policiers ne sont pas heureux dans leur métier et dans leurs missions. Votre police, comme peau de chagrin, perd mois après mois de ses effectifs, de manière massive et inquiétante.

Ces départs ne datent pas d'hier, ils ont été signalés lors d'un mouvement de grève il y a un an et demi. Depuis, aucun changement majeur n'est intervenu. Et le bateau continue de couler.

Nous avons pris le soin de contacter des policiers qui ont fait le choix de démissionner de notre police et qui ne sont donc plus soumis à ce jour à leur devoir de réserve. Leurs témoignages sont accablants et tristes aussi, car parsemés de mots comme "gâchis", "perte de moral", "manque de reconnaissance", "dégoût", "impuissance à servir la population", et je vous en passe d'autres.

Une absence d'attractivité, des salaires très faibles (environ 200 € de moins que dans d'autres communes), des équipements qui ne les protègent pas assez et qui les font craindre pour leur vie, des missions peu intéressantes que vous leur confiez, sont autant d'éléments qui amènent à un départ régulier d'agents. L'impossibilité de répondre correctement aux requêtes et à la sécurité des administrés qu'ils ont pour mission de protéger décourage les policiers municipaux et crée de la frustration.

Nul ne fait ce métier pour parader. Or, c'est ce qu'ils ont l'impression de faire. D'arpenter les rues pour "montrer du bleu" mais c'est tout, sans ne rien pouvoir faire, même quand ils sont confrontés à des situations délictuelles.

Vous avez annoncé la création d'une brigade de soirée. La mission des agents prévus à ces brigades sera de faire du présentisme, du paraître, en pédestre, sans réellement mettre fin au sentiment d'insécurité, et uniquement sur les secteurs Saint -Leu / Centre-ville, et c'est ici qu'intervient la modification datant de mercredi de votre adjoint puisque désormais depuis mercredi, son plan prévoit de faire patrouiller le même nombre d'agents mais plus uniquement sur centre-ville et Saint-Leu mais dans toute la ville. Il faudra donc se lever tôt ou se coucher tard pour avoir une probabilité de croiser un policier municipal, et tout cela sur une vacation de 10 heures.

Vous avez décidé de faire de la comm, quand les Amiénois réclament de l'action et des résultats.

Les 15 agents annoncés seront donc pendant un an des stagiaires en formation, non agréés et non assermentés. Ils ne pourront donc pas verbaliser. Il nous a même été rapporté que la direction de la police municipale sera moins regardante lors des prochains entretiens d'embauche. Faute de grives, on mange des merles. Voilà à quoi vous en êtes arrivée... Triste Amiens....

Autre nouveauté depuis mercredi, votre adjoint aurait demandé à la direction générale d'étudier la possibilité d'augmenter l'indemnité administrative et de technicité de 1,50 point, soit 50 € par mois. C'est bien et si au moins nous avons réussi à le sensibiliser, peut-être même d'avoir appris que nos policiers municipaux sont sous-payés, nous n'aurons pas posé cette question en vain.

Nos calculs nous amènent à un manque d'environ 25 effectifs d'ici juin 2022. Ce nombre est composé d'agents démissionnaires, d'agents qui vont partir en retraite, et pour certains en longue maladie, car leurs dossiers médicaux sont actuellement en instruction.

Comptez-vous réellement régler l'insécurité avec au mieux 3 agents la nuit dans une ville de 136.000 habitants, sans équipement adéquat et sans possibilité de verbaliser ?

Comptez-vous réellement régler les problèmes d'insécurité en journée à Amiens avec une petite dizaine d'agents répartis sur toute la ville le matin, et le même nombre l'après-midi ? Dix agents !

Ajoutons à ce triste constat que le coût d'une formation pour un agent est d'environ 24.000 €. Ces dernières années, de nombreux agents ont été formés grâce aux impôts des Amiénois, et ont ensuite quitté la collectivité. Les agents restent en moyenne entre 2 à 3 ans. Quel gâchis humain et quel gâchis financier.

Madame le Maire, vous n'aimez pas votre police en fin de compte. Créée par Gilles DE ROBIEN, vous en avez hérité en devenant maire.

Vous auriez pu refuser l'héritage. Vous auriez pu la dissoudre, cette police municipale. C'eût été votre droit. Or, vous avez fait le choix de la conserver. Hélas, vous ne lui donnez pas les moyens d'une ambition forte qu'elle devrait avoir. Vous la laissez vivoter. Mais elle asphyxie.

La sécurité n'est ni de gauche, ni du centre, ni de droite. Elle est un droit élémentaire de notre société et une demande légitime des administrés. Elle n'est pas l'apanage de la police nationale. La police municipale mérite mieux que les missions infantilisantes que vous lui donnez de plus en plus et les agents qui la composent méritent d'être mieux considérés.

Vous annoncez publiquement 89 agents de police municipale. Nous n'y croyons pas un seul instant.

Nous voulons donc savoir, une fois les arrêts maladies pris en compte, combien il y a réellement de policiers municipaux en service actif en ce moment à Amiens ? Nous vous demandons s'il vous plaît de préciser le ratio "sur le terrain" comparé à celui... à ceux "en appui administratif et donc dans les bureaux".

Deuxième sous-question : il est 22 h 56. Combien de policiers municipaux sont actuellement en train de patrouiller dans Amiens pendant que nous vous posons cette question ?

Troisième et dernière sous-question. Allez-vous enfin colmater la brèche qui fait démissionner les policiers les uns après les autres, symptôme éclatant d'un malaise des femmes et des hommes qui la composent et dont les Amiénois ont besoin ?

**MME FOURE :** Vous avez vraiment le sentiment que le monde entier et en particulier l'ensemble des élus municipaux tournent autour de vous et attendent avec impatience vos questions pour qu'on puisse prendre les sujets de front. Mais voilà, ça, c'est une autre histoire.

#### **45.6 - QUESTION ORALE RELATIVE A LA REORGANISATION DES SERVICES DE LA POLICE MUNICIPALE.**

**MME FOURE :** La cinquième question orale a été déposée par le groupe Social Eco Citoyen. Le sujet évoqué est similaire, je vais tout de suite passer la parole à Monsieur BAÏS, j'imagine que c'est lui, pour qu'il la présente et Hubert DE JENLIS répondra ainsi aux deux questions sur la police municipale en même temps.

**M. BARA :** Merci Madame le maire, chers collègues.

Vous nous avez récemment annoncé une restructuration des services de police municipale avec la disparition de quatre postes donc à Étouvie, à Amiens Nord, en centre et à l'Est.

Cette décision pourtant récusée par les habitants de nos quartiers visait, selon vous, à accroître l'efficacité de nos agents sur le terrain.

Plusieurs fois, vous nous avez expliqué que ces postes ne recevaient que quelques personnes par journée. Vous avez néanmoins oublié de préciser que vous aviez réduit les effectifs et les heures d'ouverture auparavant.

Quand on veut tuer son chien, on dit de lui qu'il a la rage. Il ne fait aucun doute que l'abandon des quartiers répond avant tout à des logiques gestionnaires et suit une rationalisation des coûts de la sécurité engagée par Monsieur DE JENLIS.

En plus de cette décision illisible et incompréhensible quand on sait le besoin de police de proximité dans nos quartiers, c'est désormais la fuite de nos agents de police municipale qui s'organise. On annonce 13 départs d'ici la fin d'année, un chiffre qui pourrait monter au moins à 18 départs. Sur 89 agents, ça fait beaucoup, ça fait trop.

La majeure partie de ces départs est volontaire et désormais, nos agents préfèrent partir travailler sur Beauvais, Compiègne, Arras plutôt qu'à Amiens. On nous annonce une hypothétique réorganisation en début d'année 2022. Nous avons l'impression qu'il n'y a plus de pilote dans l'avion...

Nous tirons la sonnette d'alarme et nous vous demandons de réagir. Ces nombreux départs conjugués à la mobilisation des habitants des quartiers est une preuve criante du désaveu de votre politique d'abandon des uns et des autres en matière de prévention et de sécurité. Il y a urgence pour la vie quotidienne des Amiénoises et des Amiénois.

Madame le Maire, que comptez-vous faire pour enfin réorganiser les services de la police municipale en leur attribuant les besoins matériels et financiers nécessaires à leurs missions de sécurité et de proximité ? Comment faire face dans les prochains mois à ces baisses d'effectifs ? Quels sont les engagements chiffrés en matière d'effectifs, de présence, de prévention et d'intervention dans les quartiers ? Quelle articulation enfin avec les autres dispositifs de prévention et de sécurité ?

Merci.

**MME FOURE :** Je donne la parole à Hubert DE JENLIS pour la réponse donc aux deux questions.

**M. DE JENLIS :** Je vais répondre aux deux questions mais avant d'entamer ma réponse, je pense qu'il faut que Monsieur DESCHAMPS arrête de se prendre pour le nombril du monde, qu'il arrête de faire du... enfin qu'il fasse plutôt du théâtre. J'ai l'impression qu'il a pris des cours. C'est un très bon acteur mais ça commence à devenir un piètre politicien et malheureusement je pense que les électeurs lui en ont fait la démonstration.

Changez de boule de cristal aussi parce qu'à chaque fois vous annoncez des catastrophes, des misères : la ville est sale, les agents sont dans le malheur, enfin tout va mal. Enfin, je suis très, très étonné de cette façon toujours négative que vous avez de présenter les choses, tout en étant convaincu de détenir la vérité.

Changez aussi vos sources parce qu'elles ne sont franchement pas très fiables. Vous êtes dans la caricature permanente et au bout d'un moment je peux vous assurer une chose : c'est que l'excès en tout est vraiment un défaut.

Maintenant, je vais répondre plus aux deux questions qui ont été posées.

J'ai déjà eu l'occasion de vous présenter, lors d'un précédent conseil municipal ; la réorganisation de la police municipale que nous avons décidé de mettre en place.

Souvenez-vous, je vous précisais même que nos accueils de police restaient dans les quartiers, dans des lieux dédiés à cet effet, au sein des pôles accueils de chaque secteur. Seul le lieu de

prise de fonctions des policiers municipaux changeait sans impacter le temps consacré à chaque secteur et ses habitants, bien au contraire. Alors de grâce, cessez de dire que nous abandonnons les quartiers, c'est une contre-vérité et rien n'est fait en ce sens !

Cessez aussi de dire que nous supprimons des postes car c'est faux. C'est totalement faux ! Notre projet de réorganisation passe la police municipale de 85 policiers à 89 par le redéploiement de postes vacants d'ASVP. Jamais dans cette ville la police municipale n'aura eu un effectif de 89 policiers municipaux.

Vous l'ignorez aussi sans doute, les recrutements de policiers municipaux subissent depuis un moment un phénomène de tension très fort qui s'accroît de plus en plus. Les offres de postes sont supérieures au nombre de policiers disponibles, ce qui de fait facilite le turnover au sein des effectifs, comme dans toute structure, comme dans toute entreprise, il y a des départs, il y a des arrivées, et quand il y a des tensions sur le marché, généralement c'est très compliqué.

Alors, il est vrai que cela accroît un peu le nombre de postes vacants au sein de notre police municipale, en ce moment, mais comme dans beaucoup d'autres communes. Et rassurez-vous, l'explication du nombre de postes vacants qui est de 12 postes actuellement dont 2 cadres est ailleurs.

En effet, il ne vous aura pas échappé que notre projet de réorganisation prévoit la création d'une brigade de soirée de 15 effectifs. Depuis la fin de l'année dernière, les recrutements suite aux mutations, parce qu'il n'y a pas de démissions, ce sont des mutations, donc les recrutements suite aux mutations, comme j'ai pu le lire dans votre question, et aux départs en retraites ont été mis volontairement en stand-by afin de pouvoir recruter spécifiquement dans cette brigade de soirée en fin d'année.

Comprenez bien que si on recrute aujourd'hui sur des postes qui n'existent pas encore et qui existeront d'ici quelques semaines, ce sont des fiches de poste bien spécifiques que sont les fiches de poste pour la brigade de soirée. On ne va pas aujourd'hui recruter des agents sur des brigades de jour, sachant qu'il nous faut des agents pour la brigade de soirée dans quelques semaines. Et que pour passer du jour à la soirée, il faut... ça se fait sur la base du volontariat.

Donc, il faudrait qu'on soit complètement stupide pour aujourd'hui aller recruter des agents, sachant que le besoin se fera sur la soirée sur des nouveaux postes.

Et puis, puisque vous demandez l'état des effectifs à ce jour, je vais vous le donner très précisément.

Concernant le poste Nord, actuellement il y a 10 postes, 0 sont vacants, un est absent pour maladie, ce fait 9 présents sur le terrain.

Poste Ouest, 11 postes, 3 vacants, 0 pour maladie, 8 sur le terrain.

Poste Centre, 10 postes, 2 vacants, 1 absent pour maladie, 7 présents sur le terrain.

Poste Sud, 10 postes, deux vacants, 0 maladie, 8 sur le terrain.

Poste Est, 10 postes, un vacant, un absent pour maladie, 8 sur le terrain.

Brigade moto, 6 postes, un vacant, 0 absence pour maladie, 5 sur le terrain.

Fourrière, 2 postes, 0 poste vacant, 0 absence pour maladie, 2 présents sur le terrain.

Nuit, 6 postes, 2 postes vacants, un absent pour maladie, 3 sur le terrain.

Sous total : 65 postes de PM, 11 postes vacants, 4 absences pour maladies, donc 50 présents sur le terrain.

Viennent se greffer le CSU (14 postes de police municipale), 0 vacants, 3 maladies, 11 agents présents, la direction et appui administratif : 6 postes, un poste vacant, une absence pour maladie, donc 4 présents sur le terrain.

Ce qui fait donc un total général de 85 postes de police municipale, 12 postes vacants, 8 absences pour maladie, soit 65 agents sur le terrain.

En complément et puisque vous souhaitez le savoir, donc à ce jour à très exactement 23 h 06, notre brigade de nuit travaille avec deux agents de police municipale qui patrouillent et qui peuvent verbaliser, il en sera de même demain à la même heure avec en plus une opération vie nocturne regroupant 9 policiers supplémentaires jusqu'à 2 heures du matin.

J'en profite pour dire aussi que de nombreuses villes n'ont pas de brigade de nuit, il y a des villes qui ont des polices municipales mais qui n'ont pas de brigade de nuit. Nous en avons une aujourd'hui et je pense qu'elle est tout à fait opérationnelle.

Concernant la brigade de soirée que nous allons mettre en place, elle répond très clairement à une demande des Amiénois et des commerçants. Et contrairement à ce que vous affirmez, d'abord, 1, je n'ai jamais donné la moindre consigne dans la semaine, que ce soit pour le territoire affecté à cette brigade de soirée ou que ce soit pour des points d'IAT, la brigade de soirée donc répond à une demande. Elle ne sera pas axée donc uniquement à Saint-Leu, elle aura vocation à intervenir sur l'ensemble de la commune. Et on sait tous que la soirée est une période très sensible, propice aux infractions, c'est là qu'il y en a le plus qui sont commises, et il apparaît donc essentiel d'y renforcer notre présence.

Alors vous accusez ensuite nos policiers de parader, vous nous reprochez de « montrer du bleu ». Mais sachez que la présence de policiers à pied sur le terrain est là aussi une forte demande des administrés. Cette présence rassure les Amiénois et dissuade les délinquants, elle est essentielle. Comment imaginer, comment imaginez-vous faire de la proximité sans mettre les policiers sur le terrain, j'avoue ne pas comprendre vos critiques.

Enfin, je voudrais ouvrir une petite parenthèse avant de terminer. Vous parlez des formations des agents qui coûteraient une certaine somme à la collectivité avec des agents qui nous quitteraient dans les 2-3 ans et que du coup ce serait une charge pour la collectivité.

Mais vous êtes, là aussi, mal renseigné. Il y a une obligation pour la collectivité d'accueil de rembourser les frais de formation à la collectivité qui les a supportés si la personne formée part dans les 3 ans.

Donc, essayez de renouveler vos sources, ça vous permettra peut-être parfois d'avoir des critiques qui sont infondées.

Concernant les moyens alloués aux policiers, encore une fois vous omettez volontairement les choses. De nouveaux locaux leur sont dédiés, on investit à Friant, un nouveau CSU a été créé (450 000€ d'investis), la rémunération a été revalorisée pendant le dernier mandat. Vous dites

qu'on est en dessous de la moyenne, là aussi c'est faux, nous sommes dans la moyenne. Quatre postes de terrain sont créés pour passer, comme je l'ai dit tout à l'heure, à 89 policiers et la réflexion sur l'évolution de leurs équipements est menée en continu. Jamais, je dis bien jamais autant d'efforts n'ont été conjugués pour ce service.

Et pour finir et puisque vous me le demandez, sachez que l'action de la police est articulée avec les forces de police nationale et les autres acteurs de la sécurité et de la prévention par la réunion de cellules de veilles pour chaque secteur tous les mois, et par des rendez-vous chaque semaine le directeur départemental de la sécurité publique, que je reçois chaque semaine dans mon bureau et avec lequel on fait le point.

Enfin, je conclurai sur le fait qu'un diagnostic local de sécurité est en ce moment en train d'être mené sur l'ensemble des communes de l'agglomération. Il en découlera notamment la mise en place d'un conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance sur la commune d'Amiens. Je reviendrai vers vous sur ce sujet le moment venu et d'ici là je vous remercie de votre attention.

**MME FOURE :** Merci, Hubert.

#### **45.7 - QUESTION ORALE RELATIVE A L'ANRU A PIERRE ROLLIN.**

**MME FOURE :** La sixième question orale est posée par le groupe des élus Communistes, Républicaines et Citoyennes, c'est à propos de l'ANRU à Pierre Rollin, c'est Madame...

**MME DELATTRE :** DELATTRE.

**MME FOURE :** DELATTRE qui la présente.

**MME DELATTRE :** Madame la Maire,

Dans *Le Courrier picard* du 31 août 2021, on a pu lire que la Hotoie serait un projet phare de votre mandature. Très bien pour la Hotoie, car il a bien besoin d'un renouveau. Sauf qu'un projet comme l'ANRU est en attente et qu'il y a très peu de communication à ce sujet, alors que la rénovation urbaine des quartiers concernés touche au plus près les habitants et les habitantes.

Depuis le 29 juin 2021, grâce encore au *Courrier picard*, on apprend que le projet d'extension du supermarché Auchan à Pierre Rollin serait revu à la baisse et que ce rétropédalage pourrait avoir d'importantes conséquences sur la future rénovation urbaine du quartier.

Alors que les habitants du quartier se posaient la question de savoir si les travaux étaient liés uniquement à Auchan, on se rend bien compte que oui : la destruction des deux bâtiments va servir à la création d'une route afin de mieux desservir un centre commercial.

La question a été posée à Mesdames VERRIER et LAVALLARD, elles n'avaient pas plus de nouvelles que cela sur la décision de Auchan par rapport à son agrandissement mais sur son rétropédalage oui...

Quelle est la décision d'Auchan par rapport à ce projet d'agrandissement ?

Si l'agrandissement d'Auchan est moindre pourquoi faire une route et détruire les deux bâtiments ?

Où en est clairement le projet ANRU dans le quartier Pierre Rollin ? Le bien-être des habitant-es est-il véritablement au cœur du projet ?

**MME FOURE** : Je passe la parole à Valérie DEVAUX pour la réponse.

**MME DEVAUX** : Merci, Madame le Maire.

Comme vous l'indiquez dans votre question, la rénovation urbaine des quartiers touche au plus près les habitants. C'est pourquoi dans le cadre du programme de renouvellement urbain Pierre Rollin un travail conséquent de concertation avec les habitants est mené depuis plusieurs années pour permettre des échanges constructifs sur la transformation nécessaire et indispensable de ce quartier dans l'objectif d'améliorer le cadre de vie.

Vous nous interrogez en premier lieu sur la décision d'Auchan quant à son projet d'agrandissement.

Nul ne peut nier le fait qu'Auchan est une des composantes majeures du quartier. Cette enseigne fait partie des interlocuteurs de la collectivité, mais cela au même titre que les autres commerçants et exploitants de services qui font vivre ce quartier, les bailleurs sociaux et les copropriétés privées. C'est pourquoi le programme de renouvellement urbain n'est nullement conditionné par les seuls échanges avec cette entité. Le projet tel que développé dans la convention NPNRU a deux objectifs majeurs : garantir la qualité de vie des habitants et restaurer l'attractivité du site.

Aussi, quelles que soient les décisions finales d'Auchan concernant leur projet, la démarche engagée de renouvellement urbain reste une priorité pour offrir aux habitants un quartier plus agréable et adapté aux usages et aux besoins d'aujourd'hui.

Il est important de rappeler que le projet tel que défini dans la convention NPNRU a été conçu pour valoriser les atouts du quartier, sa réelle qualité résidentielle née de la richesse paysagère et de la circulation douce, son dynamisme commercial et culturel propice à l'émergence d'une centralité de quartier dont le rayonnement dépasse le quartier. Mais également pour en atténuer les inconvénients et notamment le fonctionnement actuel un peu introverti et peu lisible. Aussi la configuration nouvelle voie, la requalification de l'allée des rencontres, l'usage de l'espace central et le positionnement du pôle de services restent à construire. Les décisions sur les composantes du projet se prendront nécessairement de manière concertée entre les différents maîtres d'ouvrage.

Concernant la concertation avec les habitants, un nombre important de dispositifs d'échanges, de communication, de concertation et de co-construction avec la population ont été mis en œuvre pour répondre à cet objectif au cours des dernières années.

Dès l'annonce du classement du quartier Pierre Rollin en quartier ANRU fin 2014, toutes les réflexions visant à élaborer le projet urbain ont été menées en concertation avec les habitants, les commerçants et les instances locales. Je vous retrace un historique :

- En Avril 2015, un diagnostic en marchant ;
- En mai et novembre 2017 des ateliers participatifs de concertation ;
- Une présentation des scénarii et du projet a été réalisée à l'occasion d'une réunion publique en novembre 2018, de 6 réunions du conseil citoyen, de 2 réunions du comité

de quartier, et de 3 réunions avec les commerçants dont la dernière en décembre 2019 ;

- Une concertation avec les locataires a également été initiée par les bailleurs en 2021 ;
- Une concertation publique lancée en mai 2021 est d'ailleurs toujours en cours. Dans ce cadre 2 500 foyers ont été directement informés, dont les 1 113 ménages habitant le périmètre du projet. Ce sont 585 questionnaires qui ont été remplis numériquement et 51 commentaires recueillis sur le registre mis à disposition du public à la Maison des projets Pierre Rollin.

Le dossier de présentation soumis à la concertation publique est d'ailleurs toujours disponible, il détaille le diagnostic, les objectifs et les premières orientations proposées.

Une réunion publique est programmée début octobre. La communication à ce sujet est prévue semaine prochaine.

Conformément à la réglementation, le bilan de la concertation sera soumis à la délibération du prochain conseil municipal, il permettra d'apporter les réponses aux questions soulevées pendant cette phase, quel qu'en ait été le support.

Ce point étape sur la démarche de concertation et sur l'avancement du programme de renouvellement urbain étant fait, je vais terminer la réponse à votre dernière question en rappelant que bien évidemment le bien-être des habitants est depuis le début, et reste aujourd'hui au cœur du projet. L'important travail de concertation et d'échanges avec les habitants témoigne de la volonté à répondre à leurs besoins et à servir l'intérêt collectif avant tout.

Je vous remercie.

**MME FOURE** : Merci, Valérie.

#### **45.8 - QUESTION ORALE RELATIVE A L'ACCUEIL POUR LES REFUGIE•ES AFGHAN•ES.**

**MME FOURE** : L 7<sup>ème</sup> question orale est relative à l'accueil pour les réfugiés afghans, elle a été déposée par le groupe des élus Communistes, Républicaines et Citoyennes. Qui la pose ? Madame DESBUREAUX, vous avez la parole.

**MME DESBUREAUX** : Merci, Madame la Maire.

Ces dernières semaines, le monde a eu les yeux rivés sur l'Afghanistan : la situation catastrophique à Kaboul et la détresse de ses habitants et habitantes cherchant à quitter le pays en urgence pour fuir la violence des talibans.

De nombreuses initiatives de solidarité ont vu le jour, la France va accueillir les réfugiés et de nombreuses grandes villes ont affiché leur volonté de contribuer à l'effort d'humanité, comme Lille par exemple qui a de suite mis à disposition des locaux pour des initiatives solidaires.

Vous-même, Madame la Maire, avez déclaré dans la presse vouloir participer à l'accueil des réfugiés afghans et afghanes, que comptez-vous mettre en place afin que la solidarité puisse se mettre efficacement en place dans notre ville ?

**MME FOURE** : Je donne la parole à Mathilde ROY pour qu'elle réponde.

**MME ROY** : Oui. Merci Madame le maire, chers collègues.

Donc, depuis la prise de Kaboul par les Talibans le 15 août dernier, un pont aérien entre Kaboul, Abou Dhabi et Roissy a permis d'évacuer en urgence plus de 3000 personnes, dont une très large majorité d'Afghans, qui ont vocation, pour la plupart, à solliciter l'asile et à rejoindre les dispositifs d'intégration de droit commun.

La solidarité est inscrite dans l'ADN de notre ville, c'est pourquoi je me suis en effet prononcée favorablement pour l'accueil de familles afghanes sur Amiens, précisément il s'agit exactement 30 personnes.

Cette volonté a été confirmée par courrier auprès de Marlène SCHIAPPA, Ministre Déléguée chargée à la Citoyenneté ainsi qu'auprès de Madame la Préfète de la Somme.

Par ailleurs, une première réunion de travail a eu lieu jeudi 3 septembre en Préfecture afin de préparer bien en amont l'arrivée de ces familles.

Aussi, en étroite collaboration avec Madame la Préfète de la Somme, les acteurs institutionnels et associatifs, nous poursuivons ce travail conjoint pour leur offrir un accueil humain et digne et ainsi leur permettre de s'intégrer au mieux après l'exil forcé et traumatisant qu'elles auront vécu.

**MME FOURE** : Merci Mathilde.

Avant d'aborder la 8<sup>ème</sup> et dernière question orale, je voulais vous dire que je trouve que ça fait vraiment beaucoup de questions orales, beaucoup de vœux et questions orales.

Et je vous demanderai les uns, les autres, à l'avenir, d'être raisonnables sinon nous verrons ensemble comment limiter éventuellement le nombre de ces questions, parce qu'en fin de conseil, après des heures de débat, le débat est fructueux, le débat est utile, mais après des heures de débat, je pense que la concentration n'y est plus nécessairement... n'est plus aussi vive qu'en début de conseil.

Et donc je pense que ce n'est pas raisonnable et qu'il faut savoir se réguler.

#### **45.9 - QUESTION ORALE RELATIVE A UNE ECOLE POUR INTERCAMPUS.**

**MME FOURE** : Donc, je passe à la 8<sup>ème</sup> et dernière question posée par le groupe des élus Communistes, Républicaines et Citoyennes intitulée une école pour Intercampus.

C'est... Madame DESBUREAUX, allez-y.

**MME DESBUREAUX** : Oui. Merci Madame la Maire.

J'ai fait un peu plus court que d'habitude pour les questions.

**MME FOURE** : C'est vrai.

**MME DESBUREAUX** : Je m'excuse.

Les ZAC Paul Claudel et Intercampus sont désormais habitées et les familles installées.

Beaucoup de nouveaux logements ont vu le jour, mais peu de structures publiques afin d'accueillir les enfants.

En 2017, l'opposition vous alertait sur les risques de surcharge des classes si une école ne voyait pas le jour dans le quartier Intercampus. C'est désormais le cas pour les écoles de ce secteur.

Le département va bientôt discuter d'une nouvelle sectorisation des collèges. Le collège Sagebien, collège du secteur des deux ZAC, affiche un taux de remplissage très élevé.

Allez-vous prendre en compte l'augmentation démographique de ces zones afin d'engager une réflexion sur la carte scolaire des écoles ? Nous avons vu dans les décisions du maire qu'un marché avait été signé pour la création d'une nouvelle école sur la ZAC Intercampus, avez-vous un calendrier à présenter ?

Et est-il envisagé également la création d'une crèche ? Surtout qu'une crèche a été fermée en juin et de nouvelles demandes de places pourraient voir le jour dans ces quartiers.

Un quartier ne se fait pas seulement avec des commerces et des habitations, il y a un réel besoin de structures publiques et surtout de solution d'accueil pour les enfants au plus près de leur habitation.

**MME FOURE** : Je passe la parole à Hélène BOUCHEZ pour sa dernière réponse.

**MME BOUCHEZ** : Merci, Madame le Maire.

Le projet de construction d'un groupe scolaire, école primaire de 8 classes, un restaurant scolaire, et un accueil de loisirs, au sein de la ZAC est en cours. Une Assistance à Maitrise d'Ouvrage vient d'être mobilisée pour établir le programme de l'équipement. Cette école sera proposée à validation d'un prochain conseil municipal dans la liste des opérations de la prochaine PPI.

Dans l'attente de ce nouvel établissement, les périmètres scolaires des écoles du secteur ont été modifiés pour la rentrée scolaire de septembre 2020 afin de garantir l'accueil des élèves dans de bonnes conditions.

Concernant la crèche, une structure associative Multi accueil de 40 places et microcrèche de 10 places est déjà implantée sur site et répond aux besoins.

**MME FOURE** : Merci Hélène.

Je lève la séance et vous donne rendez-vous le jeudi 28 octobre à 18 heures. Bonne soirée à tous !

La séance est levée à 23 h 22.

Madame le Maire,

  
Brigitte FOURE

